



**BITFARMS LTÉE**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES ET  
CIRCULAIRE D'INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

Le 31 mai 2024 à 10 heures (heure de l'Est)

Qui se déroulera virtuellement à l'adresse suivante :

<https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648>

**BITFARMS LTÉE**

110 rue Yonge, bureau 1601, Toronto, ON M5C 1T4

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

**AVIS EST DONNÉ** que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée** ») des détenteurs (ci-après les « **Actionnaires** ») d'actions ordinaires (ci-après les « **Actions ordinaires** ») de Bitfarms Ltée (ci-après la « **Société** ») se tiendra virtuellement, par webdiffusion, en direct. Les Actionnaires pourront participer à l'Assemblée en visitant l'adresse <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648> le 31 mai 2024, à 10 heures (heure de l'Est) aux fins suivantes, telles que décrites en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe (ci-après la « **Circulaire** ») :

- (a) recevoir les États financiers consolidés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
- (b) élire les administrateurs de la Société pour le prochaine exercice;
- (c) nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- (d) examiner et, si cela est jugé souhaitable, adopter une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure dans la Circulaire ci-jointe, visant à approuver le renouvellement du plan incitatif à long terme de la Société et les droits non attribués en vertu de celui-ci; et
- (e) traiter de quelque autre question dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Le conseil d'administration (ci-après le « **Conseil** ») a fixé le 16 avril 2024 comme étant la date de clôture des registres (ci-après la « **Date de clôture des registres** ») pour établir quels actionnaires auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. Seuls les Actionnaires dont le nom est inscrit aux registres de la Société à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter.

**Vote**

**Tous les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée en accédant à la plateforme de réunion virtuelle à l'adresse suivante : <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648>, mot de passe : **bitfarms2024** (mot de passe sensible aux caractères). Nous invitons les Actionnaires à se connecter au moins dix (10) minutes avant l'heure de début prévue. Les Actionnaires auront une chance égale de participer à l'Assemblée par cette méthode, quel que soit leur emplacement géographique.**

**Tous les Actionnaires peuvent assister virtuellement à l'Assemblée ou se faire représenter par procuration. Les Actionnaires sont priés de remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le renvoyer dans l'enveloppe fournie.** Pour prendre effet, le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote doivent être déposés auprès de TSX Trust Company par livraison de courrier au 301 – 100 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ontario M5H 1S3, ou par facsimilé au (416) 595-9593. Pour qu'il soit valable et exercé à l'Assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu avant 10 heures (heure de Toronto) **le 29 mai 2024** (ci-après la « **Date limite de dépôt des procurations** »), ou être déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'Assemblée ou de toute reprise en cas d'ajournement de celle-ci. Nonobstant ce qui précède, le président de l'Assemblée peut, à sa discrétion, accepter les procurations reçues après cette date limite.

Un Actionnaire « bénéficiaire » ou « non inscrit » ne sera pas reconnu directement à l'Assemblée à des fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de son courtier, toutefois, un Actionnaire bénéficiaire peut assister à l'Assemblée en tant que fondé de pouvoir pour l'Actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. Seuls les Actionnaires inscrits à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir une convocation et de voter à l'Assemblée.

Si vous êtes un détenteur d'actions ordinaires non-inscrit et que vous avez reçu les documents par l'entremise de votre courtier, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire, veuillez remplir et renvoyer le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que votre courtier, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire vous a fourni conformément aux instructions indiquées aux présentes.

**Il est rappelé aux Actionnaires de consulter la Circulaire avant d'exprimer son vote.**

**DATÉE** du 16<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de 2024.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Signé) « *Nicolas Bonta* »

Nicolas Bonta

Président du conseil d'administration

**BITFARMS LTÉE**  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION**  
**SOLLICITATION DES PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**

La présente circulaire d'information de la direction (ci-après la « **Circulaire** ») est transmise aux fins de la sollicitation par la direction de Bitfarms Ltée (ci-après la « **Société** ») des procurations à utiliser lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée** ») des porteurs (ci-après les « **Actionnaires** ») d'actions ordinaires de la Société (ci-après les « **Actions ordinaires** ») qui se tiendra à l'heure, au lieu et aux fins énoncés dans la convocation à l'Assemblée. La sollicitation devrait s'effectuer principalement par la poste; cependant, les procurations pourront aussi être sollicitées par téléphone, par courriel ou en personne par des dirigeants ou des employés de la Société qui ne toucheront pas de rémunération pour ladite sollicitation en plus de leur salaire ou honoraires habituels. Le coût total de la sollicitation des procurations sera assumé par la Société. Conformément au règlement 54-101 – *sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (« **Règlement 54-101** »), des mesures ont été prises auprès des agences de compensation, des maisons de courtage et d'autres intermédiaires financiers pour transmettre les documents relatifs aux procurations aux détenteurs bénéficiaires d'actions ordinaires. Voir « *Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations – Avis aux détenteurs bénéficiaires d'actions* » ci-dessous. La Société fournira, sans frais et sur demande adressée au secrétaire de la Société, des exemplaires supplémentaires des documents précités à cette fin.

**NOTIFICATION ET ACCÈS**

La Société a décidé d'utiliser la procédure de notification et d'accès (ci-après la « **Procédure** ») qui est entrée en vigueur le 11 février 2013 en vertu du Règlement 54-101 – *sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (ci-après le « **Règlement 54-101** ») et du règlement 51-102 – *sur les obligations d'information continue*, pour la distribution de la présente circulaire et tout autre document nécessaire pour l'assemblée aux actionnaires inscrits de la Société et aux détenteurs d'actions ordinaires non-inscrits (tels que définis dans la présente).

La Procédure permet aux émetteurs de publier en ligne des versions électroniques des documents nécessaires à l'Assemblée, y compris les circulaires, les États financiers annuels et le rapport de gestion, par l'entremise du SEDAR et un autre site Web, plutôt que d'envoyer des exemplaires papier desdits documents nécessaires à l'Assemblée. La Société prévoit que l'utilisation de la Procédure de notification et d'accès réduira considérablement les coûts d'expédition et d'impression.

Les documents nécessaires à l'Assemblée, y compris la Circulaire et les États financiers consolidés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et 2022 et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 sont disponibles sur le site Web de la Société au <https://investor.bitfarms.com/financial-information> (en anglais uniquement), dans le profil de la Société sur le SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur le site Web de l'agent de registre et de transfert de la Société au <https://docs.tsxtrust.com/2253> et sur le site web EDGAR de la Securities Exchange Commission sur [www.sec.gov/EDGAR](http://www.sec.gov/EDGAR). Pour plus d'informations sur la Société, veuillez également consulter la notice annuelle, disponible sur le profil SEDAR+ de la société et sur EDGAR (en anglais uniquement).

Bien que la Circulaire et les documents liés (collectivement ci-après les « **Documents relatifs à l'Assemblée** ») seront publiés électroniquement en ligne, tel que mentionné ci-dessus, les Actionnaires inscrits et les détenteurs d'actions ordinaires non-inscrits (sous réserve des provisions énoncées ci-dessous à la rubrique « **Vote par les détenteurs bénéficiaires d'actions de la Société** ») recevront une trousse de notification (ci-après la « **Notification de la procédure** »), par courrier affranchi, qui inclut les informations exigées par le Règlement 54-101 et un formulaire de procuration ou d'instructions de vote de leurs intermédiaires respectifs. Les Actionnaires doivent suivre les instructions de remplissage et d'exécution contenus dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Il est rappelé aux Actionnaires de consulter la Circulaire avant d'exprimer son vote.

La direction de la Société compte payer des intermédiaires pour qu'ils transmettent la Notification de la procédure aux PBO (tels que définis ci-dessous) en vertu du Règlement 54-101.

Les Actionnaires ne recevront pas d'exemplaire papier des Documents relatifs à l'Assemblée, sauf s'ils en ont fait la demande auprès de la Société. Afin de recevoir un exemplaire papier à temps pour le vote ayant lieu avant l'Assemblée,

les demandes d'exemplaires papier doivent être reçues par l'agent de registre et de transfert de la Société, TSX Trust Company (ci-après « **TSX Trust** ») au plus tard à 10 heures le 17 mai 2024. Les Actionnaires qui souhaitent recevoir un exemplaire papier des Documents relatifs à l'Assemblée, ou qui ont des questions concernant la Procédure peuvent contacter TSX Trust au numéro sans frais 1 (866) 600-5869 ou par courriel au [tsxtis@tmx.com](mailto:tsxtis@tmx.com).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ASSEMBLÉE

Nul n'a été autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations concernant les questions abordées dans les présentes autres que les informations contenues dans la présente Circulaire et, si elles ont été fournies ou données, lesdites informations ou déclarations seront considérées comme n'ayant pas été autorisées par la Société. La présente Circulaire ne constitue pas la sollicitation d'une procuration par toute personne et dans toute juridiction dans laquelle une telle sollicitation n'est pas autorisée ou dans laquelle la personne faisant une telle sollicitation n'est pas qualifiée autorisée à le faire ou à toute personne à qui la loi interdit de faire une telle sollicitation.

Les mentions faites dans la présente Circulaire à l'Assemblée incluent tous les reports ou ajournements de celle-ci.

Les États financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains, qui est la devise fonctionnelle. Dans la présente Circulaire, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (ci-après « \$ » ou « \$ CA ») sont exprimés en dollars canadiens et les mentions de « \$ US » ou « US » font référence aux dollars américains.

Sauf indication contraire, les informations contenues aux présentes sont à jour au 16 avril 2024.

Les exemplaires électroniques de la présente Circulaire, des états financiers consolidés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 (ci-après les « **États financiers** ») et le rapport de direction pour 2023 et 2022 (ci-après les « **Rapports de gestion** ») sont disponibles dans le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site EDGAR [www.sec.gov/EDGAR](http://www.sec.gov/EDGAR). (en anglais uniquement).

### **Il est rappelé aux Actionnaires de consulter la Circulaire avant d'exprimer leur vote.**

Les Actionnaires peuvent également obtenir des exemplaires papiers des États financiers et du Rapport de gestion gratuitement en contactant TSX Trust Company au (416) 342-1091 ou au 1 (866) 600-5869 ou sur demande auprès du vice-président et secrétaire corporative au [legal@bitfarms.com](mailto:legal@bitfarms.com). De plus amples renseignements sont dans la Fiche d'Information Annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (en anglais uniquement).

## VOTE LORS DE LA RÉUNION VIRTUELLE

L'Assemblée se déroulera virtuellement par le biais d'une Webdiffusion en direct à l'adresse suivante : <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648>.

Les Actionnaires enregistrés ayant le droit de voter à l'Assemblée peuvent y assister et y voter virtuellement en suivant les étapes énumérées ci-dessous :

1. Dans votre navigateur, allez sur <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648> au moins quinze (15) minutes avant le début de l'Assemblée.
2. Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle/un numéro d'accès à l'Assemblée ».
3. Saisissez votre numéro de contrôle à 12 chiffres (figurant sur votre formulaire de procuration) comme nom d'utilisateur.
4. Saisissez le mot de passe **bitfarms2024** (sensible aux caractères).
5. Lorsque les bureaux de vote sont ouverts, cliquez sur l'icône « **Vote** ». Pour voter, il vous suffit de sélectionner vos instructions de vote parmi les options affichées à l'écran et de cliquer sur **Soumettre**. Un message de confirmation s'affichera pour indiquer que votre vote a été reçu.

Les Actionnaires bénéficiaires ayant le droit de voter à l'Assemblée peuvent le faire virtuellement en suivant les étapes énumérées ci-dessous :

1. Désignez-vous comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire de procuration ou le formulaire VIF.
2. Signez le formulaire et envoyez-le à votre intermédiaire, en respectant la date limite de vote et les instructions de soumission figurant sur le formulaire de procuration.
3. Obtenez un numéro de contrôle en envoyant le formulaire « Demande de numéro de contrôle » à TSX Trust Company par courriel à [tsxtrustproxyvoting@tmx.com](mailto:tsxtrustproxyvoting@tmx.com), formulaire qui peut être trouvé ici <https://tsxtrust.com/resource/en/75>.
4. Tapez <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648> dans votre navigateur au moins cinq (15) minutes avant le début de l'Assemblée.
5. Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle/un numéro d'accès à l'Assemblée ».
6. Saisissez le numéro de contrôle fourni par [tsxtrustproxyvoting@tmx.com](mailto:tsxtrustproxyvoting@tmx.com)
7. Saisissez le mot de passe : **bitfarms2024** (sensible aux caractères).
8. Lorsque les bureaux de vote sont ouverts, cliquez sur l'icône « **Vote** ». Pour voter, il vous suffit de sélectionner vos instructions de vote parmi les options proposées à l'écran et de cliquer sur « **Soumettre** ». Un message de confirmation s'affichera pour indiquer que votre vote a été reçu.

Si vous êtes un Actionnaire inscrit et que vous souhaitez nommer quelqu'un d'autre (autre que les candidats de la direction) pour voter en ligne à l'Assemblée, vous devez d'abord soumettre votre procuration en indiquant la personne que vous nommez. Vous ou la personne que vous nommez devez ensuite vous inscrire auprès de TSX Trust avant l'Assemblée en envoyant par courriel à [tsxtrustproxyvoting@tmx.com](mailto:tsxtrustproxyvoting@tmx.com) le formulaire de « demande de numéro de contrôle », qui peut être consulté à l'adresse <https://tsxtrust.com/resource/en/75>.

Si vous êtes un Actionnaire non inscrit et que vous souhaitez voter en ligne à l'Assemblée, vous devez vous nommer vous-même comme fondé de pouvoir et vous inscrire auprès de TSX Trust avant l'Assemblée en envoyant par courriel à [tsxtrustproxyvoting@tmx.com](mailto:tsxtrustproxyvoting@tmx.com) le formulaire de « Demande de numéro de contrôle », que vous trouverez ici <https://tsxtrust.com/resource/en/75>.

Les invités peuvent également écouter l'Assemblée en suivant les étapes ci-dessous :

1. Tapez <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1648> dans votre navigateur au moins 15 minutes avant le début de la réunion. Ne faites pas de recherche sur Google.
2. Cliquez sur « **Je suis un invité** ».

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations concernant l'exercice des droits de vote attachés à vos actions, veuillez contacter TSX Trust Company par téléphone au numéro gratuit 1-866-600-5869 en Amérique du Nord ou par courriel à l'adresse [tsxtis@tmx.com](mailto:tsxtis@tmx.com).

## NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

### Nomination des fondés de pouvoir

Un Actionnaire qui ne souhaite pas assister à l'Assemblée en personne est prié de remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le renvoyer à TSX Trust Company : (i) par courrier au 301 – 100 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ontario M5H 1S3 ; ou (ii) par facsimilé au (416) 595-9593. Pour qu'il soit valable et exercé à l'Assemblée, le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard à 10 heures (heure de Toronto) le **29 mai 2024**, ou être déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'Assemblée ou de toute reprise en cas d'ajournement de celle-ci. La date limite de dépôt des procurations peut être annulée ou prolongée par le président de l'Assemblée à sa discrétion, sans avis préalable.

Si vous êtes un détenteur d'actions ordinaires non-inscrit et que vous avez reçu les documents par l'entremise de votre courtier, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire, veuillez remplir et renvoyer le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que votre courtier, dépositaire, prête-nom ou autre intermédiaire vous a fourni conformément aux instructions indiquées aux présentes.

Le document nommant un fondé de pouvoir doit être rédigé par écrit et signé par l'Actionnaire ou son mandataire autorisé par écrit ou, si l'Actionnaire est une Société, sous son sceau ou signé par un dirigeant ou un mandataire dûment autorisé de cette dernière.

**Un Actionnaire qui présente un formulaire de procuration a le droit de désigner une personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) pour le ou la représenter à l'Assemblée autre que les personnes désignées dans le formulaire de procuration fourni par la Société. Pour exercer ce droit, le nom de la personne désignée par l'Actionnaire doit être écrit lisiblement dans l'espace vide fourni. Par ailleurs, les Actionnaires doivent informer les personnes désignées de leur nomination, obtenir leur consentement à agir en tant que personne désignée et les informer de leur intention de vote afférent à leurs actions ordinaires.**

Les Actionnaires qui sont des actionnaires inscrits de la Société doivent consulter la rubrique « *Avis aux détenteurs bénéficiaires d'actions ordinaires* » ci-dessous.

### **Révocation des procurations**

Un Actionnaire qui a déposé un formulaire de procuration conformément aux directives des présentes peut le révoquer à tout moment avant l'exercice de ce dernier. Si une personne qui a déposé personnellement une procuration assiste à l'Assemblée à laquelle le fondé de pouvoir doit voter, cette personne peut révoquer la procuration et voter en personne. Outre les autres modes de révocation prévus par la loi, l'actionnaire, son mandataire ou son agent autorisé peut révoquer une procuration au moyen d'un document signé par l'Actionnaire, son mandataire ou son agent autorisé et remis à TSX Trust Company à tout moment jusqu'à 10 heures (heure de Toronto) le **29 mai 2024** : (i) par courrier au bureau 301 – 100 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ontario M5H 1S3; ou (ii) par facsimilé au (416) 595-9593, ou en le remettant au secrétaire de la Société avant le début de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et la procuration sera révoquée dès le dépôt de l'une ou l'autre de ces révocations.

### **Avis aux détenteurs bénéficiaires d'actions ordinaires**

**Seuls les Actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés par les Actionnaires inscrits ont le droit de voter à l'Assemblée. La plupart des Actionnaires de la Société sont des Actionnaires « non-inscrits », car les actions ordinaires qu'ils détiennent ne sont pas inscrites à leur nom, mais au nom de la maison de courtage, la banque ou tout autre intermédiaire ou au nom de l'agence de compensation. Les Actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions ordinaires en leur nom (ci-après les « Actionnaires bénéficiaires ») sont priés de noter que seuls les Actionnaires inscrits ont le droit de voter à l'Assemblée.** Si les actions ordinaires sont énumérées dans un état de compte remis à un Actionnaire par un courtier, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas inscrites au nom de l'Actionnaire dans les registres de la Société. Ces actions ordinaires seront plus vraisemblablement enregistrées au nom du courtier de l'Actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Au Canada, la grande majorité de telles actions sont immatriculées au nom de CDS & Co. (le nom d'immatriculation des Services de dépôt et de compensation CDS inc., société qui agit à titre de mandataire pour un grand nombre de maisons de courtage canadiennes). Aux États-Unis, la majorité de ces actions ordinaires sont enregistrées au nom de Cede & Co, le prête-nom de la Depository Corporation Company, qui est l'équivalent américain de CDS Clearing and Depository Services Inc. Les droits de vote conférés par les actions ordinaires détenues par des courtiers (ou ses mandataires ou prête-noms) au nom d'un porteur véritable ne peuvent être exercés (en faveur ou à l'encontre des résolutions) que selon des directives émises par ce porteur véritable. En l'absence de directives précises, il est interdit aux courtiers et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote conférés par les actions des clients de ces courtiers. Par conséquent, chaque actionnaire véritable doit s'assurer que les instructions de vote sont communiquées à la personne compétente bien avant l'Assemblée.

Conformément aux pratiques réglementaires en vigueur, les courtiers et autres intermédiaires sont tenus de demander des instructions de vote aux Actionnaires bénéficiaires avant les Assemblées d'Actionnaires. Les courtiers et autres intermédiaires ont des procédures d'envoi et des directives pour le retour des documents qui leur sont propres et qui doivent être respectées à la lettre par les Actionnaires bénéficiaires afin que les droits de vote conférés par leurs actions soient exercés à l'Assemblée. Il arrive souvent que le formulaire de procuration fourni à un Actionnaire bénéficiaire par son courtier soit identique au formulaire de procuration remis par la Société aux Actionnaires inscrits. Cependant, sa fonction est limitée à donner des directives à l'Actionnaire inscrit (c.-à-d. le courtier ou le mandataire du courtier) concernant la façon de voter pour le compte de l'Actionnaire bénéficiaire. À l'heure actuelle, la majorité des courtiers délèguent la

responsabilité d'obtenir des directives de la part des clients à Broadridge Financial Solutions Inc. (ci-après « **Broadridge** »). Généralement, Broadridge prépare un formulaire d'instructions de vote lisible par machine, envoie ces formulaires aux Actionnaires bénéficiaires et demande aux Actionnaires bénéficiaires de renvoyer les formulaires à Broadridge, ou de communiquer autrement les instructions de vote à Broadridge (par Internet ou téléphone, par exemple). Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et remet les instructions appropriées en vue de l'exercice des droits de vote conférés par les actions ordinaires devant être représentées à l'Assemblée. **Un Actionnaire bénéficiaire qui reçoit un formulaire d'instructions de vote de Broadridge ne peut utiliser ce formulaire pour exercer les droits de vote conférés par les actions ordinaires directement à l'Assemblée. Le formulaire d'instructions de vote doit être renvoyé à Broadridge (ou les instructions en vue de l'exercice des droits de vote conférés par les actions ordinaires doivent être communiquées à Broadridge bien avant l'Assemblée) afin d'exercer les droits de vote conférés par les actions ordinaires.**

La Notification de la procédure est envoyée aux Actionnaires inscrits ainsi que de façon indirecte aux Actionnaires bénéficiaires. Les Actionnaires bénéficiaires sont divisés en deux catégories : ceux qui s'opposent à ce que leur identité soit divulguée aux émetteurs des titres qu'ils détiennent (ci-après les « **Propriétaires bénéficiaires opposés** » ou « **PBO** ») et ceux qui ne s'opposent pas à ce que leur identité soit divulguée aux émetteurs des titres qu'ils détiennent (ci-après les « **Propriétaires bénéficiaires non opposés** » ou « **PBNO** »).

Bien que les Actionnaires bénéficiaires ne soient pas reconnus directement à l'Assemblée à des fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de leur courtier, les Actionnaires bénéficiaires peuvent assister à l'Assemblée en tant que fondés de pouvoir pour l'Actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. **Les Actionnaires bénéficiaires qui souhaitent assister à l'Assemblée et exercer indirectement leurs droits de vote conférés par leurs actions ordinaires en tant que fondés de pouvoir pour des Actionnaires inscrits doivent saisir leur nom dans l'espace vide sur la carte de procuration ou d'instructions de vote qui leur est fournie et la renvoyer à leur courtier (ou au mandataire de leur courtier) conformément aux instructions indiquées par ledit courtier.**

Toutes les mentions des Actionnaires dans la présente Circulaire, les documents de procuration et les avis de convocation aux Assemblées font référence aux Actionnaires inscrits de la Société, sauf indication contraire.

#### **Vote**

Les droits de vote conférés par les actions représentées par les procurations dûment signées dans le formulaire ci-joint seront exercés en faveur de, contraire à, ou ne seront pas exercés, selon le cas, lors de tout scrutin conformément aux instructions données par l'Actionnaire. **En l'absence de telles instructions, les droits de vote conférés par les actions ordinaires seront exercés en faveur de toutes les questions énoncées aux présentes.**

Le formulaire de procuration ci-joint confère aux personnes qui y sont nommées un pouvoir discrétionnaire si elles sont appelées à voter au sujet des modifications des questions proposées dans l'avis de convocation à l'Assemblée ou toute autre question qui pourrait être soumise à l'Assemblée. En date des présentes, la direction de la Société n'a pas connaissance de telles modifications ou de toute autre question qui seront soumises à l'Assemblée. Dans les cas où d'autres questions sont soumises à l'Assemblée, les personnes désignées par la direction prévoient voter en fonction du jugement de la direction de la Société.

### **INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES OU SOCIÉTÉS DANS LES QUESTIONS SOUMISES**

Aucune personne qui a été un administrateur ou un dirigeant de la Société à tout moment depuis le début de son dernier exercice fiscal complet, aucun candidat au titre d'administrateur de la Société, ni aucune personne qui a un lien avec un dirigeant, un candidat au titre d'administrateur ou un dirigeant n'a d'intérêt substantiel, direct ou indirect, à titre de propriété véritable ou autrement, dans toute question soumise à l'Assemblée autre que ce qui pourrait être énoncé dans la présente Circulaire.

### **TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES**

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur au pair et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur au pair. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX et au Nasdaq sous le symbole « BITF ».

Au 16 avril 2024, il y avait 375 693 875 actions ordinaires émises et en circulation et aucune action privilégiée de catégorie A en circulation. Chacune des actions ordinaires donne au porteur le droit à un vote à tous les scrutins de toute l'Assemblée.

La Société a fixé au 16 avril 2024 (ci-après la « **Date de clôture des registres** ») comme date de clôture des registres. Les Actionnaires dont le nom est inscrit aux registres des Actionnaires à la fermeture des bureaux à la Date de clôture des registres auront le droit de recevoir un avis de convocation et de voter à l'Assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement de celle-ci. Les personnes inscrites dans les registres de la Société à la fermeture des bureaux à la Date de clôture des registres et les personnes qui sont des cessionnaires d'actions ordinaires acquises après ladite Date de clôture des registres et qui ont produit des certificats dûment endossés représentant les actions ordinaires cédées ou qui ont prouvé autrement leur droit de propriété sur celles-ci et qui exigent, au moins dix (10) jours avant l'Assemblée, que leurs noms soient inscrits à la liste des Actionnaires, auront le droit de voter à l'Assemblée.

À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la Société, en date de la présente Circulaire, aucune personne ou société ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, ni n'exerce aucune emprise ou aucun contrôle sur plus de 10 % des actions ordinaires.

## DÉTAILS DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

À la connaissance des administrateurs de la Société (ci-après le « **Conseil d'administration** »), les seules questions qui seront abordées à l'Assemblée sont celles énoncées dans l'avis de convocation à l'Assemblée ci-joint.

### 1. Réception des États financiers

Les États financiers consolidés de la Société pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant seront soumis à l'Assemblée. La réception à l'Assemblée du rapport des auditeurs et des États financiers de la Société pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 ne constituera pas une approbation ni une désapprobation de toutes questions qu'ils soulèvent.

### 2. Élection des administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration doit se composer d'au moins un (1) et d'au plus dix (10) administrateurs. Le Conseil d'administration se compose actuellement de six (6) administrateurs. À l'Assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'examiner et, s'ils la jugent souhaitable, d'approuver, avec ou sans modification, une résolution visant à élire les cinq (5) personnes nommées ci-dessous. Nicolas Bonta, Andres Finkielsztain, Emiliano Grodzki, Edith Hofmeister et Brian Howlett. Tous les administrateurs proposés ont chacun été préalablement élus administrateurs de la Société lors d'une assemblée générale pour laquelle une circulaire avait été émise. En raison d'une transition exécutive à la suite de laquelle Geoffrey Morphy quittera ses fonctions de chef de la direction de la Société, le Conseil d'administration ne nommera pas M. Morphy pour ré-élection lors de l'Assemblée.

Les administrateurs entendent occuper leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou désigné, à moins que ce poste devienne vacant plus tôt conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO »).

Les Actionnaires ont la possibilité de (i) voter en faveur de tous les administrateurs de la Société énumérés dans le tableau ci-dessous; de (ii) voter en faveur de certains administrateurs et de s'abstenir pour d'autres; ou de (iii) s'abstenir pour tous les administrateurs. **Sauf indication contraire, les droits de vote conférés par les procurations et les instructions de vote données dans le cadre de cette sollicitation par la direction de la Société seront exercés EN FAVEUR de l'élection des candidats proposés dans le tableau ci-dessous.**

La direction n'a aucune raison de penser que l'un ou l'autre des candidats serait dans l'incapacité de remplir ses fonctions d'administrateur. Cependant, si tout candidat proposé était dans l'incapacité de remplir ses fonctions d'administrateur, les droits de vote conférés aux individus nommés dans le formulaire de procuration ci-joint seront exercés en faveur des candidats restants, et pourraient être exercés en faveur d'un candidat suppléant, à moins que l'Actionnaire ayant accordé la procuration n'ait donné l'instruction que les droits de vote conférés par les actions ordinaires représentées par celle-ci fassent l'objet d'une abstention en ce qui a trait à l'élection des administrateurs.

Le tableau suivant énumère le nom de chaque personne nommée par la direction pour les élections aux titres d'administrateurs, leur profession ou emploi principal, leur période de service à titre d'administrateur de la Société et le nombre approximatif de parts comportant droit de vote de la Société dont la personne est le propriétaire véritable, ou sur lesquelles elle exerce une emprise ou un contrôle :

Nom, province et pays de résidence	Fonction principale au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup>	Administrateur depuis le	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle est exercé <sup>(1)</sup>
Nicolas Bonta <i>Buenos Aires, Argentine</i>	Président du conseil d'administration et fondateur de la Société (2018-présent); Président exécutif du conseil d'administration de la Société (2020-2022); fondateur et président-directeur général de Own Hotels (2006-présent).	11 octobre 2018	8 625 452
Andres Finkielstain <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> <i>Buenos Aires, Argentine</i>	Administrateur indépendant de la Société (2020-présent); fondateur et partenaire de gestion de FINK LLC (2011-présent); membre directeur de FinkWald LLC (2017-présent); administrateur de Goldmoney Inc. (TSX : XAU) (2018-présent); et administrateur de Mene Inc (TSXV:MENE) (2022-présent).	31 août 2020	50 000
Emiliano Joel Grodzki <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup> <i>Buenos Aires, Argentine</i>	Administrateur et fondateur de la Société (2018-présent); directeur général de la Société (2020-2022); consultant dans le secteur des cryptomonnaies; fondateur et directeur de crypto247 (2018-présent); fondateur et directeur commercial de My Urban Foods (2012-2015).	11 octobre 2018	6 698 443
Edith M. Hofmeister <sup>(2)</sup> <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup>	Administratrice indépendante de la Société (2022-présent); Administratrice de STLLR Gold Inc. (2024-présent); membre du conseil d'administration de Osisko Gold Royalties (2022-présent); membre du conseil d'administration de Prime Mining Corp. (2021 – present); membre du conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp (2022-2024); membre du conseil d'administration de Minto Metals Corp (2021-2023); vice presidente executive & directrice juridique de Tahoe Resources (2010-2019).	16 novembre, 2022	Nil
Brian Howlett, CPA, CMA <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup> <i>Ontario, Canada</i>	Administrateur principal de la Société (2020-présent); président et PDG de Hemlo Explorers Inc. (2020-présent); président et PDG de Voyageur Mineral Explorers Corp. (2020-2021); administrateur de Nighthawk Gold Corp. (2016-2024); président et PDG de Dundee Sustainable Technologies Inc. (2015-2020); président et PDG de Copper Road Resource Inc. (anciennement Stone Gold Inc.) (2014-2021).	17 avril 2020	5 500

Remarques :

- (1) Échappant à la connaissance de la Société, les informations concernant la profession, l'entreprise ou l'emploi principal ont été fournies par les personnes concernées. La Société n'a pas connaissance directe des informations concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable, ou sur lesquelles les personnes ont une emprise ou un contrôle. Ces dernières ont été obtenues auprès du SEDI ou ont été fournies par les personnes concernées. Ce tableau n'inclut pas les actions ordinaires sous-jacentes aux options d'achat d'actions et aux bons de souscription non exercés.
- (2) Membre du comité d'Audit. Depuis le 24 mai 2023, Monsieur Brian Howlett occupe le poste de président du comité.
- (3) Membre du comité de rémunération. Andres Finkielstain occupe le poste de président du comité.
- (4) Membre du comité de gouvernance et de nomination. Edith Hofmeister occupe le poste de président du comité.
- (5) Membre du comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale. Edith Hofmeister occupe le poste de président du comité.

***Nicolas Bonta***

Nicolas Bonta occupe le poste de président du conseil d'administration. M. Bonta est un hôtelier et investisseur immobilier argentin et l'un des co-fondateurs de la Société. En 1998, il a fondé l'une des premières sociétés d'hôtel-boutique en Argentine appelée « Own Hotels » qui s'est implantée en six endroits différents dans les villes de Buenos Aires et Montevideo en Uruguay. M. Bonta est titulaire d'un baccalauréat en gestion Hôtelière de l'Institut de hautes études de Glion en Suisse.

### ***Andres Finkielsztain***

Andres Finkielsztain occupe les postes d'administrateur indépendant de la Société, de président du comité de rémunération, de membre du comité d'Audit et de membre du comité de gouvernance et de nomination. M. Finkielsztain est le partenaire fondateur de FINK LLC, un bureau de placement privé spécialisé dans le capital privé, l'immobilier, les médias et les technologies. Il était également le co-directeur de la division des situations spéciales de Banco Industrial en Argentine, où il a analysé et fourni des solutions financières à des sociétés et institutions basées en Argentine de 2017 à 2023. Jusqu'en février 2018, M. Finkielsztain a occupé le poste de conseiller financier, chez Soros Brothers Investments (« SBI »), un bureau de placement privé fondé en 2011 par Alexander et Gregory Soros, ainsi que le poste d'analyste pour les marchés émergents au sein de Soros Fund Management LLC. M. Finkielsztain a également travaillé pour J.P. Morgan pendant plus de 10 ans à divers postes au sein du service de la gestion d'actifs, y compris en tant que spécialiste des opportunités d'investissement à l'échelle mondiale et des marchés émergents. M. Finkielsztain est titulaire d'un baccalauréat en économie du Bard College où il a été le président d'une organisation latino-américaine.

### ***Emiliano Joel Grodzki***

Emiliano Joel Grodzki occupe les postes d'administrateur de la Société, de membre du comité de rémunération, de membre du comité de gouvernance et de nomination et de membre du comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale. M. Grodzki est un entrepreneur et homme d'affaires argentin et l'un des co-fondateurs de la Société. Depuis son adolescence, il s'est imposé en tant qu'entrepreneur et innovateur, mettant sur pied, développant et revendant des entreprises interdisciplinaires dans le domaine du design, de l'alimentaire et de la construction. En 2016, il a découvert l'univers de cryptomonnaies et a commencé à y investir et à miner des cryptomonnaies depuis l'Argentine. M. Grodzki est titulaire d'un diplôme en architecture de l'ORT à Buenos Aires, Argentine.

### ***Edith M. Hofmeister***

Edith Hofmeister est administratrice indépendante de la Société, présidente du comité de gouvernance et de nomination, présidente du comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale, et membre du comité d'Audit. Mme Hofmeister conseille depuis plus de vingt ans des entreprises multinationales d'extraction, grandes et petites, sur des questions juridiques et environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"). Elle a également occupé le poste de vice-présidente exécutive chargée des affaires générales et de conseillère juridique pour Tahoe Resources, où elle a dirigé les services juridiques, de développement durable et des affaires gouvernementales et a contribué à la croissance de Tahoe, qui est passée d'une petite société d'exploration à un producteur de métaux précieux à moyenne capitalisation. Depuis 2006, Mme Hofmeister travaille avec des communautés rurales et indigènes en Inde, au Pérou, au Guatemala, au Mexique et au Canada pour améliorer la sécurité alimentaire, professionnelle et hydrique. Mme Hofmeister préside le Comité des entreprises et des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau, un groupe qui se consacre à la promotion de normes ESG élevées dans les entreprises multinationales. Mme Hofmeister est titulaire d'une licence en relations internationales de l'UCLA, d'une maîtrise en études internationales sur la paix de l'université de Notre Dame et d'un doctorat en droit de l'université de San Francisco.

### ***Brian Howlett***

Brian Howlett occupe les postes d'administrateur principal de la Société, de président du comité d'Audit, de membre du comité de rémunération, de membre du comité de gouvernance et de nomination et de membre du comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale. M. Howlett est un professionnel chevronné avec plus de 30 années d'expérience en haute direction. Il œuvre présentement en tant que président, directeur général et administrateur d'Hemlo Explorers Inc. Il a également servi en tant que membre du conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp. de 2016 à 2024. M. Howlett a auparavant occupé le poste de président, directeur général et administrateur de Dundee Sustainable Technologies Inc., et de président et directeur des finances de Copper Road Resource Inc. (anciennement « Stone Gold Inc. »). En 1982, M. Howlett a obtenu un baccalauréat en finance de l'université Concordia et il a reçu le titre de CMA/CPA en 1989.

### ***Présence des administrateurs***

Le Conseil d'administration tient des assemblées régulièrement prévues et des assemblées ponctuelles, telles que nécessaires de temps à autre. Dans le cadre de ces assemblées, les comités du conseil d'administration peuvent se réunir de façon indépendante, ou tenir des séances en huis clos. Les administrateurs indépendants tiennent des réunions de temps à autre auxquelles les administrateurs non indépendants et/ou membres de la direction n'assistent pas. De plus, dans le cadre de leurs réunions régulières, le Conseil d'administration et le comité d'Audit tiennent généralement des séances *en huis clos*, en l'absence de la direction, afin de favoriser des discussions ouvertes et franches.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration a tenu vingt (20) réunions, et le comité d'Audit a tenu quatre (4) réunions. À chacune des réunions du comité d'Audit, les administrateurs indépendants ont pu tenir des séances *en huis clos* auxquelles les administrateurs non indépendants et les dirigeants invités n'étaient pas présents. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, le comité de gouvernance et de nomination a tenu deux (2) réunions, et le comité de rémunération a tenu quatre (4) réunions. Le 15 novembre 2022, le comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale a été constitué. Depuis sa création en novembre 2022, le comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale a tenu une (1) réunion.

Nom des administrateurs	Présence des administrateurs aux assemblées du conseil d'administration et des comités en 2023				
	Conseil d'administration (20)	Comité d'Audit (4)	Comité de gouvernance et de nomination (2)	Comité de rémunération (4)	Comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale (1)
Emiliano Joel Grodzki	18	N/A	1	1	1
Nicolas Bonta	19	N/A	N/A	N/A	N/A
Brian Howlett	20	4	2	4	1
Geoffrey Morphy <sup>(1)</sup>	13	N/A	N/A	N/A	N/A
Andres Finkielsztain	19	4	2	4	1
Edith Hofmeister <sup>(2)</sup>	18	2	2	N/A	1
Pierre Seccareccia <sup>(3)</sup>	7	2	N/A	3	N/A

**Remarques :**

- (1) Monsieur Morphy a été nommé au Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 mai 2023. Le 25 mars 2024, la Société a annoncé que M. Morphy quitterait son poste de président et chef de la direction, en attendant l'achèvement de la recherche de cadres. En raison de cette transition, le Conseil d'administration ne nommera pas M. Morphy pour réélection à titre d'administrateur de la Société.
- (2) Madame Hofmeister a été nommée au Conseil d'Administration le 16 novembre 2022 et a assisté à toutes les réunions depuis sa nomination et pour le reste de l'année.
- (3) M. Seccareccia a cessé d'être administrateur de la Société le 24 mai 2023. Suite à son départ du Conseil d'administration, Emiliano Joel Grodzki a été nommé au comité de rémunération et Edith Hofmeister a été nommée au comité d'audit.

**Ordonnances de cessation des opérations, faillites, amendes ou sanctions**

À la connaissance de la Société, aucun administrateur proposé de la Société n'est, en date de la présente Circulaire, ni n'a été, dans les dix (10) années avant la date de la présente Circulaire, un administrateur, directeur général ou directeur des finances, de toute société (y compris la Société) qui :

- (a) pendant qu'il occupait cette fonction, a fait l'objet :
  - (i) d'une ordonnance de cessation des opérations (y compris une ordonnance de cessation des opérations limitée aux dirigeants qui s'applique aux administrateurs et cadres dirigeants d'une société, que la personne soit désignée ou non dans l'ordonnance), ou
  - (ii) d'une ordonnance similaire de cessation des opérations, ou
  - (iii) d'une ordonnance qui prive la société visée de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de trente (30) jours consécutifs (ci-après une « **ordonnance** »); ou
- (b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été émise après que l'administrateur ou le dirigeant a cessé d'être un administrateur, directeur général ou directeur des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions d'administrateur, de directeur général ou de directeur des finances.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur proposé de la Société (ou toute société de portefeuille personnel des personnes) n'est, ni n'a été, dans les dix (10) années avant la date de la présente circulaire concerné par les situations suivantes :

- (a) a été un administrateur ou un cadre dirigeant de toute société qui, pendant qu'il occupait cette fonction, ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; ou
- (b) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, aucun administrateur de la Société (ou toute société de portefeuille personnel des personnes) n'a fait l'objet de toute pénalité ou sanction par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité; ou toute autre pénalité ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à décider d'investir ou non dans la Société :

Minto Metals Corporation a été placée sous séquestre en juillet 2023 par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Edith M. Hofmeister a été membre du conseil d'administration de Minto Metals Corporation entre novembre 2021 et février 2023.

### 3. Nomination des auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP (ci-après « **PwC** ») sont les auditeurs agréés indépendants certifiés de la Société. PwC a été nommé pour la première fois en tant que vérificateur de la Société le 18 juin 2020. La direction de la Société compte réélire PwC en tant que auditeurs de la Société.

À l'Assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'envisager, s'ils la jugent souhaitable, d'adopter une résolution ordinaire visant à réélire PwC en tant que auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs de la Société à fixer la rémunération de ces derniers. Pour être adoptée, la résolution doit être approuvée par la majorité des votes exprimés à l'Assemblée.

**À moins que l'actionnaire ait donné l'instruction spécifique que les droits de vote conférés par ses actions ordinaires fassent l'objet d'une abstention en ce qui a trait à la nomination de PwC, les personnes nommées dans la procuration ci-jointe prévoient de voter EN FAVEUR de la réélection de PwC en tant que auditeurs de la Société ou jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu, et d'autoriser le Conseil d'administration à fixer leur rémunération.**

### 4. Approbation du plan d'incitation à long terme en actions

Conformément aux exigences de la TSX, tous les trois ans après leur adoption, toutes les options, tous les droits et tous les autres avantages non attribués aux termes d'un accord de rémunération à base de titres qui ne prévoit pas un nombre maximum fixe de titres pouvant être émis en vertu de celui-ci (communément appelés « **Plans évolutifs** »), doivent être approuvés par la majorité des actionnaires d'une société. La Société dispose actuellement d'un plan incitatif à long terme en actions (« **PILT** ») qui est un Plan évolutif en vertu duquel des options d'achat d'actions (« **Options** ») et des unités d'actions restreintes (« **UAR** ») peuvent être émises, jusqu'à un montant maximum d'options et d'UAR qui, ensemble, représentent 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution. En date de la présente Circulaire, il y a 20 638 137 Options et 799 998 UAR en circulation, ce qui laisse un total de 16 131 252 actions ordinaires disponibles pour réservation en vertu de nouvelles attributions dans le cadre du PILT. Une copie du PILT est jointe à l'Annexe B de la présente Circulaire, et un résumé du PILT se trouve dans la rubrique « DÉCLARATION SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – Discussion et analyse de la rémunération – Plan incitatif à long terme. »

Étant donné que le PILT et les titres pouvant être émis en vertu de celui-ci ont été approuvés pour la dernière fois par les Actionnaires le 5 juin 2021, les Actionnaires sont tenus d'approuver tous les titres non attribués pouvant être émis en vertu du PILT au plus tard le 5 juin 2024. Par conséquent, il sera demandé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée, d'adopter la résolution suivante (la « Résolution relative au PILT ») :

**“QU’IL SOIT ORDONNÉ COMME RÉOLUTION ORDINAIRE, QUE :**

1. Toutes les unités d’actions restreintes non attribuées et les options d’achat d’actions ordinaires dans le cadre du plan incitatif à long terme de la Société, tel qu’il est joint à la Circulaire d’information de la Société datée du 31 mai 2024, sont par les présentes autorisées et approuvées, cette approbation étant en vigueur jusqu’au 31 mai 2027 ; et
2. Tout administrateur ou dirigeant de la Société est autorisé par les présentes, pour et au nom de la Société, à signer ou à faire signer, et à remettre ou à faire remettre, tous les documents et dépôts, et à accomplir ou à faire accomplir tous les actes et toutes les choses qui, de l’avis de cet administrateur ou de ce dirigeant, sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les termes de la présente résolution, cette décision étant attestée de manière concluante par la signature et la remise de ces documents ou l’accomplissement de ces actes ou de ces choses .

**À moins que l’actionnaire n’ait expressément demandé que ses actions ordinaires ne soient pas soumises au vote dans le cadre de la résolution sur le PILT, les personnes nommées dans la procuration correspondante ont l’intention de voter EN FAVEUR de la Résolution sur le PILT.** Pour prendre effet, la Résolution relative au PILT doit être adoptée par les votes positifs exprimés par les détenteurs ou plus de 50 % des actions ordinaires représentées en personne ou par procuration à l’assemblée qui votent sur la résolution.

**5. Autres questions**

La direction de la Société n’a connaissance d’aucune modification ou d’aucune autre question soumise à l’Assemblée autre que les questions mentionnées dans l’avis de convocation joint à la présente Circulaire. Cependant, si toute autre question est dûment soumise à l’Assemblée, les droits de vote conférés par les formulaires valables de procuration seront exercés selon le bon jugement des fondés de pouvoir.

**DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION  
DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

**Cadres dirigeants désignés**

Les paragraphes suivants décrivent les éléments importants de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, portant une attention toute particulière sur le processus de détermination du montant de la rémunération à payer au président-chef de la direction (ci-après « **Président et chef de la direction** »), au directeur des finances de la Société (« **Directeur financier** »), et, autre que le Président et chef de la direction et le Directeur financier, chacun des trois hauts dirigeants de la Société les mieux rémunérés, ou les trois individus les mieux rémunérés occupant des fonctions similaires dont la rémunération totale s’élevait, individuellement, à plus de 150 000 \$ (collectivement ci-après les « **Hauts dirigeants désignés** » ou « **HDD** ») au cours de l’exercice se terminant le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, les HDD étaient :

- Geoffrey Morphy, président et chef de la direction de la Société;
- Jeffrey Lucas, directeur financier de la Société;
- Benjamin Gagnon, chef du minage de la Société;
- Benoit Gobeil, vice-président exécutif des opérations et de l’infrastructure; et
- Stephanie Wargo, vice-présidente du marketing et des communications.

**Discussion et analyse de la rémunération**

***Supervision et description de la rémunération des administrateurs et des HDD***

La rémunération joue un rôle important dans la réalisation d’objectifs commerciaux à court et long terme, qui sont des éléments clés de la réussite de la Société. La philosophie de rémunération de la Société vise à favoriser l’esprit d’entreprise à tous les niveaux de l’organisation, au moyen, entre autres, de l’octroi d’Options et UAR, qui constituera une part importante de la rémunération des HDD. Cette approche se base sur la présomption que la performance du cours des actions ordinaires sur le long terme représente un indicateur fiable de la performance à long terme.

La philosophie de rémunération de la Société repose sur les principes fondamentaux suivants :

- *Les programmes de rémunération s'alignent sur les intérêts des actionnaires* – la Société aligne les objectifs des hauts dirigeants sur la maximisation de la valeur à long terme pour les actionnaires;
- *Sensible à la performance* – la rémunération des hauts dirigeants est liée aux performances opérationnelles et des marchés de la Société et devrait fluctuer en fonction de la performance; et
- *Offre une rémunération concurrentielle sur le marché afin d'attirer et de retenir les talents* – le programme de rémunération offre une rémunération compétitive sur le marché en termes de valeur et de structure afin de retenir les employés actuels dont les performances sont conformes à leurs objectifs et d'attirer de nouvelles personnes du plus haut calibre.

Les objectifs du programme de rémunération de tous les HDD, ont été élaborés selon la philosophie de rémunération susmentionnée et visent à :

- attirer et retenir des dirigeants hautement qualifiés;
- aligner les intérêts des HDD aux intérêts des actionnaires et à l'exécution de la stratégie commerciale de la Société;
- évaluer la performance des HDD selon les indicateurs clés qui sont en corrélation avec la valeur à long terme pour les Actionnaires; et
- relier directement la rémunération à ces indicateurs et récompenser en fonction de la réalisation et du dépassement des objectifs prédéfinis.

La Société estime que des objectifs d'entreprise transparents, clairs et facilement vérifiables, combinés à des objectifs de rendements individuels, jouent un rôle important dans la création et le maintien d'une stratégie de rémunération efficace pour les HDD. L'objectif de la Société est d'établir des jalons et des cibles pour ses HDD qui rehausseront la valeur pour les Actionnaires s'ils sont atteints.

La rémunération globale de chaque HDD est conçue pour être concurrentielle. Le comité de rémunération du conseil d'administration (ci-après le « **Comité de rémunération** ») examine de temps à autre les pratiques de rémunération de sociétés dans une situation semblable, lorsqu'il étudie les pratiques de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Le Comité de rémunération examine chaque élément de la rémunération afin d'en évaluer la compétitivité sur le marché, et bien qu'il pourrait donner plus de poids à un élément particulier compte tenu du rôle du HDD au sein de la Société, il se concentre principalement sur le fait de demeurer compétitif sur le marché en ce qui concerne la rémunération globale.

De temps à autre, de façon ponctuelle, le Comité de rémunération, en collaboration avec le chef des ressources humaines, examine les données associées aux niveaux et aux programmes de rémunération de diverses sociétés qui ont une taille similaire à celle de la Société et qui opèrent dans l'industrie des technologies ou tout autre secteur émergent. Le Comité de rémunération se fie également sur l'expérience de ses membres en tant que dirigeants ou administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans des secteurs d'activités semblables à ceux de la Société dans l'évaluation des niveaux de rémunération. Ces autres sociétés sont énumérées dans la présente Circulaire à la rubrique « *Gouvernance d'entreprise – Mandats d'administrateur* ».

#### ***Gouvernance en matière de rémunération***

Le Comité de rémunération est tenu de s'assurer que la Société ait un plan adéquat en place pour la rémunération des hauts dirigeants et pour formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération des hauts dirigeants de la Société. Le Comité de rémunération doit assurer que la rémunération globale payée à tous les HDD soit équitable, raisonnable et respecte la philosophie de rémunération de la Société.

De temps à autre, le Comité de rémunération peut présenter, pour approbation du Conseil d'administration, des recommandations concernant la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Une combinaison de rémunération fixe et variable est utilisée pour encourager les hauts dirigeants à atteindre leurs principaux objectifs d'entreprise. Les trois composantes de base du programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société sont :

- le salaire de base,
- les paiements des primes incitatives annuelles (prime), et
- la rémunération à base d'Options et des UAR.

Les salaires de base sont payés en espèces et constituent la portion fixe de la rémunération totale versée aux HDD. Les incitatifs annuels constituent le reste, et représentent la rémunération qui est « à risque » et qui peut donc être ou ne pas être versée aux hauts dirigeants respectifs selon : (i) si le haut dirigeant a atteint ou excédé ses objectifs de performance applicable; et, (ii) la performance sur le marché des actions ordinaires. À ce jour, aucune formule spécifique n'a été mise au point pour assigner une pondération spécifique à chacune de ces composantes. À la place, le Conseil d'administration examine chaque objectif de rendement et la performance de la Société et attribue une rémunération établie selon cette évaluation et les recommandations du Comité de rémunération.

### ***Salaire de base***

Le Comité de rémunération recommande et le Conseil d'administration approuve les échelles salariales des HDD. L'examen du salaire de base de chaque HDD repose sur l'évaluation des facteurs, tels que les conditions actuelles de concurrence sur le marché, les niveaux de rémunération et les pratiques de sociétés et de compétences semblables, telles que les capacités de leadership et l'efficacité de la haute direction, l'expérience, la responsabilité et la performance réelle ou attendue de la personne concernée. La Société pourrait s'appuyer sur des données comparatives du groupe de référence de la Société, qui sont compilées à partir d'un nombre de sources externes, y compris des consultants indépendants. La politique de la Société en matière d'établissement des salaires pour les hauts dirigeants a l'intention de se conformer au traitement des salaires de tous les autres employés.

### ***Paiements de primes de performance discrétionnaires incitatives annuelles (primes en espèces)***

Les attributions de primes incitatives annuelles en espèces sont discrétionnaires et dépendent de divers accomplissements à l'échelle personnelle et de la Société. Les objectifs de performance pour les paiements des incitatifs annuels sont subjectifs et incluent l'atteinte de cibles et d'objectifs individuels et d'entreprise, ainsi que la performance générale des activités quotidiennes de la Société, ainsi que des facteurs concurrentiels dans l'industrie.

Le Conseil d'administration approuve les montants cibles des paiements d'incitatifs annuels pour chaque HDD au début de chaque exercice fiscal. Le Comité de rémunération détermine les montants cibles selon un nombre de facteurs, y compris la rémunération comparable de sociétés semblables.

Afin d'émettre une recommandation au Conseil d'administration concernant les paiements des incitatifs annuels, le Comité de rémunération évalue de façon subjective la performance des HDD, en prenant en compte la capacité de chaque HDD à réaliser ses objectifs individuels, à contribuer à la réalisation des objectifs de la Société, et à contribuer à répondre aux besoins de la Société qui surviennent quotidiennement.

Le Conseil d'administration est fortement tributaire des recommandations du Comité de rémunération en ce qui concerne l'octroi d'intéressement annuel. Cependant, le Conseil d'administration se réserve l'entière discrétion de déterminer si chacun des HDD a rempli ou non ses objectifs, et se réserve le droit de faire des changements positifs ou négatifs au paiement d'incitatifs annuels recommandé par le Comité de rémunération lorsqu'il le juge adéquat.

### ***Plan incitatif à long terme***

Les octrois d'incitatifs à base d'actions à long terme font partie intégrante de la structure de rémunération des HDD par la Société. Les attributions à base d'actions représentent un élément variable de rémunération qui permet à la Société de récompenser ses HDD pour leur contribution continue à la réussite de la Société. Les attributions d'incitatifs à base d'actions à long terme récompensent la performance et la continuité des services rendus, et aident la Société à attirer et retenir des HDD.

Aux termes du plan incitatif à base d'actions à long terme (« PILT ») que a été approuvé par les Actionnaires le 25 juin 2021, les Options et les UAR sont octroyées par le Conseil d'administration, et à sa discrétion, en fonction des recommandations du Comité de rémunération. Pour le suivi et l'ajustement des attributions d'Options et de UAR, le Conseil d'administration prend en compte ses propres observations concernant la performance individuelle et ses propres évaluations de la contribution du HDD concerné à la valeur pour les actionnaires, les octrois précédents d'options et les objectifs fixés pour les HDD. L'échelle des Options et des UAR est généralement proportionnelle au niveau adéquat de rémunération de base pour chacun des niveaux de responsabilité. Le Conseil d'administration prendra en compte le nombre total d'Options et des UAR qui sont en circulation par rapport au nombre d'actions ordinaires en circulation afin d'octroyer ou non de nouvelles Options et UAR, et la taille de tels octrois.

Depuis que la Société a adopté le PILT pour remplacer l'ancien régime, les Options pour l'achat d'un total de 33 094 700 actions ordinaires ont été émises aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société, qui étaient comptabilisées au titre du PILT. En date de la présente Circulaire, un total de 20 638 137 Options et 799 998 UAR sont en circulation dans le cadre du PILT.

Le PILT est un Plan évolutif, en vertu duquel 10 % des actions ordinaires en circulation à tout moment sont disponibles aux fins d'émission. L'objectif du PILT est de promouvoir les intérêts de la Société en (i) fournissant à certains employés, dirigeants, administrateurs ou consultants de la Société (collectivement ci-après les « **Titulaires d'attribution** ») une incitation supplémentaire fondée sur la performance; en (ii) encourageant la détention d'actions ordinaires par les Titulaires d'attribution; en (iii) augmentant l'intérêt propriétaire des Titulaires d'attribution dans la réussite de la Société; en (iv) encourageant les Titulaires d'attribution à demeurer au sein de la Société; et en (v) attirant de nouveaux employés, dirigeants, administrateurs et consultants à rejoindre la Société.

Les informations suivantes visent à fournir une brève description et un récapitulatif des principales caractéristiques du PILT :

- a) Le nombre total maximum d'actions ordinaires disponibles pour émission par la trésorerie en vertu du PILT et de tous les autres arrangements de rémunération à base d'actions de la Société à tout moment s'élève à 10 % des actions ordinaires en circulation en date de l'octroi d'une Option au titre du PILT, sous réserve de modification ou d'augmentation selon les modalités du PILT. Toute action ordinaire faisant l'objet d'une attribution (ci-après l'« **Attribution** ») d'Options ou d'UAR et qui ont été annulée, rachetée, suspendue ou qui ont expiré ou pris fin conformément aux modalités du PILT sans avoir été exercées, ou toute Attribution qui a été acquise ou exercée selon le cas, seront de nouveau disponibles au titre du PILT.
- b) Chaque UAR donne le droit au titulaire de recevoir une action ordinaire.
- c) Le prix d'exercice d'une Option doit être déterminé par le Conseil d'administration au moment où chaque Option est octroyée, pourvu qu'un tel prix soit au moins égal (i), si les actions ordinaires sont cotées en bourse (tel que défini dans le PILT), au dernier prix de clôture des actions ordinaires en bourse; ou (ii), si les actions ordinaires ne sont pas cotées en bourse, au prix conformément aux règles de la bourse à laquelle les actions ordinaires sont cotées au moment de l'octroi; ou (iii), si les actions ordinaires ne sont pas cotées en bourse, au prix d'exercice minimum tel que déterminé par le Conseil d'administration.
- d) Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission pouvant être remises à des initiés de la Société à tout moment, ou au cours d'une période de 12 mois, ne doit pas excéder 10 % du nombre total d'actions ordinaires alors en circulation, sauf en cas d'approbation des actionnaires désintéressés. Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission pouvant être remises à toute personne ou entité au cours d'une période de 12 mois, ne doit pas excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires alors en circulation, sauf en cas d'approbation des actionnaires désintéressés.
- e) Le nombre total d'actions ordinaires émises en faveur d'initiés au cours d'une période de 12 mois, ou pouvant être émises en faveur d'initiés à tout moment, dans le cadre du plan et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de la Société, ne peut dépasser 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de cette période.
- f) Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu des UAR à tout participant dans le cadre du PILT ne doit pas dépasser 1,5 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution.
- g) Les administrateurs, dirigeants, consultants et employés de la Société ou ses filiales, et les employés de la personne ou la Société qui fournit des services de gestion à la Société ou ses filiales sont autorisés à participer au PILT. Sous réserve du respect des exigences réglementaires pertinentes, les Titulaires d'attribution peuvent décider de détenir les attributions qui leur sont octroyées dans une entité constituée en propriété exclusive. Cette entité sera liée par le PILT de la même manière que si les attributions étaient détenues par le Titulaire d'attributions.
- h) L'attribution et tous les droits qu'elle confère expirent à la date indiquée dans l'entente d'attribution, pourvu qu'en aucun cas la durée de l'attribution n'excède de dix (10) ans, ou la durée maximale autorisée par les réglementations pertinentes.
- i) Si des attributions expirent au cours d'une période pendant laquelle la négociation des titres de la Société par certaines personnes telles que désignées par la Société est interdite ou dans les 10 jours ouvrables après la fin

d'une telle période, la durée de ces attributions sera prolongée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction de négociation, à moins qu'un tel prolongement soit interdit par toute loi applicable ou par les politiques des réglementations pertinentes.

- j) Le Conseil d'administration peut déterminer la date à laquelle toute attribution pourra être exercée et peut déterminer que l'attribution pourra immédiatement être exercée à compter de la date d'octroi, ou en versements ou selon un échéancier d'acquisition. Cependant, sauf détermination contraire du Conseil d'administration, les attributions émises au titre du PILT sont généralement assujetties à un échéancier d'acquisition, comme suit : (i) 1/3 à la date d'octroi; (ii) 1/3 au premier anniversaire de la date d'octroi; et (iii) 1/3 au second anniversaire de la date d'octroi.
- k) Dans le cas où un Titulaire d'attribution cesse d'être admissible à l'octroi d'attributions au titre du RILT, les attributions précédemment octroyées à cette personne ne pourront plus être exercées pendant une période de 90 jours après la date à laquelle la personne cesse d'être admissible au titre du RILT, ou une période plus longue ou plus courte, telle que déterminée par le conseil d'administration, pourvu qu'aucune attribution ne demeure en circulation pendant une période qui dépasse la première date des suivantes : (i) la date d'expiration de ladite attribution; et (ii) 12 mois suivant la date à laquelle cette personne cesse d'être admissible au titre du RILT.
- l) Si un détenteur d'Options cesse d'être un administrateur ou dirigeant de la Société, ou de ses filiales, pour quelque raison que ce soit (autre que le décès et pour un motif valable), alors ce détenteur d'Options peut exercer ses Options dans la mesure où il avait le droit de les exercer à la date de la cessation, pourvu que cet exercice survienne dans les douze (12) mois après que le Titulaire d'attribution cesse d'être un administrateur ou dirigeant.
- m) Si un détenteur d'Options cesse d'être un administrateur ou dirigeant de la Société, ou de ses filiales pour un motif valable, toutes les Options acquises ou non acquises détenues par le détenteur d'Options au moment de cette cessation seront annulées et perdues à la date de cessation.
- n) Si un détenteur d'Options cesse d'être un consultant ou employé de la Société, ou de ses filiales, pour quelque raison que ce soit (autre que le décès et pour motif valable), alors ce détenteur d'Options peut exercer ses Options dans la mesure où il avait le droit de les exercer à la date de la cessation, pourvu que cet exercice survienne dans les quatre-vingt-dix (90) jours après que le titulaire d'attribution cesse d'être un employé ou consultant.
- o) Si un détenteur d'Options cesse d'être un consultant ou employé de la Société, ou de ses filiales, pour un motif valable, toutes les Options acquises ou non acquises détenues par le détenteur d'Options au moment de cette cessation seront annulées et perdues à la date de cessation.
- p) En cas de décès d'un Titulaire d'attribution, l'attribution précédemment octroyée peut être exercée dans les 12 mois après le décès et seulement dans la mesure où le Titulaire d'attribution avait le droit d'exercer l'attribution à la date du décès.
- q) En cas de changement de contrôle (tel que défini dans le PILT), toutes les restrictions sur les UAR seront immédiatement levées et deviendront immédiatement acquises et reviendront au participant.

Les politiques de la TSX relatives aux arrangements de rémunération à base de titres exigent que tous les trois ans après l'instauration d'un arrangement de rémunération à base de titres, toutes les attributions non allouées au titre d'un arrangement de rémunération à base de titres sans un nombre total maximum de titres pouvant être émis doivent être approuvées par une majorité des administrateurs de la Société et des Actionnaires de la Société. Comme le PILT a été approuvé pour la dernière fois le 25 juin 2021, il sera demandé aux Actionnaires d'approuver les attributions non allouées en 2024.

Le texte complet du PILT est joint aux présentes à l'Annexe B.

### ***Taux de dilution annuel***

Conformément aux exigences de la section 613 du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, le tableau suivant établit le taux de dilution des attributions octroyées dans le cadre des arrangements de rémunération à base de titres de la Société à la fin des exercices fiscaux terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Au 16 avril 2024, le PILT représente le seul arrangement de rémunération à base de titres. Le tableau ci-dessous établit le taux de dilution des Options et des UAR au titre du PILT et de l'ancien régime pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Le taux de dilution est calculé en divisant le nombre d'Options et des UAR octroyées en vertu des régimes respectifs pendant l'exercice fiscal concerné par le nombre moyen pondéré de titres en circulation pendant l'exercice fiscal pertinent.

	Exercice se terminant le 31 décembre 2023	Exercice se terminant le 31 décembre 2022
Nombre d'options octroyées en vertu du PILT	13 156 250	9 592 500
Nombre d'unités d'actions assujetties à des restrictions en vertu du PILT	475 000	200 000
Nombre moyen pondéré de titres en circulation pour l'exercice applicable	262 237 000	207 776 000
Taux de dilution annuel des options	5,02 %	4,62 %
Taux de dilution annuel des unités d'actions assujetties à des restrictions	0,18 %	0,10 %

### *Instruments financiers*

Conformément à la politique de la Société en matière de transaction, il existe une restriction pour l'achat d'instruments financiers par les dirigeants ou les administrateurs, y compris les contrats à prix variable à terme, les contrats d'échange d'actions, les tunnels de taux d'intérêt ou les parts d'échange de fonds qui sont conçues pour couvrir ou compenser une baisse de la valeur de marché des titres de capital octroyés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par le HDD ou l'administrateur.

## RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

### Tableau récapitulatif des rémunérations des HDD

Le tableau suivant fournit un récapitulatif de la rémunération gagnée par les HDD pour services dispensés, à tous les égards, pendant les trois derniers exercices financiers. Certains de ces dirigeants ont reçu une rémunération de Backbone Hosting Solutions Inc. (ci-après « **Backbone** ») et/ou de Backbone Hosting Solutions (USA) Inc. (« **Backbone USA** »), toutes deux filiales de la Société, pour avoir exercé leurs fonctions pendant les exercices terminés les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Nom et poste principal	Exercice fiscal	Salaire, frais de consultation ou honoraires (\$)	Attributions à base d'actions <sup>(1)</sup> (\$)	Attributions à base d'options <sup>(1)</sup> (\$)	Rémunération du plan incitatif autre qu'en actions		Valeur du régime de retraite (\$)	Toutes autres rémunérations (\$) <sup>(4)</sup>	Total des rémunérations (\$)
					Plan incitatif annuel <sup>(2)</sup>	Plan incitatif à long terme <sup>(3)</sup>			
Geoffrey Morphy <sup>(5)</sup> <i>Président et Chef de la direction</i>	2023	569 152 US\$	289 000 US\$	2 069 950 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	36 624 US\$	2 968 377 US\$
	2022	421 355 US\$	95 500 US\$	1 868 000 US\$	246 018 US\$	Nil	Nil	15 850 US\$	2 646 723 US\$
	2021	380 742 US\$	202 500 US\$	5 764 000 US\$	470 000 US\$	Nil	Nil	Nil	6 740 243 US\$
Jeffrey Lucas <sup>(6)</sup> <i>Directeur des finances</i>	2023	439 909 US\$	289 000 US\$	1 866 785 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	8 592 US\$	2 607 936 US\$
	2022	382 903 US\$	95 500 US\$	1 668 000 US\$	163 571 US\$	Nil	Nil	6 000 US\$	2 315 974 US\$
	2021	194 727 US\$	202 500 US\$	5 865 934 US\$	Nil	Nil	Nil	Nil	6 068 434 US\$
Benjamin Gagnon <sup>(7)</sup> <i>Chef du minage</i>	2023	231 097 US\$	Nil	444 665 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	Nil	679 412 US\$
	2022	187 849 US\$	Nil	676 875 US\$	118 873 US\$	Nil	Nil	3 000 US\$	986 597 US\$
	2021	158 032 US\$	Nil	2 196 250 US\$	Nil	Nil	Nil	Nil	2 354 282 US\$
Benoit Gobeil <sup>(8)</sup> <i>Vice-président exécutif des opérations et des infrastructures</i>	2023	206 694 US\$	Nil	605 500 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	11 917 US\$	827 762 US\$
	2022	172 756 US\$	Nil	329 875 US\$	55 401 US\$	Nil	Nil	2 173 US\$	560 206 US\$
	2021	143 958 US\$	Nil	1 406 250 US\$	138 251 US\$	Nil	Nil	Nil	1 688 459 US\$
	2023	234 865 US\$	Nil	319 900 US\$	3 214 US\$	Nil	Nil	13 359 US\$	571 339 US\$

Nom et poste principal	Exercice fiscal	Salaire, frais de consultation ou honoraires (\$)	Attributions à base d'actions <sup>(1)</sup> (\$)	Attributions à base d'options <sup>(1)</sup> (\$)	Rémunération du plan incitatif autre qu'en actions		Valeur du régime de retraite (\$)	Toutes autres rémunérations (\$) <sup>(4)</sup>	Total des rémunérations (\$)
					Plan incitatif annuel <sup>(2)</sup>	Plan incitatif à long terme <sup>(3)</sup>			
Stephanie Wargo <sup>(9)</sup> <i>Vice-présidente du marketing &amp; des communications</i>	2022	206 801 US\$	Nil	395 600 US\$	Nil	Nil	Nil	5 076 US\$	607 478 US\$
	2021	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil

Remarques :

- (1) Les calculs de la juste valeur en date d'octroi sont fondés sur le modèle d'évaluation Black-Scholes et les hypothèses moyennes pondérées. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses extrêmement subjectives, y compris la volatilité attendue du cours de l'action. Les modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes peuvent avoir un impact important sur les estimations de juste valeur et, par conséquent, selon la direction, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure fiable de la juste valeur des attributions à base d'actions et d'options.
- (2) Le terme « plan incitatif annuel » désigne tout plan qui fournit une rémunération visant à encourager la performance au cours d'un exercice fiscal, mais qui n'inclut pas d'attribution à base d'actions ou d'options.
- (3) Le terme « plan incitatif à long terme » désigne tout régime qui fournit une rémunération visant à encourager la performance au cours d'une période supérieure à un exercice fiscal, mais qui n'inclut pas d'attribution à base d'actions ou d'options.
- (4) Les montants reflètent une indemnité mensuelle de voiture et les contributions aux plans d'épargne-retraite.
- (5) Geoffrey Morphy est devenu un administrateur de la Société le 19 mai 2020. Le 31 août 2020, M. Morphy a démissionné de son poste d'administrateur de la Société et est devenu vice-président exécutif des finances, de l'administration et du développement de la Société. Le 29 décembre 2020, M. Morphy est devenu président de la Société; le 8 décembre 2021, il a assumé les fonctions de directeur des opérations, en plus de président; et le 29 décembre 2022, M. Morphy a pris le poste de président et chef de la direction de la Société.
- (6) Jeffrey Lucas est devenu directeur des finances de la Société le 14 juin 2021.
- (7) Benjamin Gagnon a été nommé chef du minage le 3 juin 2021.
- (8) Benoit Gobeil a été nommé vice-président des opérations et de l'infrastructure le 14 juillet 2021 et est devenu vice-président exécutif des opérations et de l'infrastructure le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- (9) Stephanie Wargo a été nommée vice-présidente du marketing et des communications le 14 février 2022.

**Plan incitatif d'attribution des HDD**

*Attributions à base d'actions et d'options en circulation*

Le tableau suivant énumère les attributions à base d'options pour chacun des HDD et hauts dirigeants de la Société au 31 décembre 2023.

Nom et poste	Attribution à base d'options				Attribution à base d'actions		
	Nb d'actions ordinaires sous-jacentes à des options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Nb d'actions ordinaires sous-jacentes à des options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Nb d'actions ordinaires sous-jacentes à des options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Nb d'actions ordinaires sous-jacentes à des options non exercées (#)
Geoffrey Morphy <i>Président et directeur général et ancien chef des opérations</i>	37 500	0,36	06/29/2025	130 875	91 666	352 914 \$	96 250 \$
	240 000	0,43	08/31/2025	820 800			
	154 900	1,76	12/22/2025	323 741			
	400 000	2,45	05/19/2027	560 000			
	620 000	0,55	12/27/2027	2 046 000			
	1 500 000	1,89	06/30/2028	2 940 000			
	500 000	3,83	12/22/2028	10 000			
Jeffrey Lucas <i>Directeur des finances</i>	600 000	2,45	05/19/2027	840 000	91 666	352 914 \$	96 250 \$
	125 000	0,55	12/27/2027	412 500			
	1 450 000	1,89	06/30/2028	2 842 000			
	400 000	3,83	12/22/2028	8 000			
Benjamin Gagnon <i>Chef du minage</i>	400 000	0,35	09/21/2025	1 400 000	Nil	Nil	Nil
	40 000	1,76	12/22/2025	83 600			
	500 000	5,01	06/29/2026	Nil			
	125 000	8,13	12/08/2026	Nil			
	312 500	2,45	05/19/2027	437 500			
	200 000	0,55	12/27/2027	660 000			
	50 000	1,89	06/30/2028	98 000			
	250 000	3,83	12/22/2028	5 000			

Benoit Gobeil Vice-président exécutif des opérations et des infrastructures	125 000 237 500 42 500 235 125 200 000	5,01 2,45 0,55 1,89 3,83	06/29/2026 05/19/2027 12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	Nil 332 500 140 250 496 125 4 000	Nil	Nil	Nil
Stephanie Wargo Vice-présidente du marketing & des communications	30 000 140 000 112 500 140 000	2,45 0,55 1,89 3,83	05/19/2027 12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	42 000 462 000 220 500 2 800	Nil	Nil	Nil

Notes :

- (1) La valeur des options en jeu non exercées est calculée en fonction de l'écart entre le prix d'exercice de l'option et le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2023, qui s'élevait à 3,85 \$.
- (2) La valeur des unités d'actions assujetties à des restrictions est calculée en utilisant le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2023, qui s'élevait à 3,85 \$.

*Attributions du plan incitatif – Valeur acquise ou obtenue pendant l'année*

Le tableau suivant fournit des informations concernant la valeur acquise ou obtenue au titre des attributions du plan incitatif par chaque HDD et dirigeant de la Société pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

Nom	Attributions à base d'options – Valeurs acquises au cours de l'exercice <sup>(1)</sup> (\$)	Attributions à base d'actions – Valeurs acquises au cours de l'exercice (\$)	Rémunération du régime incitatif autre qu'en actions – Valeur acquise au cours de l'exercice <sup>(2)</sup> (\$)
Geoffrey Morphy	1 899 500	211 667	3 650 \$ US
Jeffrey Lucas	1 190 000	211 667	3 650 \$ US
Benjamin Gagnon	298 500	Nil	3 650 \$ US
Benoit Gobeil	398 725	Nil	3 650 \$ US
Stephanie Wargo	246 925	Nil	3 214 \$ US

Notes :

- (1) La valeur totale en dollars qui aurait été réalisée si les Options avaient été exercées à la date d'acquisition (calculée en fonction de l'écart entre le prix d'exercice des Options et le cours de clôture du marché des actions ordinaires à la date d'acquisition).
- (2) Représente les montants obtenus dans le cadre du plan de prime annuelle de la Société.

**Conventions d'emploi et de consultation et prestation en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle**

Chacun des HDD a accepté un emploi au sein de la Société. La convention d'emploi inclue notamment des dispositions concernant le salaire de base, les primes annuelles, la confidentialité et la titularité des droits de propriété intellectuelle. À l'exception de ce qui est prévu dans la convention d'emploi conclue avec M. Morphy, tels que décrits aux présentes, et à l'exception d'une convention d'indemnité de licenciement conclue avec Messieurs Jeff Lucas, Benjamin Gagnon, Benoit Gobeil et madame Stephanie Wargo le 15 décembre 2022, en tant qu'un amendement à leur convention d'emploi, et telle que détaillée ci-dessous, la Société n'a conclu aucun régime ou arrangement de rémunération avec les HDD qui prévoiraient un paiement découlant d'une démission, d'un départ à la retraite ou de la fin de l'emploi de toute personne.

***L. Geoffrey Morphy***

Le 26 août 2020, la société a conclu une convention d'emploi avec Geoffrey Morphy, en vertu de laquelle M. Morphy a été embauché en qualité de vice-président exécutif, finances, administration et affaires corporatives. Le 29 décembre 2020, M. Morphy est devenu le président de la société. Le 8 décembre 2021, il a pris les fonctions de directeur des opérations, en plus de ses fonctions de président. Le 28 décembre 2022, la Société a conclu une nouvelle convention d'emploi avec M. Morphy, en tant que chef de la direction, en plus de son rôle en tant que Président. Son salaire annuel de base actuel est de 582 400 US\$. Les obligations et responsabilités de M. Morphy incluent le développement et l'amélioration des relations de la Société avec les Actionnaires, la stratégie sur les marchés de capitaux et la stratégie de développement d'entreprise afin de favoriser la croissance et de maximiser la valeur pour les Actionnaires, optimiser les opérations commerciales existantes, élaborer des stratégies régionaux et internationaux de grande qualité en veillant à ce qu'ils soient conformes aux objectifs à court et à long terme. La Société peut mettre fin à la convention d'emploi de M. Morphy sans motif à tout moment, pourvu qu'elle lui verse un paiement de quatorze (14) mois de salaire tenant lieu de préavis de licenciement pour la première année de service et, par la suite, un (1) mois de préavis plus un (1) mois de salaire tenant lieu de préavis pour tout six mois de service pouvant aller jusqu'à un paiement maximum tenant lieu de période de préavis de vingt-quatre (24) mois. Le

double de (c.-à-d. deux fois) cette somme devra être versé à la fin de la convention d'emploi dans les 18 mois après un changement de contrôle. M. Morphy a conclu un accord de non-concurrence et de confidentialité avec la Société.

#### ***Jeffrey Lucas***

Le 14 juin 2021, la Société a conclu une convention d'emploi avec Jeffrey Lucas, laquelle a été amendé le 15 décembre 2022, et en vertu de laquelle M. Lucas est embauché en qualité de directeur des finances. Son salaire annuel de base est de 438 165 \$ US. La Société peut mettre fin à la convention d'emploi de M. Lucas sans motif à tout moment, pourvu qu'elle continue de payer M. Lucas pendant une période de douze (12) mois après la fin de l'emploi, dont le premier paiement sera versé après le soixantième (60) jour après la fin de l'emploi. Le double de (c.-à-d. deux fois) cette somme, avec un minimum de vingt-quatre (24) mois, sera payable en cas de résiliation de la convention d'emploi dans les 18 mois après un changement de contrôle. M. Lucas a conclu un accord de non-concurrence et de confidentialité avec la Société.

#### ***Benjamin Gagnon***

Le 17 juin 2022, et tel qu'amendé le 15 décembre 2022, la Société a conclu une convention d'emploi avec Benjamin Gagnon, en vertu de laquelle M. Gagnon est employé en tant que chef du minage de la Société. Son salaire de base annuel est actuellement de 244 400 \$ US. En cas de résiliation de son contrat de travail dans les dix-huit mois suivant un changement de contrôle, M. Gagnon aura le droit de recevoir l'équivalent de dix-huit (18) mois de son salaire payable à la date de résiliation du contrat de travail. M. Gagnon a conclu un accord de non-concurrence et de non-divulgence avec la Société.

#### ***Benoit Gobeil***

Le 12 janvier 2021, et tel qu'amendé le 15 décembre 2022, la Société a conclu une convention d'emploi avec Benoit Gobeil, en vertu duquel M. Gobeil a été employé en tant que vice-président des opérations et des infrastructures, puis en juin 2023, il a été promu au poste de vice-président exécutif des opérations et des infrastructures. Son salaire de base annuel actuel est de 242 500 \$ US. La Société peut mettre fin à la convention d'emploi sans motif en tout temps, à condition que la Société verse à M. Gobeil l'équivalent de six semaines de préavis par année partielle ou complète d'emploi, jusqu'à concurrence de douze (12) mois de salaire. M. Gobeil aurait le droit de recevoir 1,5 fois ce montant, avec un minimum de dix-huit (18) mois, en cas de résiliation du contrat d'emploi dans les dix-huit (18) mois suivant un changement de contrôle. M. Gobeil a conclu un accord de non-concurrence et de non-divulgence avec la Société.

#### ***Stephanie Wargo***

Le 13 janvier 2022, et tel qu'amendé le 15 décembre 2022, la Société a conclu une convention d'emploi avec Stephanie Wargo, en vertu duquel Mme Wargo a été employée en tant que vice-présidente du marketing et des communications. Son salaire de base annuel actuel est de 245 700 dollars américains. En cas de résiliation de son contrat de travail dans les dix-huit (18) mois suivant un changement de contrôle, Mme Wargo aura le droit de recevoir l'équivalent de dix-huit (18) mois de son salaire payable à la résiliation du contrat de travail. Mme Wargo a conclu un accord de non-concurrence et de non-divulgence avec la Société.

#### **Avantages du régime de retraite**

La Société n'offre aucun régime de pension ou de retraite.

#### **Contributions aux prestations d'épargne-retraite**

En juillet 2022 (Canada) et janvier 2023 (les États Unis), la Société a mis en place un régime de contributions d'épargne-retraite collectif parrainé par l'employeur. Il n'existe pas de plan de ce type en Argentine. La Société verse une contribution équivalente à celle de tous les employés, y compris les HDD, jusqu'à concurrence de quatre pour cent (4 %) du salaire brut de base. Tous les participants sont soumis aux conditions d'acquisition des plans applicables et sont responsables de la gestion de leurs limites de contribution individuelles conformément à l'agence de revenu fiscal compétente.

#### **Rémunération des administrateurs**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les administrateurs ont été indemnisés au titre de leurs obligations générales d'administrateur, leur présence aux réunions ou pour toute participation supplémentaire aux comités du Conseil d'administration. Les administrateurs peuvent également recevoir une rémunération à base de titres conformément au PILT de la Société. Les Options et les UAR sont octroyées par le Conseil d'administration, et à sa discrétion, en fonction des

recommandations du Comité de rémunération. Les administrateurs peuvent également être remboursés pour toute dépense encourue dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateur.

Les dirigeants de la Société qui pendant l'année 2023 agissaient également comme administrateurs n'ont pas e perçu de rémunération supplémentaire pour les services rendus en tant qu'administrateur, autre que celle versée par la Société au titre de leur qualité de dirigeant.

**Tableau de la rémunération des administrateurs**

Le tableau suivant fournit des informations concernant la rémunération versée aux administrateurs non HDD de la Société pour la dernière année financière :

Nom <sup>(1)</sup>	Honoraires perçus (\$) <sup>(3)</sup>	Attribution à base d'actions (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération du régime incitatif autre qu'en actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Toutes autres rémunérations (\$)	Total (\$) <sup>(2)</sup>
Nicolas Bonta	78 260 US\$	144 500 US\$	1 172 960 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	1 399 370 US\$
Andres Finkielsztain	99 152 US\$	144 500 US\$	493 049 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	740 352 US\$
Emiliano J. Grodzki	78 260 US\$	144 500 US\$	1 172 960 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	1 399 370 US\$
Edith Hofmeister	92 818 US\$	144 500 US\$	161 000 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	401 968 US\$
Brian Howlett	102 024 US\$	216 750 US\$	493 049 US\$	3 650 US\$	Nil	Nil	743 223 US\$
Pierre Seccareccia <sup>(4)</sup>	33 207 US\$	Nil	Nil	3 650 US\$	Nil	Nil	36 857 US\$

**Notes :**

- (1) Ce tableau n'inclut pas les montants versés au titre de remboursement des dépenses.
- (2) Tout montant versé pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2023 à un administrateur de la Société qui est également un HDD est inclus dans le Tableau récapitulatif des rémunérations des HDD.
- (3) À partir du 1 février 2023, les administrateurs non exécutifs reçoivent une allocation annuelle de 67 410\$ US, plus la somme de 11 235 \$ US supplémentaire par comité du Conseil d'administration qu'ils président, et de 617.50 \$ US supplémentaire par comité du conseil d'administrateur auquel ils sont membres. Additionnellement, l'administrateur principal et le président du Conseil d'administration ont également droit à une rémunération supplémentaire de 11 235 US\$ pour l'exercice de ces fonctions.
- (4) Mr. Seccareccia a cessé d'être administrateur le 24 mai 2023.

**Attribution du plan incitatif des administrateurs**

*Attribution d'Options et d'actions en circulation aux administrateurs*

Le tableau suivant énumère les attributions à base d'Options en circulation pour chacun des administrateurs non-HDD au 31 décembre 2023.

Nom	Attribution à base d'options				Attribution à base d'actions		
	Nb d'actions ordinaires sous-jacentes à des options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options non exercées en jeu (\$) <sup>(1)</sup>	Nombres d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas été acquises (#)	Valeur du marché ou de paiement des attributions à base d'actions qui n'ont pas été acquises (\$) <sup>(2)</sup>	Valeur du marché ou de paiement des attributions à base d'actions qui n'ont pas été réglées ou distribuées (\$) <sup>(2)</sup>
Nicolas Bonta	144 900 800 000 60 000 1 200 000 100 000	1,76 2,45 0,55 1,89 3,83	12/22/2025 05/19/2027 12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	302 841 1 120 000 198 000 2 352 000 2 000	54 166	208 539 \$	48 125 \$
Andres Finkielsztain	15 000 295 312 100 000	0,55 1,89 3,83	12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	49 500 578 812 2 000	37 500	144 375 \$	48 125 \$
Emiliano Grodzki	154 900 800 000 60 000 1 200 000 100 000	1,76 2,45 0,55 1,89 3,83	12/22/2025 05/19/2027 12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	323 741 1 120 000 198 000 2 352 000 2 000	54 166	208 539 \$	368 961 \$

Edith Hofmeister	140 000 30 000 100 000	1,00 0,55 3,83	11/16/2027 12/27/2027 12/22/2028	399 000 99 000 2 000	37 500	144 375 \$	48 125 \$
Brian Howlett	50 000 60 000 393 750 100 000	1,76 0,55 1,89 3,83	12/22/2025 12/27/2027 06/30/2028 12/22/2028	104 500 198 000 771 750 2 000	56 250	216 563 \$	72 188 \$
Pierre Seccareccia <sup>(3)</sup>	187 500 75 000 131 250	5,01 8,13 2,45	05/24/2024 05/24/2024 05/24/2024	Nil Nil 183 750	Nil	Nil	Nil

Notes :

- (1) La valeur des Options en jeu non exercées est calculée selon la différence entre le prix d'exercice de l'Option et le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2023, qui s'élevait à 3,85 \$.
- (2) La valeur des UAR est calculée en utilisant le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2023, qui s'élevait à 3,85 \$.
- (3) Ancien administrateur. Pierre Seccareccia a cessé d'être administrateur le 24 mai 2023.

**Valeur Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice**

Le tableau suivant fournit des informations concernant la valeur acquise ou obtenue au titre des attributions du plan incitatif par chaque administrateur non HDD de la Société pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

Nom	Attributions à base d'options – Valeurs acquises pendant l'année <sup>(1)</sup> (\$)	Attributions à base d'actions – Valeurs acquises pendant l'année (\$)	Rémunération du régime incitatif autre qu'en actions – Valeur acquise au cours de l'exercice <sup>(2)</sup> (\$)
Nicolas Bonta	670 200	147 833	3 650 US\$
Andres Finkielstain	275 138	63 833	3 650 US\$
Emiliano Grodzki	670 200	147 833	3 650 US\$
Edith Hofmeister	136 700	63 833	Nil
Brian Howlett	275 138	95 750	3 650 US\$
Pierre Seccareccia <sup>(3)</sup>	20 850	Nil	3 650 US\$

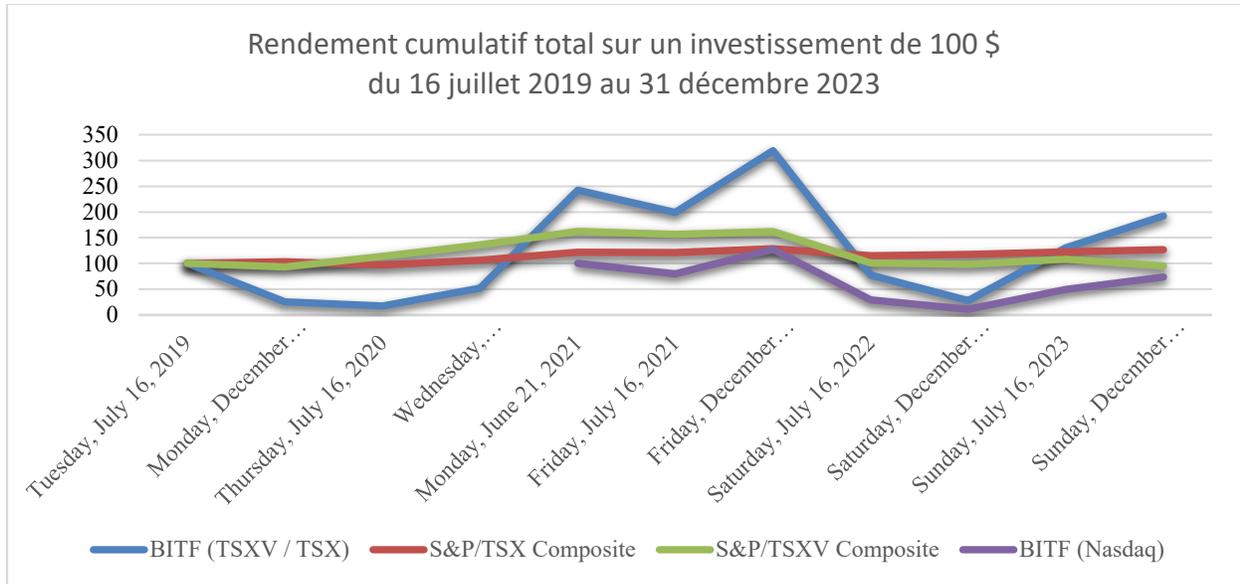
Remarques :

- (1) La valeur totale en dollars qui aurait été réalisée si les Options avaient été exercées à la date d'acquisition (calculée en fonction de l'écart entre le prix d'exercice des Options et le cours de clôture du marché des actions ordinaires à la date d'acquisition).
- (2) Représente les montants obtenus dans le cadre du plan de prime annuelle de la Société.
- (3) Ancien administrateur.

**Graphique de performance**

Le 16 juillet 2019, les actions ordinaires ont commencé à être négociées à TSXV. Le 21 juin 2021 les actions ordinaires ont commencé à être négociés sur le Nasdaq. Le 8 avril 2022, les actions ordinaires étaient inscrites à la TSX et ont été volontairement retirées de la TSXV.

Le graphique de performance suivant indique le rendement cumulatif des actions ordinaires par rapport à l'indice composé S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX de croissance au cours d'une période d'environ 42 mois avant le 31 décembre 2023, pour lesquelles la Société est un émetteur assujetti.



	16 juillet 2019	31 décembre 2023
Bitfarms Ltd. (TSX)	100,00 \$	192,50 \$
Bitfarms Ltd. (NASDAQ)	100,00 \$ <sup>(1)</sup>	73,49 \$ <sup>(1)</sup>
Indice composé S&P/TSX	100,00 \$	127,78 \$
Indice composé S&P/TSXV	100,00 \$	95,30 \$

Remarques:

(1) Reflète un investissement de 100 \$ au 21 juin 2021, la date à laquelle les actions ordinaires ont été inscrites à la cote du Nasdaq.

Au 31 décembre 2023, la valeur de 100 \$ investis dans des actions ordinaires en date du 16 juillet 2019 avait augmenté d'environ 93 %, par rapport à une hausse de 28 % pour un investissement semblable dans l'indice composé S&P/TSX, et une diminution de 5 % pour un investissement dans l'indice composé S&P/TSX au cours de la même période. Le 21 juin 2021, le cours de clôture des actions ordinaires inscrites au Nasdaq était de 3,96 \$ US, contre 2,91 \$ US à la clôture le 31 décembre 2023, représentant une diminution d'environ 27 %.

Il n'y a aucune corrélation entre la performance des actions ordinaires et la rémunération des dirigeants. Le cours des actions ordinaires peut être affecté par un nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la direction de la Société, compris des conditions générales, économiques sectorielles et de marché. Le Comité de rémunération évalue la performance en la comparant à la direction générale et au succès de la société plutôt que les variations à court terme du cours des actions ordinaires.

**Titres autorisés à être émis en vertu des plans de rémunération à base de titres**

Le tableau suivant présente les informations relatives aux plans de rémunération à base de titres de la Société en vertu desquels les titres de capital de la Société sont autorisés à être émis, agrégés conformément à tous les plans de rémunération à base de titres précédemment approuvés par les Actionnaires et tous les plans de rémunération à base de titres non approuvés par les Actionnaires au 31 décembre 2023 :

Catégorie du régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice des Options et droits en cours (#)	Prix moyen pondéré des Options et des droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour émission future en vertu des régimes de rémunération à base de titres (#)
Régimes de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs de titres <sup>(1)</sup>	21 564 385 <sup>(3)</sup>	2,34 \$ <sup>(2)</sup>	16 005 002 <sup>(2)</sup>
Régimes de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs de titres	Nul	S/O	Nul

Catégorie du régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice des Options et droits en cours (#)	Prix moyen pondéré des Options et des droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour émission future en vertu des régimes de rémunération à base de titres (#)
<b>Total</b>	21 564 385	2,34 \$( <sup>2</sup> )	16 005 002 ( <sup>2</sup> )

Notes :

- (1) Attribués au titre du PILT de la Société, approuvés pour la dernière fois par les Actionnaires à l'assemblée tenue le 25 juin 2021, en vertu de laquelle un maximum de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'octroi peut être réservé à l'émission. Pour un résumé du PILT, voir la rubrique « *Rémunération des dirigeants – Plan incitatif à long terme* ».
- (2) Sur la base de 375 693 875 actions ordinaires émises et en circulation en date de la présente Circulaire.
- (3) Y compris 624 998 UAR et 20 939 387 Options.

### Examen des risques liés à la rémunération

Le Comité de rémunération est tenu d'examiner, d'établir et d'évaluer les régimes de rémunération des dirigeants, et de déterminer si les régimes encouragent une prise de risque inutile ou excessif. La Société estime que les régimes sont équilibrés et n'encouragent pas la prise de risque inutile ou excessif.

Les salaires de base sont des montants fixes et n'encouragent pas la prise de risque. Tandis que les attributions d'intéressement annuel récompensent les réalisations à court terme ou les objectifs annuels et les objectifs à court terme peuvent encourager la prise de risque à court terme au détriment de résultats à long terme, le régime des attributions de primes d'intéressement annuelles représentera un faible pourcentage des possibilités de rémunération des employés.

Les attributions d'options d'achat d'actions représentent un moyen important de faire correspondre les intérêts des employés à ceux des Actionnaires. La valeur ultime des attributions est liée au cours des actions ordinaires et comme les attributions sont échelonnées et assujetties à des échéanciers d'acquisition à long terme, elles permettront de s'assurer que les HDD tirent une valeur importante de la performance du cours à long terme.

### Rémunération des administrateurs

Selon les statuts, la Société doit avoir un minimum d'un (1) administrateur et un maximum de dix (10) administrateurs. En date de la présente Circulaire, la Société compte six (6) administrateurs.

La Société examine régulièrement la compétitivité des taux de rémunération des administrateurs par rapport au marché concurrentiel. Bien que les résultats de cet examen aient généralement démontré que les taux de rémunération des administrateurs de la Société étaient concurrentiels sur le marché, les honoraires annuels ont été changés tout au long du cycle de croissance de la Société au cours des dernières années afin de renforcer la compétitivité de la Société tout en prenant en compte le temps et l'engagement supplémentaires requis pour ces postes. Notamment, et plus récemment, les honoraires annuels des administrateurs ont été changés à compter du 1er février 2023. Un récapitulatif des changements des rémunérations versées aux administrateurs non-salariés s'établir comme suit :

Élément	À compter du 1er février 2023
Allocation annuelle des administrateurs non cadres	67 410 \$ US
Honoraires du président du conseil d'administration, des présidents des comités et de l'administrateur principal du conseil d'administration	11 235 \$ US
Honoraires des membres des comités du conseil d'administration	617,50 \$ US

### COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'Audit est responsable de la supervision des pratiques et procédures de la Société en matière de comptabilité et d'informations financières, de la suffisance des contrôles et procédures comptables internes, de la qualité et intégrité des États financiers et d'orienter l'examen des auditeurs vers des secteurs particuliers.

Les membres actuels du comité d'Audit sont Edith Hofmeister, Brian Howlett et Andres Finkielsztain. Aucun membre du comité de vérification n'exerce de fonctions de haut dirigeant, d'employé ou de contrôle de la Société ou de toutes ses filiales, et ils sont tous considérés comme des administrateurs « indépendants » tel que défini au règlement 52-110 – *sur le comité d'audit* (ci-après le « Règlement 52-110 »). Chacun des membres du comité de vérification est considéré comme possédant les compétences financières au sens du règlement 52-110, qui inclut la capacité à lire et comprendre un jeu d'états

financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et un degré de complexité comparables dans l'ensemble à l'ampleur et au degré de complexité des États financiers de la Société. Le texte complet de la charte du comité d'Audit (ci-après la « charte du comité d'Audit ») est joint à l'Annexe A. Un exemplaire de la charte du comité d'Audit est également disponible sur le site Web de la Société au [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com) et sur le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

La Société a déposé une notice annuelle (ci-après la « **Notice annuelle** ») pour l'exercice fiscal terminé le 31 décembre 2023 sur le SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et au EDGAR sur [www.sec.gov/EDGAR](http://www.sec.gov/EDGAR) qui contient, entre autres, toutes les divulgations financières (y compris des copies des États financiers et des Rapports de gestion) exigées par le Règlement 52-110. Notamment, les informations dont la divulgation est exigée dans l'Annexe 52-110F1 du Règlement 52-110 sont disponibles à la rubrique « Comité d'Audit » de la nNotice annuelle.

### Formation et expérience pertinentes

Les formations et expériences pertinentes de chacun des membres du comité d'Audit sont les suivantes :

Nom du membre	Formation	Expérience
Brian Howlett <sup>(1)</sup> , CPA, CMA	Baccalauréat en commerce de l'université de Concordia (1982). Titre de CMA (1989).	M. Howlett est l'administrateur principal de la Société. M. Howlett est un professionnel chevronné qui compte plus de trente ans d'expérience dans la gestion de haut niveau. M. Howlett est actuellement président, chef de la direction et administrateur de Hemlo Explorers Inc. M. Howlett a siégé au conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp de 2016 à 2024. M. Howlett a été président, chef de la direction et administrateur de Dundee Sustainable Technologies Inc. et président et chef de la direction de Copper Road Resources Inc. (anciennement Stone Gold Inc.).
Andres Finkielsztain	Baccalauréat en économie du Bard Collège (1999), New York	M. Finkielsztain est administrateur de la Société. M. Finkielsztain est l'associé directeur fondateur de FINK LLC, un bureau d'investissement privé spécialisé dans le capital-investissement, l'immobilier, les médias et la technologie. Il a également été coresponsable de la division des situations spéciales chez Banco Industrial en Argentine, où il a analysé et fourni des solutions de financement aux entreprises et institutions basées en Argentine de 2017 à 2023. Jusqu'en février 2018, M. Finkielsztain a été conseiller financier pour Soros Brothers Investments (« SBI »), un bureau d'investissement privé fondé en 2011 par Alexander et Gregory Soros, et analyste pour les marchés émergents chez Soros Fund Management LLC. M. Finkielsztain a également travaillé chez J.P. Morgan pendant plus de 10 ans dans diverses fonctions au sein de la gestion d'actifs, notamment en tant que spécialiste des opportunités d'investissement mondiales et des marchés émergents. M. Finkielsztain est titulaire d'une licence en économie du Bard College, où il a été président d'une organisation latino-américaine.
Edith Hofmeister	Juris Doctor de l'Université de l'Université de San Francisco	Mme Hofmeister est une avocate et une dirigeante qui conseille depuis plus de vingt ans les petites et grandes entreprises multinationales du secteur de l'extraction sur les questions juridiques et ESG, où elle a examiné et préparé des documents d'information, dirigé les communications de la SEC, supervisé les contrôles internes et la conformité SOX, la lutte contre la corruption, les programmes de dénonciation et de gouvernance et les audits, et agi en tant que secrétaire générale des comités d'audit et de risque des sociétés cotées à la Bourse de New York. Elle a également été vice-présidente exécutive des affaires générales et conseillère juridique de Tahoe Resources, où elle a dirigé les services juridiques, de développement durable et des affaires gouvernementales, et a contribué à faire passer Tahoe du statut de petite société d'exploration à celui de producteur de métaux précieux de moyenne capitalisation, de 2010 à 2019. Mme Hofmeister est également titulaire d'une licence en relations internationales de l'UCLA, d'un doctorat en droit de l'université de San Francisco et d'un master en études internationales de l'université de Notre Dame.

Remarques : <sup>(1)</sup> Président du comité d'Audit.

### Supervision du comité d'Audit

Depuis le début de l'exercice fiscal le plus récent de la Société, le comité de vérification n'a fait aucune recommandation quant à la nomination ou la rémunération d'un vérificateur indépendant qui n'a pas été adoptée par le Conseil d'administration.

## Préapprobation des politiques et procédures

Le comité d'Audit est tenu d'approuver au préalable tous les services de vérification et non liés à la vérification qui ne sont pas interdits par la loi et qui sont fournis par des vérificateurs indépendants de la Société.

## Honoraires des services des vérificateurs indépendants

Le tableau suivant fournit des détails concernant la vérification, les frais liés à la vérification, aux impôts et autres facturés par le vérificateur indépendant de la société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

	Exercice se terminant le 31 décembre 2023	Exercice se terminant le 31 décembre 2022
Honoraires de vérification <sup>(1)</sup>	444 000 \$	651 000 \$
Honoraires liés à la vérification <sup>(2)</sup>	287 000 \$	310 000 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	Nul \$	23 000 \$
Tous autres honoraires	Nul	Nul
<b>Total</b>	<b>731 000 \$</b>	<b>984 000 \$</b>

### Notes :

- (1) Les frais agrégés facturés pour des services professionnels redus par le vérificateur des États financiers annuels de la Société.
- (2) Les frais agrégés facturés pour des services professionnels redus par le vérificateur et composé principalement des frais d'examen de la qualité des documents et des frais d'examen des États financiers trimestriels et d'autres documents connexes.
- (3) Les frais agrégés facturés pour la conformité fiscale, les conseils fiscaux et les services professionnels de planification fiscale. Ces services comprenaient l'examen des remboursements d'impôts et une aide aux réponses aux autorités fiscales gouvernementales.

## GOVERNANCE D'ENTREPRISE

L'instruction nationale 58-201 – *relative à la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers canadienne énonce une série de lignes directrices pour la gouvernance efficace d'entreprise (ci-après les « **Lignes directrices** »). Les Lignes directrices abordent des sujets tels que la constitution et l'indépendance des comités d'entreprise, les fonctions à remplir par les conseils d'administration et leurs comités et l'efficacité et la formation des membres du Conseil d'administration. Le Règlement 58-101 – *sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (ci-après le « **Règlement 58-101** ») exige la divulgation par chaque société cotée de son approche en matière de gouvernance d'entreprise se fondant sur les Lignes directrices, car les sociétés afficheront des degrés différents de conformité du simple fait de leurs caractéristiques individuelles.

Une description de l'approche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise se fondant sur les Lignes directrices est énoncée ci-dessous.

### Conseil d'administration

Le Règlement 58-101 définit un « **Administrateur indépendant** » comme un administrateur qui n'a aucune relation importante directe ou indirecte avec la Société. Le terme « **Relation importante** » désigne une relation dont on pourrait, du point de vue du Conseil d'administration, raisonnablement attendre qu'elle interfère avec le jugement du membre indépendant en question.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de six (6) membres, dont le Conseil d'administration a déterminé que trois (3) sont des « administrateurs indépendants » au sens du Règlement 58-101. Andres Finkielsztain, Edith Hofmeister et Brian Howlett sont considérés comme des Administrateurs indépendants au sens du Règlement 58-101, puisqu'ils sont tous indépendants de la direction et n'entretiennent pas de Relation importante avec la Société. Cette conclusion est fondée sur le fait que, depuis la date de constitution de la Société, aucun des Administrateurs indépendants n'a travaillé pour la Société, n'a reçu de rémunération de la Société, n'a conclu de contrat important avec la Société ni n'a eu d'intérêt important dans la Société qui aurait pu interférer avec sa capacité à agir au mieux des intérêts de la Société. Nicolas Bonta n'est pas considéré comme un Administrateur indépendant en raison de son statut antérieur de dirigeant de la Société et des honoraires professionnels qu'il a touchés, qui étaient supérieurs à 150 000 \$, qui a pris fin le 28 décembre 2022. Monsieur Grodzki n'est pas considéré comme un Administrateur indépendant en raison de son statut antérieur de chef

de la direction et des honoraires professionnels touchés, qui étaient supérieurs à 150 000 \$, qui a pris fin le 28 décembre 2022.

Nicolas Bonta occupe le poste de président du Conseil d'administration. Le président est tenu d'offrir un leadership pour améliorer l'efficacité du Conseil d'administration et de s'assurer que le Conseil d'administration s'acquitte efficacement de ses responsabilités, supervise tous les aspects de sa direction et son administration, adopte des procédures pour s'assurer que le Conseil d'administration est en mesure de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente, répond aux situations de conflit d'intérêts, gère les relations avec les actionnaires externes et facilite une communication efficace avec les Administrateurs indépendants et la direction. Dans le cas où le président n'est pas un Administrateur indépendant, le Conseil d'administration doit nommer un administrateur principal indépendant afin de remplir les fonctions du président qui doivent être exécutées par un Administrateur indépendant. Le Conseil d'administration a élu Brian Howlett au titre d'administrateur principal indépendant.

Le Conseil d'administration fonctionne de façon indépendante de la direction. Quand considéré approprié, le Conseil d'administration et les comités peuvent se réunir en l'absence des membres de la direction ou peut dispenser les membres de la direction de tout ou partie de toute assemblée lorsqu'un conflit d'intérêt réel ou potentiel survient ou lorsque le Conseil d'administration le juge approprié. Le Comité de rémunération est composé majoritairement d'Administrateurs indépendants qui se réunissent de temps à autre et font des recommandations au conseil d'administration sur les questions relevant de leur mandat.

Le Conseil d'administration a adopté un mandat écrit, dont un exemplaire est disponible sur le site Web de la Société au [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com) et sur le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Le Conseil d'administration n'a pas adopté de descriptions de postes écrites pour le président du Conseil d'administration ou les présidents des comités au motif que les postes sont bien compris de tous les administrateurs. Le Conseil d'administration n'a également pas adopté une description de poste écrite pour le président-chef de la direction au même motif, cependant, le Conseil d'administration a développé des objectifs d'entreprise pour le président-chef de la direction en établissant des responsabilités clés.

### Mandats d'administrateur

Certains administrateurs actuels et proposés de la Société sont également des administrateurs d'autres émetteurs assujettis (ou équivalent) dans une juridiction ou une juridiction étrangère, comme suit :

Nom des administrateurs	Autre émetteur assujetti (ou équivalent dans une juridiction étrangère)	Marché
Nicolas Bonta	N/A	N/A
Andres Finkielsztain	Goldmoney Inc. Mene Inc.	TSX : XAU TSXV : MENE et É.-U. (OTC) : MENEF
Emiliano J. Grodzki	S/O	S/O
Edith Hofmeister	STLLR Gold Inc. Osisko Gold Royalties Prime Mining Corp.	TSX: OR and NYSE: OR TSX.V: PRYM / OTCQX: PRMNF / FRA: O4V3
Brian Howlett	Hemlo Explorers Inc.	TSXV : HMLO

Veuillez vous référer à la rubrique « *Visée de l'assemblée – Élection des administrateurs* ».

### Orientation et formation continue

Le Conseil d'administration a participé à un certain nombre de sessions de formation continue au cours de l'année, notamment sur les thèmes suivants : 1) la conformité à la loi SOX, présentée par son cabinet d'audit, PWC ; 2) les tendances en matière de finances et de fusions et acquisitions, présentées par des banques, et 3) de nombreuses présentations d'Ernst and Young, au cours desquelles les administrateurs ont été informés des principales tendances ESG, des risques et des meilleures pratiques dans l'industrie des cryptomonnaies. Le Conseil d'administration a également effectué une visite opérationnelle des sites d'extraction de bitcoins de la Société en Amérique du Sud au cours de l'automne 2023 dans le cadre de sa formation continue. Cette visite a permis aux membres du Conseil d'administration d'acquérir une connaissance directe des opérations, des défis et des opportunités de la Société dans la région. En s'engageant directement avec les équipes de gestion locales et en observant les processus d'exploitation de minage, le Conseil a pu améliorer sa compréhension des activités et prendre des décisions plus éclairées pour soutenir les objectifs stratégiques de la Société. Ces présentations font

partie du programme formel d'orientation et de formation destiné aux nouveaux membres du Conseil d'administration et aux membres actuels. De plus, des informations (telles que les États financiers récents, la fiche d'information annuelle et divers autres rapports d'exploitation, de propriété et de budget) sont fournies aux nouveaux membres du Conseil d'administration pour s'assurer que les nouveaux administrateurs se familiarisent avec les activités de la Société et les procédures du Conseil d'administration. Les administrateurs visitent et rencontrent régulièrement la direction, et les nouveaux administrateurs reçoivent un exemplaire des politiques de gouvernance d'entreprise de la Société afin de se familiariser avec les règles et les procédures de la Société. La Société encourage la formation continue de ses administrateurs et dirigeants, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour remplir leurs obligations respectives à l'égard de la Société. La formation continue du Conseil d'administration comprend également des réunions avec le conseiller juridique de la Société afin de se tenir au courant de l'évolution des questions relatives au droit des sociétés et au droit des valeurs mobilières et le Code d'éthique de l'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté un code de conduite et de déontologie professionnelle (le « Code de conduite et de déontologie professionnelle ») afin d'encourager et de promouvoir une culture de comportement éthique parmi les administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Des exemplaires du Code de conduite et de déontologie professionnelle de la Société sont disponibles sur le site Web de la Société au [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com) et sur demande écrite auprès du vice-président et secrétaire corporative de la Société au [legal@bitfarms.com](mailto:legal@bitfarms.com). Le Conseil d'administration est tenu de s'assurer que le Code de conduite et de déontologie professionnelle de la Société est respecté. Il n'y a eu aucune violation de ce dernier depuis son adoption.

En plus du Code de conduite et de déontologie professionnelle de la Société, le Conseil d'administration a aussi adopté une série de politiques d'entreprise, notamment une politique sur la négociation des valeurs mobilières, une politique sur la divulgation et la confidentialité, une politique anticorruption et trafic d'influence et une politique sur la dénonciation. Le Conseil compte également sur le respect des obligations fiduciaires imposées aux administrateurs individuels par la législation sur les sociétés en vigueur et le droit commun, et les restrictions imposées par la réglementation applicable sur les sociétés à l'égard de la participation des administrateurs individuels dans les décisions du Conseil d'administration dans lesquels l'administrateur a un intérêt, sont suffisantes pour garantir que le conseil d'administration exerce ses fonctions indépendamment de la direction et dans le meilleur intérêt de la Société.

En vertu de la législation sur les sociétés, un administrateur est tenu d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société et d'agir avec le soin, la diligence et la compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans des circonstances semblables. Par ailleurs, étant donné que certains des administrateurs et des administrateurs proposés de la Société occupent également des postes d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés qui exploitent des activités similaires, les administrateurs doivent respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, ainsi que les règlements applicables des autorités des valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur ou un dirigeant détient un intérêt important.

Tout administrateur intéressé devra déclarer la nature et l'ampleur de son intérêt et n'aura pas le droit de voter aux assemblées des administrateurs au cours desquelles les sujets abordés pourraient susciter un conflit d'intérêts.

Un exemplaire du Code de conduite et de déontologie professionnelle de la Société est disponible sur le site Web de la Société au [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com) et sur le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). La Société estime qu'elle a adopté des procédures et politiques de gouvernance qui encouragent le comportement éthique des administrateurs, dirigeants et employés.

### **Comités du Conseil d'administration**

Le conseil d'administration comporte actuellement quatre comités permanents :

- le comité d'Audit
- le comité de gouvernance et de nomination
- le comité de rémunération, et
- le comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale

Les membres du comité d'Audit sont présentés dans la présente Circulaire sous la rubrique « Comité d'Audit » ci-dessus, et les membres des autres comités sont présentés ci-dessous. Le Conseil d'administration a adopté la charte du comité d'Audit, qui est jointe aux présentes à l'Annexe A. Un exemplaire de chartes des autres comités sont disponibles sur le site Web de la société au [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com).

### ***Comité de gouvernance et de nomination***

Le comité de gouvernance et de nomination de la Société est chargé de : (i) aider la direction à élaborer des politiques et des pratiques de gouvernance d'entreprise de la Société; (ii) superviser le respect des règles, politiques et principes de gouvernance d'entreprise; (iii) identifier les personnes qualifiées pour être nommées comme membres du Conseil d'administration; (iv) la structure et de la composition des comités du Conseil d'administration; (v) d'évaluer les performances et l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités; et (vi) superviser le respect du code de conduite et de déontologie professionnelle de la Société. Les membres actuels du comité de gouvernance et de nomination sont Edith Hofmeister (présidente), Andres Finkielsztain, Emiliano Grodzki et Brian Howlett.

### ***Comité de rémunération***

Le comité de rémunération de la Société est chargé de veiller à ce que la Société dispose d'un plan approprié de rémunération des dirigeants et de formuler des recommandations concernant la rémunération du Conseil d'administration et des dirigeants de la Société. Le Conseil d'administration veille à ce que la rémunération versée aux hauts dirigeants désignés (« HDD ») et aux dirigeants soit juste, raisonnable et conforme aux politiques de rémunération et aux meilleures pratiques de la Société.

Les membres actuels du comité de rémunération sont Andres Finkielsztain (président), Brian Howlett et **Emiliano Grodzki**. La stratégie du comité de rémunération est décrite plus en détail dans la section « Déclaration de la rémunération des dirigeants » ci-dessus.

### ***Comité pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale***

Le Conseil d'administration a récemment créé un comité ***pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale***, chargé d'aider le Conseil d'administration à superviser les programmes, les politiques et les pratiques de la Société en matière de santé et de sécurité, de durabilité de l'environnement et de responsabilité sociale des entreprises. Les membres actuels du comité ***pour l'Environnement et la Responsabilité Sociale*** sont Edith Hofmeister (présidente), Emiliano Grodzki et Brian Howlett.

### ***Autres comités du conseil***

Le Conseil d'administration ne comporte aucun autre comité que ceux mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut créer des comités supplémentaires en fonction des besoins de la Société.

### **Évaluations**

Tous les ans, le Conseil d'administration évalue les contributions du Conseil d'administration dans son ensemble et de chacun des administrateurs, afin de déterminer s'il fonctionne efficacement. Le Conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions au moyen d'évaluations informelles réalisées et abordées lors des assemblées du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a également mis en œuvre une procédure d'évaluation formelle aux fins de laquelle chaque administrateur doit remplir une grille de compétences et d'expériences qui relèvent, entre autres, des compétences et expériences de l'administrateur et de la performance de l'administrateur et du Conseil d'administration dans son ensemble. La grille de compétences et d'expériences permet au Conseil d'administration d'identifier des lacunes en matière d'expérience ou de compétences au sein du Conseil d'administration, et aide le comité de rémunération à faire des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration évaluera également de temps à autre ses politiques, procédures et lignes directrices afin de s'assurer qu'elles demeurent à jour et pertinentes.

### **Renouvellement et diversité du conseil**

La Société reconnaît les avantages de promouvoir la diversité parmi ses employés, son équipe de direction et ses administrateurs du Conseil d'administration afin d'améliorer la force organisationnelle, la résolution de problèmes et les possibilités d'innovation.

La Société travaille à la mise en place de programmes visant à améliorer sa représentation et la rétention de femmes et d'autres groupes sous-représentés. Le 17 février 2022, la Société a adopté une politique écrite de diversité (ci-après la « **Politique de diversité** ») qui énonce les objectifs de la Société en ce qui concerne la composition de son Conseil d'administration, de son personnel et de sa direction.

La direction générale et le Conseil d'administration actuels de la Société sont composés de professionnels aux parcours et aux compétences variés. Ils ont été choisis parce que la Société et ses parties prenantes considèrent pouvoir bénéficier

d'un tel éventail de talents et d'expériences cumulées. La direction révisé de façon régulière les pratiques de recrutement et de sélection de la Société à tous les niveaux afin de s'assurer qu'elles soient convenablement structurées pour qu'un large éventail de candidats soit considéré et qu'il n'y ait pas de discrimination consciente ou inconsciente qui pourrait défavoriser certains candidats. La direction a la charge d'implémenter la politique de diversité en la considérant comme une question fondamentale et une part essentielle des activités quotidiennes de la société. En outre, la direction transmettra un rapport annuel au Conseil d'administration concernant le nombre et la proportion, en pourcentage, de femmes dans les équipes de direction et de haute direction de la Société et de ses filiales. La Société réalisera régulièrement des évaluations de la diversité de ses effectifs et mettra tout en œuvre pour s'assurer que les objectifs de diversité et d'inclusion énoncés dans la politique de diversité sont remplis.

Bien que le Conseil d'administration considère que seul le mérite est essentiel à la nomination au Conseil d'administration et aux postes de direction, en 2023, et afin de se conformer aux règles du Nasdaq en matière de diversité du conseil d'administration y compris en particulier les règles de cotation du Nasdaq 5605 et 5606, le Conseil d'administration s'est donné l'objectif d'avoir au moins une femme au sein du Conseil d'administration au plus tard le 7 août 2023. Le 16 novembre 2022, le conseil a nommé Mme. Edith Hofmeister au Conseil d'administration.

Conformément aux règles du Nasdaq sur la diversité au sein du conseil d'administration, la Société doit publier dans ses documents pour l'Assemblée annuelle des Actionnaires une information sur la diversité au sein du Conseil d'administration. Au 4 avril 2023, la matrice de diversité du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Matrice de la diversité au Conseil d'administration	BITFARMS LTÉE			
En date du	16 avril 2024			
Nombre total d'administrateurs	6			
Partie I: L'identité du genre	Femme	Homme	Non -binaire	N'a pas divulgué l'identité du genre
Administrateurs	1	5	-	-
Partie II: Contexte démographique				
Afro-Américain ou Noir	-	-	-	-
Originaire d'Alaska d'Indien d'Amérique	-	-	-	-
Asiatique	-	-	-	-
Hispanique ou Latinx	-	3	-	-
Hawaïen originaire des îles du Pacifique	-	-	-	-
Blanc	1	2	-	-
Deux races ou ethnies ou plus	-	-	-	-
LGBTQ+	-	-	-	-
N'a pas divulgué ses antécédents démographiques	-	-	-	-

La Société n'a pas adopté de limitation des mandats ou d'autres mécanismes de renouvellement du Conseil d'administration, car elle estime qu'ils pourraient avoir pour conséquence que des administrateurs ayant accumulé une expérience précieuse dans le secteur soient contraints de quitter leur poste de manière arbitraire. La Société estime que les administrateurs doivent être évalués sur la base de leur capacité à continuer à apporter une contribution significative à la Société.

#### ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS EXÉCUTIFS

Aucun administrateur, haut dirigeant ou employé de la Société ou ses filiales, ancien administrateur, haut dirigeant ou employé de la Société ou ses filiales, ou tout associé de ceux-ci, à tout moment pendant la période allant de la constitution au 31 décembre 2023, ou à tout moment entre le 31 décembre 2023 et la date de la présente Circulaire, (i) n'a été endetté envers la Société ou ses filiales, ou (ii) n'a été endetté envers toute autre entité à tout moment au cours de son dernier exercice fiscal qui a fait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit, ou d'un autre arrangement fourni par la Société ou ses filiales.

#### INTÉRÊT DES PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant, ni actionnaire ne détient en propriété véritable, ne contrôle ni ne dirige, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires en circulation, ou tout associé ou affilié ou personne connue, n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute transaction ou toute transaction proposée qui a eu ou pourrait raisonnablement avoir un impact substantiel sur la Société.

## CONTRATS DE LA DIRECTION

Aucune des fonctions de la direction de la société n'est exercée dans une mesure importante par une personne ou une Société autre que les administrateurs ou les dirigeants de la Société.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La Société fournira aux actionnaires, sur demande écrite au directeur des finances de la Société au 110 rue Yonge, bureau 1601, Toronto, ON M5C 1T4, par téléphone : (514) 691-6228, un exemplaire :

- (a) des États financiers consolidés de la Société pour la période financière achevée la plus récente, ainsi que du Rapport de gestion de ces résultats financiers et le rapport des vérificateurs s'y rapportant, et un exemplaire de tous les États financiers intermédiaires ultérieurs aux États financiers annuels de la Société qui ont été déposés pour toute période suivant la fin de la période comptable achevée la plus récente; et
- (b) de la présente Circulaire d'informations.

Des informations supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur le SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les informations financières de la Société sont disponibles dans les États financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour la période comptable achevée la plus récente.

## APPROBATION

Le contenu de la présente Circulaire et sa distribution aux actionnaires ont été approuvés par le conseil d'administration.

**DATÉE** du 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril de 2024.

## PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*(Signé) « Nicolas Bonta »*

Nicolas Bonta  
Président du conseil d'administration

## ANNEXE « A »

# CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

La présente charte (la « Charte ») définit l'objet, la composition, les responsabilités et pouvoirs du Comité d'Audit (le « Comité ») du Conseil d'Administration (le « Conseil ») de Bitfarms ltée. (« Bitfarms » ou la « Société »).

## 1. MANDAT

Le Comité :

Assistera le Conseil dans son rôle de surveillance de la qualité et de l'intégrité des états financiers de la Société, des processus d'information financière et des systèmes de contrôle interne et de contrôle de la divulgation concernant la gestion des risques, la finance, la comptabilité et le respect de la législation et de la réglementation;

- (a) évaluer l'efficacité des pratiques de la **Société** en matière de gestion des risques et de conformité;
- (b) évaluer les performances, les qualifications et l'indépendance des auditeurs indépendants;
- (c) évaluer les performances de la fonction d'audit interne de la **Société**; examiner les audits périodiques réalisés par l'auditeur indépendant et le service de comptabilité interne de la **Société**;
- (d) examiner les états financiers, le rapport de gestion et le communiqué de presse sur les résultats annuels et intermédiaires de la **Société** avant qu'elle ne communique ces informations au public;
- (e) veiller à ce que la **Société** respecte les exigences légales et réglementaires; et
- (f) préparer tous les dépôts et documents d'information devant être rédigés par le **Comité** et/ou le **Conseil** conformément à la législation fédérale, provinciale et nationale applicable en matière de valeurs mobilières et aux règles et réglementations de toutes les commissions des valeurs mobilières compétentes pour la **Société**.

Nonobstant ce qui précède, il n'appartient pas au **Comité** de planifier ou de réaliser des audits, ni de déterminer si les états financiers de la **Société** sont complets et exacts ou conformes aux principes comptables généralement acceptés, aux normes comptables ou aux lois et réglementations applicables. Cette tâche incombe à la **Direction** de la **Société**, à son service de comptabilité interne et à ses auditeurs indépendants. La fonction première du **Comité** est la supervision, et il est donc en droit de se fier à l'expertise, aux compétences et aux connaissances de la **Direction** de la **Société**, du service de comptabilité interne, des auditeurs indépendants et autres conseillers externes, ainsi qu'à l'intégrité et à l'exactitude des informations fournies par ces personnes ou entités. Aucune disposition de la présente **Charte** ne vise à modifier ou à limiter de quelque manière que ce soit les fonctions et responsabilités de la **Direction**, du service de comptabilité interne ou des auditeurs indépendants de la **Société**.

## 2. COMPOSITION ET MEMBRES

Le **Comité** est composé d'au moins trois membres, dont chacun est un administrateur de la **Société**. Tous les membres du **Comité** ne doivent pas être des dirigeants ou des employés de la **Société**, et doivent satisfaire aux exigences d'indépendance et d'expérience applicables en vertu des lois régissant la **Société**, des bourses de valeurs sur lesquelles les titres de la **Société** sont cotés ainsi que des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

Chaque membre du **Comité** doit avoir des connaissances financières, telles qu'elles sont interprétées selon l'appréciation professionnelle du **Conseil**. Au moins un membre du **Comité** sera habilité à agir en qualité d'expert financier du comité d'audit, conformément à la définition de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis.

Les membres du **Comité** seront nommés ou reconduits dans leurs fonctions lors de l'assemblée annuelle de la **Société** et, dans le cadre des activités ordinaires, leur mandat est d'une durée minimale de trois ans. Chaque membre demeurera membre du **Comité** jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, soit destitué, perde son statut d'administrateur ou cesse de satisfaire aux exigences établies par tout organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent, notamment, mais sans s'y limiter, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique. Le **Conseil** peut à tout moment pourvoir un poste vacant au sein du **Comité**.

Le **Conseil** ou, à défaut, les membres du **Comité**, nomment ou reconduisent, lors de son assemblée annuelle, un Président parmi eux. Le Président ne doit pas être un ancien dirigeant de la **Société**. Ce Président assure la liaison entre les membres et la **Direction** générale.

La date et le lieu des réunions du **Comité**, ainsi que la procédure à suivre lors de ces réunions, seront déterminés de temps à autre par les membres, étant entendu que :

- (a) le quorum pour les réunions sera constitué par la majorité des membres, présents en personne ou par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à l'ensemble des participants de s'exprimer ou de s'entendre;
- (b) le **Comité** se réunira au moins chaque trimestre;
- (c) L'heure et le lieu de chaque réunion seront communiqués par écrit ou par téléphone, télécopie, courrier électronique ou autre moyen de communication électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant la réunion;
- (d) le **Comité** demandera à la **Direction** de tenir des procès-verbaux ou autres registres des réunions et des activités du **Comité** et veille à ce que les procès-verbaux soient suffisamment détaillés pour rendre compte de la teneur des débats. Une fois approuvé par le **Comité**, le procès-verbal est distribué aux membres du **Conseil**;
- (e) L'auditeur indépendant est autorisé à assister à chaque réunion du **Comité** et à y être entendu. En outre, le **Comité** peut inviter à une réunion les dirigeants ou les employés de la **Société**, les avocats, les conseillers et les autres personnes dont la présence est jugée nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions; et
- (f) Le **Comité** peut agir par consentement écrit unanime en lieu et place d'une réunion.

Le **Comité** rend compte de ses activités au **Conseil** après chacune de ses réunions. Le **Comité** révisé et évalue chaque année l'adéquation de la présente charte et, si nécessaire, recommande toute modification proposée au **Conseil** pour examen. Le **Comité** procède à une évaluation annuelle de ses performances et la passe en revue avec le **Conseil**. Cette évaluation porte sur les performances du **Comité** par rapport aux exigences de la présente **Charte**. L'évaluation des performances par le **Comité** est effectuée de la manière qu'il juge appropriée. Le rapport au **Conseil** d'administration peut prendre la forme d'un rapport oral du président du **Comité** ou de tout autre membre désigné du **Comité**.

### 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

#### 3.1 Supervision de l'auditeur indépendant

- (a) Pouvoir exclusif de recommander au **Conseil**, pour approbation, la nomination ou le remplacement de l'auditeur indépendant et sa rémunération (sous réserve de ratification par les actionnaires) et la responsabilité de la supervision du travail de l'auditeur indépendant (notamment la résolution des divergences entre la direction de la **Société** (la « **Direction** ») et l'auditeur indépendant concernant l'information financière) dans le but de rédiger ou d'émettre un rapport d'audit ou un travail connexe. L'auditeur indépendant rend compte directement au **Comité**;
- (b) Le pouvoir exclusif d'approuver au préalable tous les services d'audit ainsi que les services non liés à

l'audit (notamment les honoraires, les modalités et les conditions de prestation de ces services) qui doivent être assurés par l'auditeur indépendant;

- (c) Évaluer les qualifications, les performances et l'indépendance de l'auditeur indépendant, et notamment (i) contrôler et évaluer l'associé principal dans le cadre de la mission de l'auditeur indépendant auprès de la **Société**, et (ii) déterminer si les contrôles de qualité du commissaire aux comptes sont adéquats et si la prestation de services autorisés autres que d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance du commissaire aux comptes;
- (d) Obtenir et examiner au moins une fois par an un rapport de l'auditeur indépendant concernant : ses procédures internes de contrôle-qualité; toute question importante soulevée par l'examen interne de contrôle-qualité le plus récent, ou par une évaluation par les pairs, du cabinet, ou par toute enquête ou investigation menée par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes concernant un ou plusieurs audits indépendants réalisés par le cabinet; toute mesure prise pour traiter ces questions; et toutes les relations entre l'auditeur indépendant et la **Société**;
- (e) Examiner et discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, avant l'audit annuel, de l'étendue, de la planification et de la dotation en personnel de l'audit annuel;
- (f) Assurer la rotation de l'associé principal (ou coordinateur) ayant la responsabilité première de l'audit et de l'associé chargé de l'examen de l'audit, conformément à la loi; et
- (g) Revoir, si nécessaire, les politiques d'engagement par la **Société** des associés, des employés ou des anciens associés et employés de l'auditeur indépendant.

### 3.2 Information financière

- (a) Examiner et discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant les états financiers annuels vérifiés avant la publication des résultats.
- (b) Examiner et discuter avec la **Direction** les informations annuelles et trimestrielles fournies par la **Société** dans le rapport de gestion. Le **Comité** approuvera les rapports à inclure dans la note d'information annuelle de la **Société**, conformément à la loi applicable.
- (c) Faire l'examen et discuter, avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, du rapport de la **Direction** sur son évaluation des contrôles internes relatifs à l'information financière et du rapport de certification de l'auditeur indépendant portant sur l'évaluation de la **Direction**, le cas échéant.
- (d) Faire l'examen et discuter avec la **Direction** des états financiers trimestriels de la **Société** avant la publication des résultats.
- (e) Faire l'examen et discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, des questions importantes en matière d'information financière et les jugements portés dans le cadre de la rédaction des états financiers de la **Société**, et notamment tout changement important dans le choix ou l'application des principes comptables de la **Société**, toute question majeure concernant l'adéquation des contrôles internes de la **Société** et toute mesure spéciale adoptée au vu des insuffisances significatives en matière de contrôle.
- (f) Faire l'examen et discuter, avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, des rapports des auditeurs indépendants concernant : les politiques et pratiques comptables critiques à utiliser; les questions importantes en matière d'information financière, les estimations et les jugements formulés dans le cadre de la rédaction des états financiers; les traitements alternatifs de l'information financière dans le cadre des principes comptables généralement acceptés qui ont été discutés avec la **Direction**, les incidences de l'utilisation de ces informations et traitements alternatifs, et le traitement préconisé par l'auditeur indépendant; et les autres communications écrites importantes entre l'auditeur indépendant et la **Direction**, notamment toute lettre de la **Direction** ou tout tableau des écarts non corrigés.
- (g) Discuter avec l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, des éventuelles lettres de « gestion » ou de « contrôle interne » émises ou proposées à la **Société** par l'auditeur indépendant.
- (h) Examiner et discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, toute

modification significative des principes et pratiques comptables de la **Société** suggérée par l'auditeur indépendant, le personnel d'audit interne ou la **Direction**.

- (i) Discuter avec la **Direction** des communiqués de presse relatifs aux résultats de la **Société**, notamment l'utilisation d'informations « pro forma » ou « ajustées » non conformes aux PCGR, ainsi que des informations financières et des indications relatives aux résultats et au chiffre d'affaires (le cas échéant) fournies aux analystes et aux agences de notation.
- (j) Examiner et discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, l'effet des initiatives réglementaires et comptables ainsi que des structures hors bilan sur les états financiers de la **Société**.
- (k) Examiner et discuter avec le Directeur général et le Directeur financier les procédures mises en œuvre en relation avec leurs certifications aux fins des déclarations annuelles auprès des autorités compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières.
- (l) Examiner les déclarations formulées par le Directeur général et le Directeur financier de la **Société** au cours de leur processus de certification en vue des déclarations annuelles auprès des autorités compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières, concernant toute anomalie importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes qui pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de la **Société** à enregistrer, traiter, résumer et communiquer les données financières, ou toute lacune significative dans les contrôles internes, et toute fraude impliquant la **Direction** ou d'autres employés ayant un rôle important dans les contrôles internes de la **Société**.
- (m) Discuter au moins une fois par an avec le Secrétaire général de la **Société** de toute question juridique susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers, les opérations, les actifs ou les politiques en matière de conformité, ainsi que de tout rapport important ou de toute demande de renseignements reçus par la **Société** ou l'une quelconque de ses filiales de la part d'organismes de réglementation ou d'agences gouvernementales.

### 3.3 Supervision de la Gestion des Risques

- (a) Examiner et approuver périodiquement la philosophie et les politiques de gestion des risques de la **Direction**.
- (b) Examiner au moins une fois par an avec la **Direction** les rapports démontrant la conformité avec les politiques de gestion des risques.
- (c) Examiner avec la **Direction** la qualité et la compétence des membres de la **Direction** désignés pour administrer les politiques de gestion des risques.
- (d) Examiner au moins une fois par an les rapports de l'auditeur indépendant concernant l'adéquation des pratiques en matière de gestion des risques de la **Société**, ainsi que les réponses de la **Direction**.
- (e) Discuter avec la **Direction**, au moins une fois par an, des principaux risques financiers auxquels la **Société** est exposée et des mesures prises par la **Direction** pour surveiller et contrôler ces risques, notamment les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la **Société**.

### 3.4 Surveillance de la conformité réglementaire

- (a) Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des réclamations reçues par la **Société** concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit, ainsi que pour l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de leurs suspicions concernant des points douteux en matière de comptabilité ou d'audit.
- (b) Discuter avec la **Direction** et l'auditeur indépendant, au moins une fois par an, de toute correspondance avec les régulateurs ou les agences gouvernementales et de tout rapport publié qui soulève des questions importantes concernant les états financiers ou la comptabilité de la **Société**.
- (c) Rencontrer les régulateurs de la **Société**, conformément à la législation applicable.
- (d) Exercer tous les autres pouvoirs et toutes les autres fonctions et responsabilités liés aux objectifs, fonctions et responsabilités spécifiés dans le présent document et pouvant être délégués au **Comité** par

le **Conseil**.

#### 4. FINANCEMENT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ENGAGEMENTS D'AUTRES CONSEILLERS INDÉPENDANTS

La **Société** prévoira un financement approprié, tel que déterminé par le **Comité**, pour le paiement de la rémunération de l'auditeur indépendant en vue de l'émission d'un rapport d'audit et de tout conseiller engagé par le **Comité**. Le **Comité** aura également l'autorité de recruter et, aux frais de Bitfarms, de fixer et de payer la rémunération d'autres avocats indépendants et d'autres conseillers qu'il pourra juger nécessaires ou souhaitables pour réaliser ses objectifs. Le **Comité** est également habilité à communiquer directement avec les commissaires aux comptes internes et externes.

#### 5. PROCÉDURES DE RÉCEPTION DES RÉCLAMATIONS ET DES PRÉSENTATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS COMPTABLES

- (a) La **Société** a adopté une politique en matière de dénonciation (la « Politique en matière de Dénonciation »), dont des copies seront mises à la disposition des administrateurs, dirigeants, employés, consultants et entrepreneurs de la **Société**, soit directement, soit en les publiant sur le site web de **Bitfarms** à l'adresse [www.bitfarms.com](http://www.bitfarms.com). La **Société** informera les employés sur l'intranet de la **Société**, s'il en existe un, ou par le biais d'une lettre d'information ou d'un courrier électronique diffusé à tous les employés au moins une fois par an, au sujet de la Politique en matière de Dénonciation. Conformément à la Politique en matière de Dénonciation, toute personne ayant une réclamation ou une suspicion concernant une question financière (ou toute autre question relative à la **Société**) peut soumettre une plainte ou faire état de ses inquiétudes par l'intermédiaire d'une plateforme tierce indépendante (la « plateforme de réclamations ») disponible à l'adresse <http://bitfarms.ethicspoint.com/> ou <http://bitfarmsmobile.ethicspoint.com/> ou par téléphone au numéro gratuit 1-844-992-4862, aux États-Unis, à Guam, à Porto Rico et au Canada, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- (b) Le **Comité** veillera à ce que la politique de dénonciation prévoit des procédures d'examen pour : (a) la réception, la conservation et la résolution des réclamations reçues par l'émetteur coté en bourse concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit, ainsi que (b) l'envoi confidentiel, sous couvert de l'anonymat, par les employés, de leurs suspicions concernant des points douteux en matière de comptabilité ou d'audit.
- (c) Dès réception d'un rapport, par le biais du mécanisme de dénonciation, le **Comité** doit en discuter et prendre les mesures qu'il juge appropriées. Tous les rapports ainsi reçus resteront confidentiels et l'identité des employés déposant des réclamations ou des demandes ne sera communiquée qu'au **Comité** ou au Président du **Comité**.
- (d) Ces rapports ou présentations sont communiqués au **Comité** aussi souvent que celui-ci le juge approprié, mais, en tout état de cause, au moins une fois par trimestre avant les réunions trimestrielles du **Comité** appelées à approuver les états financiers intermédiaires et annuels de la **Société**.
- (e) Le **Comité** informera le **Conseil** des plaintes ou inquiétudes déposées lors de réunions régulières (à moins qu'elles ne soient infondées ou que leur importance nécessite une action plus rapide).
- (f) Le Président du **Comité**, ou toute autre personne désignée par ce dernier, conservera un registre des réclamations ou des demandes reçues pendant une période de six ans à compter de la résolution de la réclamation ou de la demande.

#### 6. PROCÉDURES D'APPROBATION DES SERVICES AUTRES QUE L'AUDIT

**6.1** Il est interdit pour les auditeurs externes de fournir à la **Société**, les catégories suivantes de services autres que l'audit :

- (a) tenue de la comptabilité ou autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la **Société**;
- (b) conception et mise en place de systèmes d'information financière;

- (c) services d'évaluation ou de valorisation, attestation d'équité ou rapports relatifs aux apports en nature;
- (d) services d'actuariat;
- (e) externalisation de services d'audit interne;
- (f) fonctions managériales;
- (g) ressources humaines;
- (h) courtier ou contrepartiste; conseil en investissement, ou services bancaires d'investissement;
- (i) services juridiques;
- (j) services d'expertise sans rapport avec l'audit; et
- (k) tout autre service que le Conseil canadien sur la reddition de comptes juge non autorisé.

**6.2** Si la **Société** souhaite faire appel aux services des commissaires aux comptes externes de la **Société** pour des questions de conformité fiscale, de conseil fiscal ou de planification fiscale, le directeur financier de la **Société** consulte le président du **Comité**, qui a le pouvoir d'approuver ou de désapprouver, pour le compte du **Comité**, lesdits services non liés à l'audit. Tous les autres services non liés à l'audit doivent être approuvés ou désapprouvés par le **Comité** dans son ensemble.

**6.3** Le directeur financier de la **Société** doit tenir un registre des services non liés à l'audit approuvés par le président du **Comité** ou le comité pour chaque exercice fiscal et fournir un rapport au **Comité** au moins une fois par trimestre.

## **7. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

Lors de chaque réunion du **Conseil**, le Président rendra compte des activités du **Comité** depuis la dernière assemblée du **Conseil**. Le **Comité** examinera et approuvera chaque année le rapport du **Comité** à inclure dans la Notice d'information annuelle. Le Secrétaire transmet le procès-verbal de chaque réunion du **Comité** aux membres du **Conseil**.

## **8. ACCÈS AUX INFORMATIONS ET POUVOIRS**

Le **Comité** aura un accès illimité à toutes les informations concernant **Bitfarms** nécessaires ou souhaitables pour exercer ses fonctions, et tous les administrateurs, dirigeants et employés seront tenus de coopérer sur demande des membres.

## **9. RÉVISION DE LA CHARTE**

Le **Comité** révisera et évaluera chaque année l'adéquation de la présente Charte et recommandera toute modification proposée au **Conseil** pour examen.

En date du : 12 juin 2019  
Révisé & Actualisé : 24 mars 2022  
Révisé & Actualisé : 11 décembre 2023  
Approuvé par : Conseil d'administration

**ANNEXE « B »  
PLAN INCITATIF À LONG TERME  
(EN ANGLAIS SEULEMENT)**

**LONG TERM INCENTIVE PLAN**

**Effective Date: April 16, 2024**

**Adopted:**  
**Revised and Updated:**

May 18, 2021  
March 3, 2022  
January 15, 2024  
April 16, 2024

TABLE OF CONTENTS

	<u>Page</u>
<b>SECTION 1 DEFINITIONS AND INTERPRETATION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Definitions.....	1
1.2 Choice of Law .....	5
1.3 Headings.....	5
<b>SECTION 2 GRANT OF AWARDS.....</b>	<b>5</b>
2.1 Grant of Awards.....	5
2.2 Record of Awards Granted.....	6
2.3 Effect of Plan .....	6
<b>SECTION 3 PURPOSE AND PARTICIPATION.....</b>	<b>6</b>
3.1 Purpose of Plan .....	6
3.2 Participation in Plan .....	6
3.3 Limits on Option Grants.....	6
3.4 Limits on RSU Grants.....	7
3.5 Notification of Grant .....	7
3.6 Copy of Plan.....	7
3.7 Limitation on Service.....	7
3.8 No Obligation to Exercise.....	8
3.9 Agreement.....	8
3.10 Notice.....	8
3.11 Representation to the Exchange .....	8
<b>SECTION 4 NUMBER OF SHARES UNDER PLAN .....</b>	<b>8</b>
4.1 Board to Approve Issuance of Shares .....	8
4.2 Number of Shares.....	8
4.3 Fractional Shares.....	8
<b>SECTION 5 TERMS AND CONDITIONS OF OPTIONS.....</b>	<b>9</b>
5.1 Exercise Period of Option .....	9
5.2 Number of Shares Under Option.....	9
5.3 Exercise Price of Option .....	9
5.4 Termination of Option.....	9
5.5 Vesting of Option and Acceleration .....	11
5.6 Additional Terms .....	11
<b>SECTION 6 TRANSFERABILITY OF AWARDS.....</b>	<b>11</b>
6.1 Non-transferable.....	11
6.2 Death of Award Holder .....	11
6.3 Disability of Award Holder.....	11
6.4 Disability and Death of Option Holder .....	12
6.5 Vesting .....	12
6.6 Deemed Non-Interruption of Employment or Engagement .....	12
<b>SECTION 7 EXERCISE OR SETTLEMENT OF AWARD.....</b>	<b>13</b>
7.1 Exercise or Settlement of Award.....	13
7.2 Issue of Share Certificates.....	13
7.3 No Rights as Shareholder.....	13
<b>SECTION 8 RESTRICTED SHARE UNITS.....</b>	<b>13</b>
8.1 Eligibility and Participation .....	13
8.2 Restrictions.....	13
8.3 Vesting .....	14
8.4 Change of Control.....	14
8.5 Death.....	14
8.6 Termination of Employment or Service.....	14
8.7 Disability.....	15
8.8 Cessation of directorship.....	15

8.9	Settlement of Award .....	15
<b>SECTION 9 ADMINISTRATION .....</b>		<b>15</b>
9.1	Board or Committee .....	15
9.2	Appointment of Committee.....	15
9.3	Quorum and Voting.....	16
9.4	Powers of Committee.....	16
9.5	Administration by Committee.....	17
9.6	Interpretation.....	17
9.7	Foreign Award Recipients.....	17
<b>SECTION 10 APPROVALS AND AMENDMENT .....</b>		<b>17</b>
10.1	Shareholder Approval of Plan .....	17
10.2	Amendment of Option or RSU or Plan .....	18
<b>SECTION 11 CONDITIONS PRECEDENT TO GRANTING AWARDS AND ISSUING SHARES .....</b>		<b>19</b>
11.1	Compliance with Laws.....	19
11.2	Obligation to Obtain Regulatory Approvals.....	19
11.3	Inability to Obtain Regulatory Approvals.....	19
<b>SECTION 12 ADJUSTMENTS AND TERMINATION.....</b>		<b>20</b>
12.1	Termination of Plan.....	20
12.2	No Grant During Suspension of Plan.....	20
12.3	Alteration in Capital Structure .....	20
12.4	Triggering Events.....	20
12.5	Notice of Termination by Triggering Event.....	21
12.6	Determinations to be Made by Committee.....	21
<b>SECTION 13 GENERAL TERMS APPLICABLE TO AWARDS .....</b>		<b>21</b>
13.1	Forfeiture Events.....	21
13.2	Awards May be Granted Separately or Together .....	21
13.3	Non-transferability of Awards .....	21
13.4	Conditions and Restrictions upon Shares Subject to Awards.....	22
13.5	Share Certificates .....	22
13.6	Conformity to Plan.....	22
13.7	Performance Evaluation; Adjustment of Goals.....	22
13.8	Adjustment of Performance-based Awards.....	22
<b>SECTION 14 MISCELLANEOUS .....</b>		<b>23</b>
14.1	No Right as Shareholder .....	23
14.2	No Trust or Fund Created.....	23
14.3	No Representations or Covenants with Respect to Tax Qualification; Section 409A.....	23
<b>Appendix A UNITED STATES SUBPLAN PLAN PROVISIONS APPLICABLE TO US TAXPAYERS.....</b>		<b>1</b>
<b>Appendix B BITFARMS LTD. LONG TERM INCENTIVE PLAN - OPTION CERTIFICATE .....</b>		<b>1</b>

**BITFARMS LTD.**

**LONG TERM INCENTIVE PLAN**

**SECTION 1  
DEFINITIONS AND INTERPRETATION**

**1.1 Definitions**

As used herein, unless there is something in the subject matter or context inconsistent therewith, the following terms shall have the meanings set forth below (special definitions applicable to US Taxpayers (as defined in Appendix A attached hereto) may be found in Appendix A):

- (a) “Administrator” means such Executive or Employee of the Company as may be designated as Administrator by the Committee from time to time, if any.
- (b) “Associate” means, where used to indicate a relationship with any person:
  - (i) any relative, including the spouse of that person or a relative of that person’s spouse, where the relative has the same home as the person;
  - (ii) any partner, other than a limited partner, of that person;
  - (iii) any trust or estate in which such person has a substantial beneficial interest or as to which such person serves as trustee or in a similar capacity; and
  - (iv) any corporation of which such person beneficially owns or controls, directly or indirectly, voting securities carrying more than ten percent (10%) of the voting rights attached to all outstanding voting securities of the corporation.
- (c) “Award” means any award of Restricted Share Units or Options granted under this Plan.
- (d) “Award Agreement” means any written agreement, contract, or other instrument or document, including an electronic communication, as may from time to time be designated by the Company as evidencing any Award granted under this Plan.
- (e) “Award Holder” means Option Holder or RSU Holder, as applicable.
- (f) “Black-Out” means a restriction imposed by the Company on all or any of its directors, officers, employees, Insiders or persons in a special relationship whereby they are to refrain from trading in the Company’s securities until the restriction has been lifted by the Company.
- (g) “Board” means the board of directors of the Company.
- (h) “Cause” means, with respect to any Participant, “Cause” (or any conceptually similar term) as defined in any individual agreement between the Company or a Subsidiary and the Participant or, if there is no such agreement or if such agreement does not define Cause, “Cause” means any act or omission of the Participant that would permit the Company to terminate the employment or services of such Participant without notice or payment in lieu of notice, and shall include, as applicable:
  - (i) repeated willful failure by the Participant to promptly and adequately perform their duties to the satisfaction of the Company, which failure, if curable in the discretion of the Company, is not cured to the reasonable satisfaction of the Company within forty-five (45) days after receipt of written notice from the Company of such failure specifying the duty or duties that are not being adequately performed;

- (ii) willful misconduct or gross negligence in the performance of the Participant’s duties to the Company that has or reasonably could be expected to have an adverse effect on the Company;
  - (iii) indictment for, conviction of, or pleading of guilty or nolo contendere to, a felony or any crime involving moral turpitude;
  - (iv) material breach of the employment or services agreement between the Company and the Participant including, if applicable, the confidentiality/non-competition agreement included therein, or any other agreement between the Participant and the Company or any Subsidiary;
  - (v) material breach of the Company’s written policies, rules, systems, and procedures that apply to the Participant, as may exist and be in effect from time to time, including, but not limited to, the Code of Business Conduct and Ethics, the Disclosure and Confidentiality Policy and the Securities Trading Policy, which breach, if curable in the discretion of the Company, is not cured to the reasonable satisfaction of the Company within forty-five (45) days after receipt of written notice from the Company specifying the breach;
  - (vi) any act of theft, fraud, malfeasance or dishonesty in connection with the performance of the Participant’s duties to the Company; and
  - (vii) conduct that brings or is reasonably likely to bring the Company or a Subsidiary negative publicity or into public disgrace, embarrassment, or disrepute.
- (i) “Change of Control” means an occurrence when either:
- (i) a Person or Entity, other than the current “control person” of the Company (as that term is defined in the *Securities Act*), becomes a “control person” of the Company; or
  - (ii) a majority of the directors elected at any annual or extraordinary general meeting of shareholders of the Company are not individuals nominated by the Company’s then-incumbent Board.
- (j) “Clawback Policy” means the clawback policy of the Company adopted by the Board on November 29, 2023.
- (k) “Committee” means a committee of the Board appointed in accordance with this Plan or if no such committee is appointed, the Board itself.
- (l) “Company” means Bitfarms Ltd.
- (m) “Consultant” means an individual who:
- (i) is engaged to provide, on an ongoing *bona fide* basis, consulting, technical, management or other services to the Company or any Subsidiary other than services provided in relation to a “distribution” (as that term is described in the *Securities Act*);
  - (ii) provides the services under a written contract between the Company or any Subsidiary and the individual;
  - (iii) in the reasonable opinion of the Company, spends or will spend a significant amount of time and attention on the affairs and business of the Company or any Subsidiary;
  - (iv) has a relationship with the Company or any Subsidiary that enables the individual to be knowledgeable about the business and affairs of the Company or is otherwise permitted by applicable Regulatory Rules to be granted Options as a Consultant or as an equivalent thereof; and

- (n) “Disability” means a medically determinable physical or mental impairment expected to result in death or to last for a continuous period of not less than twelve (12) months, and which causes an individual to be unable to engage in any substantial gainful activity, or any other condition of impairment that the Committee, acting reasonably, determines constitutes a disability.
- (o) “Disinterested Shareholder Approval” means the approval of a majority of shareholders of the Company voting at a duly called and held meeting of such shareholders, excluding votes of Insiders to whom Options may be granted under the Plan.
- (p) “Employee” means:
  - (i) an individual who works full-time or part-time for the Company or any Subsidiary and such other individual as may, from time to time, be permitted by applicable Regulatory Rules to be granted Options or RSUs as an employee or as an equivalent thereto; or
  - (ii) an individual who works for the Company or any Subsidiary either full-time or on a continuing and regular basis for a minimum amount of time per week providing services normally provided by an employee and who is subject to the same control and direction by the Company or any Subsidiary over the details and methods of work as an employee of the Company or any Subsidiary, but for whom income tax deductions are not made at source and who receives at least fifty percent (50%) of their income in a calendar year from the Company.
- (q) “Exchange” means the TSX or Toronto Stock Exchange, being the stock exchange on which the Shares may be listed from time to time.
- (r) “Exchange Act” means the United States Securities Exchange Act of 1934, as amended.
- (s) “Executive” means an individual who is a director or officer of the Company.
- (t) “Exercise Notice” means the written notice of the exercise of an Option, in the form set out as Schedule “B” of Appendix B hereto with respect to Options granted to Employees, Executives and Consultants in Canada, duly executed by the Option Holder.
- (u) “Exercise Period” means the period during which a particular Option may be exercised and is the period from and including the Grant Date through to and including the Expiry Time on the Expiry Date, provided, however, that no Option can be exercised unless and until all necessary Regulatory Approvals have been obtained.
- (v) “Exercise Price” means the price at which an Option is exercisable as determined in accordance with Section 5.3.
- (w) “Expiry Date” means the date the Option or RSU, as applicable, expires as set out in the Option Certificate or Award Agreement or as otherwise determined in accordance with Sections 5.4, 6.2, 6.3, 6.4 or 12.4.
- (x) “Expiry Time” means the time the Option or RSU, as applicable, expires on the Expiry Date, which is 5:00 p.m. local time in Toronto, Ontario on the Expiry Date.
- (y) “Grant Date” means the date on which the Committee grants a particular Option or RSU, which is the date the Option or RSU comes into effect, provided, however, that no Option or RSU can be exercised unless and until all necessary Regulatory Approvals have been obtained.
- (z) “Insider” means an insider as that term is defined in the *Securities Act*;
- (aa) “Market Value” means the market value of the Shares as determined in accordance with Section 5.3.

- (bb) “Option” means an incentive share purchase option granted pursuant to this Plan entitling the Option Holder to purchase Shares of the Company and any options to purchase Shares of the Company granted under any subplan.
- (cc) “Option Certificate” means the certificate, in substantially the form set out as Schedule “A” of Exhibit B hereto, evidencing the Option with respect to Options granted to Employees, Executives and Consultants located in Canada.
- (dd) “Option Holder” means a Participant who holds an unexercised and unexpired Option or, where applicable, the Personal Representative of such Participant.
- (ee) “Outstanding Issue” means the number of Shares that are outstanding (on a non-diluted basis) immediately prior to the Share issuance or grant of Option or RSU in question.
- (ff) “Participant” means any Employee, Executive or Consultant eligible to receive an Award under this Plan.
- (gg) “Person or Entity” means an individual, natural person, corporation, government or political subdivision or agency of a government, and where two or more persons act as a partnership, limited partnership, syndicate or other group for the purpose of acquiring, holding or disposing of securities of an issuer, such partnership, limited partnership, syndicate or group shall be deemed to be a Person or Entity.
- (hh) “Personal Representative” means:
  - (i) in the case of a deceased Option Holder or RSU Holder, the executor or administrator of the deceased duly appointed by a court or public authority having jurisdiction to do so; and
  - (ii) in the case of an Option Holder or RSU Holder who for any reason is unable to manage his, her or its affairs, the person entitled by law to act on behalf of such Option Holder or RSU Holder.
- (ii) “Plan” means this Long-Term Incentive Plan, as from time to time amended.
- (jj) “Regulatory Approvals” means any necessary approvals of the Regulatory Authorities as may be required from time to time for the implementation, operation or amendment of this Plan or the Options or RSUs granted from time to time hereunder.
- (kk) “Regulatory Authorities” means all organized trading facilities on which the Shares are listed, and all securities commissions or similar securities regulatory bodies having jurisdiction over the Company, this Plan or the Options or RSUs granted from time to time hereunder.
- (ll) “Regulatory Rules” means all corporate and securities laws, regulations, rules, policies, notices, instruments and other orders of any kind whatsoever which may, from time to time, apply to the implementation, operation or amendment of this Plan or the Options or RSUs granted from time to time hereunder including, without limitation, those of the applicable Regulatory Authorities.
- (mm) “Restricted Share Unit” or “RSU” means a right awarded to a Participant to receive a payment in Shares as provided in Section 8 hereof and subject to the terms and conditions of this Plan and the applicable Award Agreement.
- (nn) “Restriction Period” means the time period between the Grant Date and the date of Vesting of an Award of RSUs specified by the Board in the applicable Award Agreement, which period shall not be less than twelve (12) months, provided the Board may, in its discretion, permit earlier Vesting, no sooner than quarterly, of the RSUs.
- (oo) “RSU Holder” means a Participant who holds an unexercised and unexpired RSU or, where applicable, the Personal Representative of such Participant.

- (pp) “*Securities Act*” means the *Securities Act* (Ontario), R.S.O. 1990, c. S.5, as from time to time amended.
- (qq) “Share” or “Shares” means, as the case may be, one or more common shares without par value in the capital stock of the Company.
- (rr) “Subsidiary” means a wholly-owned or controlled subsidiary corporation of the Company.
- (ss) “Termination Date” means the effective date of a Participant’s termination of employment or service with the Company or a Subsidiary.
- (tt) “Triggering Event” means the consummation of any one of the following:
- (i) the dissolution, liquidation or wind-up of the Company;
  - (ii) a merger, amalgamation, arrangement or reorganization of the Company with one (1) or more corporations as a result of which, immediately following such event, the shareholders of the Company as a group, as they were immediately prior to such event, are expected to hold less than a majority of the outstanding capital stock of the surviving corporation;
  - (iii) the acquisition of all or substantially all of the issued and outstanding Shares of the Company by one (1) or more Persons or Entities;
  - (iv) a Change of Control of the Company;
  - (v) the sale or other disposition of all or substantially all of the assets of the Company; or
  - (vi) a material alteration of the capital structure of the Company which, in the opinion of the Committee, is of such a nature that it is not practical or feasible to make adjustments to this Plan or to the Options or RSUs granted hereunder to permit the Plan and Options or RSUs granted hereunder to stay in effect.
- (uu) “Vest,” “Vesting” or “Vested” means that a portion of the Option or RSU granted to the Option Holder or RSU Holder will or have become exercisable by the Option Holder or RSU Holder pursuant to the terms of the Option Certificate or Award Agreement issued in respect of the Option or RSU.

## **1.2 Choice of Law**

The Plan is established under, and the provisions of the Plan shall be subject to and interpreted and construed in accordance with, the laws of the Province of Ontario. The Company and each Option Holder and RSU Holder hereby attorn to the jurisdiction of the Courts of Ontario.

## **1.3 Headings**

The headings used herein are for convenience only and are not to affect the interpretation of the Plan.

# **SECTION 2 GRANT OF AWARDS**

## **2.1 Grant of Awards**

The Committee shall, from time to time in its sole discretion, grant Options or RSUs to such Employees, Executives or Consultants and on such terms and conditions as are permitted under this Plan.

## **2.2 Record of Awards Granted**

The Committee shall be responsible to maintain a record of all Options and RSUs granted under this Plan and such record shall contain, in respect of each Option and RSU:

- (a) the name and address of the Option Holder or RSU Holder;
- (b) the category (Executive, Employee or Consultant) under which the Option or RSU was granted to him, her or it;
- (c) the Grant Date and Expiry Date of the Option or RSU;
- (d) the number of Shares which may be acquired on the exercise of the Option or settlement of the RSU and, if applicable, the Exercise Price of the Option;
- (e) the Vesting and other additional terms, if any, attached to the Option or RSU; and
- (f) the particulars of each and every time the Option or RSU is exercised or settled.

## **2.3 Effect of Plan**

All Options and RSUs granted pursuant to the Plan shall be subject to the terms and conditions of the Plan notwithstanding the fact that the Option Certificates or Award Agreements issued in respect thereof do not expressly contain such terms and conditions but instead incorporate them by reference to the Plan. The Option Certificates and Award Agreements will be issued for convenience only and in the case of a dispute with regard to any matter in respect thereof, the provisions of the Plan and the records of the Company shall prevail over the terms and conditions in the Option Certificate or Award Agreement, save and except as noted below. Each Option or RSU will also be subject to, in addition to the provisions of the Plan, the terms and conditions contained in the schedules, if any, attached to the Option Certificate or Award Agreement for such Option or RSU, as applicable, and any subplans applicable to such Award. Should the terms and conditions contained in such schedules or subplans be inconsistent with the provisions of the Plan, such terms and conditions will supersede the provisions of the Plan.

# **SECTION 3 PURPOSE AND PARTICIPATION**

## **3.1 Purpose of Plan**

The purpose of the Plan is to provide the Company with a share-related mechanism to attract, retain and motivate qualified Executives, Employees and Consultants, to incentivize such individuals to contribute toward the long-term goals of the Company, and to encourage such individuals to acquire Shares of the Company as long-term investments.

## **3.2 Participation in Plan**

The Committee shall, from time to time and in its sole discretion, determine those Executives, Employees and Consultants, if any, to whom Options and RSUs are to be granted.

## **3.3 Limits on Option Grants**

If the Company is listed on the Exchange, the following limitations shall apply to the Plan and all Options thereunder so long as such limitations are required by the Exchange:

- (a) the aggregate number of Shares for which Options may be granted to any one (1) Option Holder under the Plan within any twelve (12) month period shall not exceed five percent (5%) of the Outstanding Issue (unless the Company has obtained Disinterested Shareholder Approval as required by the Exchange);

- (b) with respect to Section 5.1, the Expiry Date of an Option shall be no later than the tenth anniversary of the Grant Date of such Option;
- (c) the aggregate number of Shares for which Options which may be granted to any one (1) Consultant within any twelve (12) month period shall not exceed two percent (2%) of the Outstanding Issue;
- (d) the aggregate number of Shares for which Options may be granted within any twelve (12) month period to Employees or Consultants engaged in investor relations activities shall not exceed two percent (2%) of the Outstanding Issue and such Options must Vest in stages over twelve (12) months with no more than twenty-five (25%) of the Options Vesting in any three (3) month period;
- (e) The aggregate number of Shares issued to Insiders within any twelve (12) month period, or issuable to Insiders at any time, under the Plan and any other security-based compensation arrangement of the Company, shall not exceed ten percent (10%) of the total number of issued and outstanding Shares during such period of time; and

such limitation will not be an amendment to this Plan requiring the Option Holders' consent under Section 10.2 of this Plan.

### **3.4 Limits on RSU Grants**

With respect to RSUs:

- (a) The total number of Shares issuable pursuant to RSUs to any Participant under this Plan shall not exceed one and one half percent (1.5%) of the issued and outstanding Shares at the time of the Award;
- (b) The total number of Shares issuable pursuant to RSUs to any Participant under this Plan shall not, in the aggregate, exceed two and one half percent (2.5%) of the issued and outstanding Shares in any twelve (12) month period; and
- (c) The aggregate number of Shares issuable pursuant to RSUs under this Plan shall not exceed ten million (10,000,000) at any one time; and
- (d) Employees, Executives and Consultants performing investor relations activities may receive only Options as Awards under this Plan.

### **3.5 Notification of Grant**

Following the granting of an Award, the Administrator shall, within a reasonable period of time, notify the Option Holder or RSU Holder in writing of the grant and shall enclose with such notice the Option Certificate or Award Agreement representing the Option or RSU, as applicable, so granted. In no case will the Company be required to deliver an Option Certificate or Award Agreement to an Option Holder or RSU Holder until such time as the Company has obtained all necessary Regulatory Approvals for the grant of the Option or RSU.

### **3.6 Copy of Plan**

Each Option Holder and RSU Holder, concurrently with the notice of the grant of the Option or RSU, shall be provided with a copy of the Plan. A copy of any amendment to the Plan shall be promptly provided by the Administrator to each Option Holder and RSU Holder.

### **3.7 Limitation on Service**

The Plan does not give any Option Holder or RSU Holder that is an Executive the right to serve or continue to serve as an Executive of the Company or any Subsidiary, nor does it give any Option Holder or RSU Holder that is an Employee or Consultant the right to be or to continue to be employed or engaged by the Company or any Subsidiary.

### **3.8 No Obligation to Exercise**

Option Holders shall be under no obligation to exercise Options granted under this Plan.

### **3.9 Agreement**

The Company and every Option Holder and RSU Holder granted an Option or RSU hereunder shall be bound by and subject to the terms and conditions of this Plan. By accepting an Option or RSU granted hereunder, the Option Holder or RSU Holder has expressly agreed with the Company to be bound by the terms and conditions of this Plan. In the event that the Option Holder or RSU Holder receives their Options or RSUs pursuant to an oral or written agreement with the Company or a Subsidiary, whether such agreement is an employment agreement, consulting agreement or any other kind of agreement of any kind whatsoever, the Option Holder or RSU Holder acknowledges that in the event of any inconsistency between the terms relating to the grant of such Options and RSUs in that agreement and the terms attaching to the Options or RSUs as provided for in this Plan, the terms provided for in this Plan shall prevail and the other agreement shall be deemed to have been amended accordingly.

### **3.10 Notice**

Any notice, delivery or other correspondence of any kind whatsoever to be provided by the Company to an Option Holder or RSU Holder shall be deemed to have been provided if provided to the last home address, fax number or email address of the Option Holder or RSU Holder in the records of the Company and the Company shall be under no obligation to confirm receipt or delivery.

### **3.11 Representation to the Exchange**

As a condition precedent to the granting of an Option or RSU, the Company must be able to represent to the Exchange as of the Grant Date that the Option Holder or RSU Holder, as applicable, is a *bona fide* Executive, Employee or Consultant of the Company or any Subsidiary. Both the Company and the Option Holder or RSU Holder are responsible for confirming that the Option Holder or RSU Holder is a *bona fide* Employee, Executive or Consultant, as the case may be.

## **SECTION 4 NUMBER OF SHARES UNDER PLAN**

### **4.1 Board to Approve Issuance of Shares**

The Board shall approve by resolution the issuance of all Shares to be issued to Option Holders or RSU Holders upon the exercise of Options or settlement of RSUs, such authorization to be deemed effective as of the Grant Date of such Options or RSUs regardless of when it is actually done. The Board shall be entitled to approve the issuance of Shares in advance of the Grant Date, retroactively after the Grant Date, or by a general approval of this Plan.

### **4.2 Number of Shares**

Subject to adjustment as provided for herein, the aggregate number of Shares which will be available for the grant of Awards pursuant to this Plan and any other incentive plan of the Company pursuant to which common shares may be issued, shall not exceed ten percent (10%) of the issued and outstanding Shares as at the time of grant. If any Option or RSU expires or otherwise terminates for any reason without having been exercised in full, the number of unissued Shares in respect of such expired or terminated Option or RSU shall again be available for the purposes of granting Options or RSUs pursuant to this Plan.

### **4.3 Fractional Shares**

No fractional Shares shall be issued upon the exercise or settlement of any Option or RSU and, if as a result of any adjustment, an Option Holder or RSU Holder would become entitled to a fractional Share, such Option Holder or RSU

Holder shall have the right to acquire only the next lowest whole number of Shares and no payment or other adjustment shall be made for the fractional interest.

## **SECTION 5 TERMS AND CONDITIONS OF OPTIONS**

### **5.1 Exercise Period of Option**

Subject to Sections 5.4, 6.2, 6.3, 6.4 and 12.4, the Grant Date and the Expiry Date of an Option shall be the dates fixed by the Committee at the time the Option is granted and shall be set out in the Option Certificate or Award Agreement issued in respect of such Option.

### **5.2 Number of Shares Under Option**

The number of Shares which may be purchased pursuant to an Option shall be determined by the Committee and shall be set out in the Option Certificate or Award Agreement issued in respect of the Option.

### **5.3 Exercise Price of Option**

The Exercise Price at which an Option Holder may purchase a Share upon the exercise of an Option shall be determined by the Committee and shall be set out in the Option Certificate or Award Agreement issued in respect of the Option. The Exercise Price shall not be less than the Market Value of the Shares as of the Grant Date. The Market Value of the Shares for a particular Grant Date shall be determined as follows:

- (a) for each organized trading facility on which the Shares are listed, the Market Value shall be the closing trading price of the Shares on the day immediately preceding the Grant Date, and may be less than this price if it is within the discounts permitted by the applicable Regulatory Authorities;
- (b) if the Shares are listed on more than one organized trading facility, the Market Value shall be the Market Value as determined in accordance with Section 5.3(a) above for the primary organized trading facility on which the Shares are listed, as determined by the Committee, subject to any adjustments as may be required to secure all necessary Regulatory Approvals;
- (c) if the Shares are listed on one or more organized trading facilities but have not traded during the ten (10) trading days immediately preceding the Grant Date, then the Market Value shall be, subject to any adjustments as may be required to secure all necessary Regulatory Approvals, such value as is determined by the Committee; and
- (d) if the Shares are not listed on any organized trading facility, then the Market Value shall be, subject to any adjustments as may be required to secure all necessary Regulatory Approvals, such value as is determined by the Committee to be the fair value of the Shares, taking into consideration all factors that the Committee deems appropriate, including, without limitation, recent sale and offer prices of the Shares in private transactions negotiated at arms' length.

Notwithstanding anything else contained herein, in no case will the Market Value be less than the minimum prescribed by each of the organized trading facilities that would apply to the Company on the Grant Date in question. Special provisions applicable to US Taxpayers may be found in Appendix A.

### **5.4 Termination of Option**

Subject to such other terms or conditions that may be attached to Options granted hereunder, an Option Holder may exercise an Option in whole or in part at any time and from time to time during the Exercise Period. Any Option or part thereof not exercised within the Exercise Period shall terminate and become null, void and of no effect as of the Expiry Time on the Expiry Date. The Expiry Date of an Option shall be the earlier of the date so fixed by the

Committee at the time the Option is granted as set out in the Option Certificate or Award Agreement and the date established, if applicable, in Sections 5.4(a) to (d) below or Sections 6.2, 6.3, 6.4 or 12.4 of this Plan:

- (a) *Ceasing to Hold Office* – Subject to subsection 5.4(b), in the event that the Option Holder holds his, her or its Option as an Executive and such Option Holder ceases to hold such position other than for Cause or by reason of death or Disability, unless otherwise determined by the Committee and expressly provided for in the Option Certificate or Award Agreement:
  - (i) Any Vested Options held by the Participant at the time of such termination shall expire on the date that is the earlier of: (A) the date that is one (1) year following the Termination Date; and (B) the Expiry Date; and
  - (ii) any unvested Options held by the Participant at the time of such termination shall be cancelled and forfeited upon the Termination Date;
- (b) *Ceasing to Hold Office for Cause* - In the event that an Option Holder holds his, her or its Option as an Executive and such Option Holder ceases to hold such position for Cause, resigns his/her position as a result of the act or omission for which Cause is asserted, or ceases to remain as an Executive by order made by any Regulatory Authority having jurisdiction to so order, any Vested Options or unvested Options held by the Participant at the time of such termination shall be cancelled and forfeited upon the Termination Date.
- (c) *Termination of Employee or Consultant without Cause* - In the event that the Option Holder holds his, her or its Option as an Employee or Consultant and such Option Holder ceases to hold such position other than for Cause or by reason of death or Disability, unless otherwise determined by the Committee and expressly provided for in the Option Certificate or Award Agreement:
  - (i) any Vested Options held by the Participant at the time of such termination shall expire on the date that is the earlier of: (A) the date that is ninety (90) days following the Termination Date; and (B) the Expiry Date; and
  - (ii) any unvested Options held by the Participant at the time of such termination shall be cancelled and forfeited upon the Termination Date;
- (d) *Termination of Employee or Consultant for Cause* - In the event that an Option Holder holds his, her or its Option as an Employee or Consultant and is terminated for Cause, resigns their position as a result of the act or omission for which Cause is asserted, or ceases to remain as an Employee or Consultant by order made by any Regulatory Authority having jurisdiction to so order, any Vested Options or unvested Options held by the Participant at the time of such termination shall be cancelled and forfeited upon the Termination Date.
- (e) In the event that the Option Holder ceases to hold the position of Executive, Employee or Consultant for which the Option was originally granted, but comes to hold a different position as an Executive, Employee or Consultant prior to the expiry of the Option, the Committee may, in its sole discretion, choose to permit the Option to stay in place for that Option Holder with such Option then to be treated as being held by that Option Holder in his, her or its new position and such will not be considered to be an amendment to the Option in question requiring the consent of the Option Holder under Section 10.2 of this Plan. Notwithstanding the foregoing, in no case will the Expiry Date of such Option be extended.
- (f) Options granted hereunder shall also be subject to the Clawback Policy, which may provide for the adjustment, termination or recoupment of an Award of Options in accordance with the terms thereof.
- (g) Special provisions applicable to US Taxpayers may be found in Appendix A.

### **5.5 Vesting of Option and Acceleration**

The Vesting schedule for an Option, if any, shall be determined by the Committee and shall be set out in the Option Certificate or Award Agreement issued in respect of the Option. The Committee may elect, at any time, to accelerate the Vesting schedule of one or more Options including, without limitation, on a Triggering Event, and such acceleration will not be considered an amendment to the Option in question requiring the consent of the Option Holder under Section 10.2 of this Plan. The treatment of Options in the event of a Triggering Event may be found in Sections 12.4 and 12.5 of the Plan.

### **5.6 Additional Terms**

Subject to all applicable Regulatory Rules and all necessary Regulatory Approvals, the Committee may attach additional terms and conditions to the grant of a particular Option, such terms and conditions to be set out in a schedule attached to the Option Certificate or Award Agreement. The Option Certificates and Award Agreements will be issued for convenience only and, in the case of a dispute with regard to any matter in respect thereof, the provisions of this Plan and the records of the Company shall prevail over the terms and conditions in the Option Certificate or Award Agreement, save and except as noted below. Each Option will also be subject to, in addition to the provisions of the Plan, the terms and conditions contained in the schedules, if any, attached to the Option Certificate or Award Agreement for such Option. Should the terms and conditions contained in such schedules be inconsistent with the provisions of the Plan, such terms and conditions will supersede the provisions of the Plan.

### **5.7 Cessation of Eligibility Upon Termination**

Upon termination of an Option Holder's employment with the Company or a Subsidiary, or upon termination of a Consultant's contract, the Option Holder's eligibility to receive further grants of Awards of Options under this Plan shall cease as of the Termination Date.

## **SECTION 6 TRANSFERABILITY OF AWARDS**

### **6.1 Non-transferable**

Except as provided otherwise in this Section 6, Awards are non-assignable and non-transferable.

### **6.2 Death of Award Holder**

In the event of the death of an Option Holder, any Options held by such Option Holder shall pass to the Personal Representative of the Option Holder and:

- (a) Any Vested Options shall be exercisable by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the date of death; and (B) the applicable Expiry Date; and
- (b) any unvested Options shall continue to Vest during the period following the date of death and, upon such Vesting, may be exercised by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the date of death; and (B) the applicable Expiry Date.

The treatment of Vested and unvested RSUs upon the death of an RSU Holder may be found in Section 8.5 of the Plan. Special provisions applicable to US Taxpayers may be found in Appendix A.

### **6.3 Disability of Award Holder**

If the employment or engagement of an Option Holder as an Employee or Consultant or the position of an Option Holder as a director or officer of the Company or a Subsidiary is terminated by the Company by reason of Disability of the Option Holder:

- (a) Any Vested Options held by such Option Holder shall be exercisable by such Option Holder or by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the Termination Date; and (B) the applicable Expiry Date; and
- (b) any unvested Options shall be cancelled and forfeited immediately, unless the Option Holder has a Personal Representative capable of acting on behalf of the Option Holder, in which case the Options shall continue to Vest during the period following Disability of the Option Holder and, upon such Vesting, may be exercised by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the Termination Date; and (B) the applicable Expiry Date.

The treatment of Vested and unvested RSUs upon the termination of an RSU Holder's employment or engagement by the Company or a Subsidiary by reason of Disability of the RSU Holder may be found in Section 8.7 of the Plan. Special provisions applicable to US Taxpayers may be found in Appendix A.

#### **6.4 Disability and Death of Option Holder**

If an Option Holder has ceased to be employed, engaged or appointed as a director or officer of the Company or a Subsidiary by reason of such Option Holder's Disability and such Option Holder dies within one (1) year after the termination of such engagement:

- (a) Any Vested Options held by such Option Holder that could have been exercised immediately prior to the date of death shall pass to the Personal Representative of such Option Holder and shall be exercisable by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the date of death; and (B) the applicable Expiry Date; and
- (b) any unvested Options shall continue to Vest during the period following the date of death and, upon such Vesting, may be exercised by the Personal Representative on or before the date which is the earlier of: (A) one (1) year following the date of death; and (B) the applicable Expiry Date.

Special provisions applicable to US Taxpayers may be found in Appendix A.

#### **6.5 Vesting**

Unless the Committee determines otherwise, Options held by or exercisable by a Personal Representative shall, during the period prior to the applicable Expiry Date or other date determined pursuant to Sections 6.2, 6.3 or 6.4 of the Plan, as applicable, continue to Vest in accordance with any Vesting schedule to which such Options are subject.

Unless the Committee determines otherwise, as set forth in the applicable Option Certificate or Award Agreement, Options granted pursuant to the Plan are generally subject to the following Vesting schedule: (i) one third (1/3) of an Option shall vest upon the Grant Date; (ii) one third (1/3) of an Option shall vest upon the first anniversary of the Grant Date; and (iii) one third (1/3) of an Option shall vest upon the second anniversary of the Grant Date.

The Vesting of RSUs may be found in Section 8 of the Plan.

#### **6.6 Deemed Non-Interruption of Employment or Engagement**

Employment or engagement by the Company or a Subsidiary shall be deemed to continue intact during any military or sick leave or other *bona fide* leave of absence if the period of such leave does not exceed ninety (90) days or, if longer, for so long as the Award Holder's right to re-employment or re-engagement by the Company is guaranteed either by statute or by contract. If the period of such leave exceeds ninety (90) days and the Award Holder's re-employment or re-engagement is not so guaranteed, then his, her or its employment or engagement shall be deemed to have terminated on the ninety-first (91<sup>st</sup>) day of such leave.

## **SECTION 7 EXERCISE OR SETTLEMENT OF AWARD**

### **7.1 Exercise or Settlement of Award**

An Option may be exercised only by, and an RSU may be settled only for, the Award Holder or the Personal Representative of any Award Holder. Subject to Sections 6.2, 6.3 and 6.4 of the Plan, an Award Holder or the Personal Representative of any Award Holder may exercise an Option in whole or in part at any time and from time to time during the Exercise Period up to the Expiry Time on the Expiry Date by delivering to the Administrator the required Exercise Notice and, if applicable, the applicable Option Certificate or Award Agreement and a certified cheque or bank draft payable to the Company in an amount equal to the aggregate Exercise Price of the Shares then being purchased pursuant to the exercise of the Option. Notwithstanding anything else contained herein, Options may not be exercised during Black-Outs unless the Committee determines otherwise.

### **7.2 Issue of Share Certificates**

As soon as reasonably practicable following the receipt of the Exercise Notice, the Administrator shall cause to be delivered to the Award Holder a certificate for the Shares so purchased. If the number of Shares so purchased is less than the number of Shares subject to the Option Certificate or Award Agreement surrendered, the Administrator shall also provide a new Option Certificate for the balance of Shares available under the Option to the Award Holder concurrent with delivery of the Share Certificate.

### **7.3 No Rights as Shareholder**

Until the date of the issuance of the certificate for the Shares acquired pursuant to the exercise or settlement of an Award, no right to vote or receive dividends or any other rights as a shareholder shall exist with respect to such Shares, notwithstanding the exercise or settlement of the Award, unless the Committee determines otherwise. In the event of any dispute over the date of the issuance of the certificates, the decision of the Committee shall be final, conclusive and binding.

## **SECTION 8 RESTRICTED SHARE UNITS**

### **8.1 Eligibility and Participation**

Subject to the provisions of this Plan and such other terms and conditions as the Board may prescribe, the Board may, from time to time, grant RSUs to eligible RSU Holders. RSUs granted to an RSU Holder shall be credited, as of the Grant Date, to the RSU Holder's account. The number of RSUs to be credited to each RSU Holder's account shall be determined by the Committee in its sole discretion in accordance with this Plan. Each RSU shall, contingent upon the lapse of any restrictions, represent one (1) Share. The number of RSUs granted pursuant to an Award and the Restriction Period in respect of such RSUs shall be specified in the applicable Award Agreement.

### **8.2 Restrictions**

RSUs shall be subject to such restrictions as the Committee, in its sole discretion, may establish in the applicable Award Agreement, which restrictions may lapse separately or in combination at such time or times and on such terms,

conditions and satisfaction of objectives as the Committee may, in its discretion, determine at the time an Award is granted.

### **8.3 Vesting**

RSUs granted pursuant to the Plan will Vest at the end of the applicable Restriction Period when all restrictions specified in the applicable Award Agreement have lapsed.

### **8.4 Change of Control**

Unless otherwise provided in an Award Agreement, notwithstanding any provision of the Plan to the contrary, in the event of a Change of Control, all restrictions upon any RSUs shall lapse immediately and all such RSUs shall become fully Vested and shall be settled in accordance with Section 8.9 hereof.

The treatment of RSUs in the event of any other Triggering Event may be found in Sections 12.4 and 12.5 of the Plan.

### **8.5 Death**

Other than as may be set forth in the applicable Award Agreement, upon the death of an RSU Holder, any RSUs granted to such RSU Holder that, prior to the RSU Holder's death, had not Vested, shall immediately terminate without payment or settlement, be forfeited and cancelled and shall be of no further force or effect as of the date of death, and the RSU Holder or his, her or its Personal Representative, as the case may be, shall have no right, title or interest therein whatsoever. Any RSUs granted to such RSU Holder that, prior to the RSU Holder's death, had Vested pursuant to the terms of the applicable Award Agreement shall be settled in accordance with Section 8.9 hereof.

### **8.6 Termination of Employment or Service**

- (a) *Termination of Employee or Consultant without Cause* - In the event that an RSU Holder holds his, her or its RSU as an Employee or Consultant and such RSU Holder ceases to hold such position other than for Cause or by reason of death or Disability, unless otherwise determined by the Committee and expressly provided for in the Award Agreement, any unvested RSUs held by the RSU Holder at the time of such termination shall be cancelled and forfeited upon the Termination Date, and any RSUs granted to such RSU Holder that, prior to the RSU Holder's termination without Cause (which, for the avoidance of doubt, includes voluntary termination and retirement), had Vested pursuant to the terms of the applicable Award Agreement shall be settled in accordance with Section 8.9 hereof.
- (b) *Termination of Employee or Consultant for Cause* - In the event that an RSU Holder holds his, her or its RSU as an Employee or Consultant and is terminated for Cause, resigns their position as a result of the act or omission for which Cause is asserted, or ceases to remain as an Employee or Consultant by order made by any Regulatory Authority having jurisdiction to so order, all RSUs granted, whether Vested or unvested, to the RSU Holder under this Plan will immediately terminate without payment or settlement, be forfeited and cancelled and shall be of no further force or effect as of the Termination Date.
- (c) Upon termination of an RSU Holder's employment with the Company or a Subsidiary, or upon termination of a Consultant's contract, the RSU Holder's eligibility to receive further grants of Awards of RSUs under this Plan shall cease as of the Termination Date.
- (d) In the event that the RSU Holder ceases to hold the position of Executive, Employee or Consultant for which the RSU was originally granted, but comes to hold a different position as an Executive, Employee or Consultant prior to the expiry of the RSU, the Committee may, in its sole discretion, choose to permit the RSU to stay in place for that RSU Holder with such RSU then to be treated as being held by that RSU Holder in his, her or its new position and such will not be considered to be an amendment to the RSU in question requiring the consent of the RSU Holder under Section 10.2 of this Plan. Notwithstanding the foregoing, in no case will the Expiry Date of such RSU be extended.

## **8.7 Disability**

Where, in the case of Employees or Consultants, an RSU Holder becomes afflicted by a Disability, all RSUs granted to the RSU Holder under this Plan will continue to Vest in accordance with the terms of the applicable Award Agreement, provided, however, that no RSUs may be settled during a leave of absence. Where, in the case of Employees or Consultants, an RSU Holder's employment or consulting contract is terminated due to Disability, all RSUs granted to the RSU Holder under this Plan that, prior to the RSU Holder's termination due to Disability, had not Vested shall, unless the applicable Award Agreement provides otherwise and subject to the provisions below, immediately terminate without payment or settlement, be forfeited and cancelled and shall be of no further force or effect as of the Termination Date, and any RSUs granted to such RSU Holder that, prior to the RSU Holder's termination due to Disability, had Vested pursuant to terms of the applicable Award Agreement shall be settled in accordance with Section 8.9 hereof.

## **8.8 Cessation of being an Executive**

Where, in the case of Executives, an RSU Holder ceases to be an Executive for any reason, any RSUs granted to the RSU Holder under this Plan that, prior to the cessation date, had not yet Vested shall, unless the applicable Award Agreement provides otherwise and subject to the provisions below, immediately terminate without payment or settlement, be forfeited and cancelled and shall be of no further force or effect as of the cessation date, and any RSUs granted to such RSU Holder that, prior to the cessation date, had Vested pursuant to the terms of the applicable Award Agreement shall be settled in accordance with Section 8.9 hereof.

## **8.9 Settlement of Award**

As soon as practicable after each Vesting date of an Award of RSUs, and subject to the terms and conditions of the applicable Award Agreement, the Company shall issue from treasury to the RSU Holder, or if Section 8.5 applies, to the RSU Holder's Personal Representative, a number of Shares equal to the number of RSUs credited to the RSU Holder's account that may be settled on the Vesting date. As of the settlement date, the RSUs in respect of which such Shares are issued shall be cancelled and no further Shares shall be issued to the RSU Holder under this Plan in relation to such RSUs.

## **8.10 Clawback Policy**

RSUs granted hereunder may also be subject to the Clawback Policy, which may provide for the adjustment, termination or recoupment of an Award of RSUs in accordance with the terms thereof.

# **SECTION 9 ADMINISTRATION**

## **9.1 Board or Committee**

The Plan shall be administered by the Board, by a Committee of the Board appointed in accordance with Section 9.2 below, or by an Administrator appointed in accordance with Section 9.4(b).

## **9.2 Appointment of Committee**

The Board may at any time appoint a Committee, consisting solely of two or more non-employee directors of the Board to administer the Plan on behalf of the Board in accordance with such terms and conditions as the Board may prescribe, consistent with this Plan. The Board shall have discretion whether or not it intends to comply with the exemption requirements of the Exchange Act Rule 16b-3. However, if the Board intends to satisfy such exemption requirements, with respect to any Insider subject to Section 16 of the Exchange Act, the Committee shall be a compensation committee of the Board that at all times consists solely of two or more non-employee directors. Within the scope of such authority, the Board or the Committee may delegate to a committee of one or more members of the Board who are not non-employee directors the authority to grant Awards to eligible persons who are not then subject to Section 16 of the Exchange Act. Once appointed, the Committee shall continue to serve until otherwise directed

by the Board. From time to time, the Board may increase the size of the Committee and appoint additional members, remove members (with or without Cause) and appoint new members in their place, fill vacancies however caused, or remove all members of the Committee and thereafter directly administer the Plan.

### **9.3 Quorum and Voting**

A majority of the members of the Committee shall constitute a quorum and, subject to the limitations in this Section 9, all actions of the Committee shall require the affirmative vote of members who constitute a majority of such quorum. Members of the Committee may vote on any matters affecting the administration of the Plan or the grant of Options or RSUs pursuant to the Plan, except that no such member shall act upon the granting of an Option or RSU to themselves (but any such member may be counted in determining the existence of a quorum at any meeting of the Committee during which action is taken with respect to the granting of Options or RSUs to that member). The Committee may approve matters by written resolution signed by a majority of the quorum.

### **9.4 Powers of Committee**

The Committee (or the Board if no Committee is in place) shall have the authority to do the following:

- (a) administer the Plan in accordance with its terms;
- (b) appoint or replace the Administrator from time to time;
- (c) hire an employee or engage a consultant to administrate the Plan;
- (d) determine all questions arising in connection with the administration, interpretation and application of the Plan, including all questions relating to the Market Value of the Shares;
- (e) correct any defect, supply any information or reconcile any inconsistency in the Plan in such manner and to such extent as shall be deemed necessary or advisable to carry out the purposes of the Plan;
- (f) prescribe, amend, and rescind rules and regulations relating to the administration of the Plan;
- (g) adopt terms and conditions, rules, and/or procedures (including the adoption of any subplan under this Plan) relating to the operation and administration of the Plan to accommodate requirements of local law and procedures for Employees, Executives and Consultants located in countries other than Canada or to qualify Awards for special tax treatment under laws of jurisdictions other than Canada;
- (h) determine the duration and purposes of leaves of absence from employment or engagement by the Company which may be granted to Option Holders or RSU Holders without constituting a termination of employment or engagement or cessation of service for purposes of the Plan;
- (i) do the following with respect to the granting of Options or RSUs, as applicable:
  - (i) determine the Executives, Employees or Consultants to whom Options or RSUs shall be granted, based on the eligibility criteria set out in this Plan;
  - (ii) determine the terms of the Option or RSU to be granted to an Option Holder or RSU Holder including, without limitation, the Grant Date, Expiry Date, Exercise Price and Vesting schedule, as applicable (which need not be identical with the terms of any other Option or RSU);
  - (iii) subject to any necessary Regulatory Approvals and Section 10.2, amend the terms of any Options or RSUs;
  - (iv) determine when Options or RSUs shall be granted; and

- (v) determine the number of Shares subject to each Option or RSU;
- (j) accelerate the Vesting schedule of any Option or RSU previously granted; and
- (k) make all other determinations necessary or advisable, in its sole discretion, for the administration of the Plan.

#### **9.5 Administration by Committee**

All determinations made by the Committee in good faith shall be final, conclusive and binding upon all persons. The Committee shall have all powers necessary or appropriate to accomplish its duties under this Plan.

#### **9.6 Interpretation**

The interpretation by the Committee of any of the provisions of the Plan and any determination by it pursuant thereto shall be final, conclusive and binding and shall not be subject to dispute by any Option Holder or RSU Holder. No member of the Committee or any person acting pursuant to authority delegated by it hereunder shall be personally liable for any action or determination in connection with the Plan made or taken in good faith and each member of the Committee and each such person shall be entitled to indemnification with respect to any such action or determination in the manner provided for by the Company.

#### **9.7 Foreign Award Recipients**

Notwithstanding any provision of the Plan to the contrary, in order to comply with the provisions of local laws, regulations and practices and policies in countries other than Canada in which the Company and its Subsidiaries operate or have Employees, Executives or Consultants eligible for Awards, the Committee, in its sole discretion, will have the power and authority to: (a) determine which Subsidiaries will be covered by the Plan; (b) determine which individuals located in countries other than Canada are eligible to participate in the Plan; (c) as necessary or advisable under the circumstances, modify the terms and conditions of any Award granted to individuals located in countries other than Canada or foreign nationals located in Canada to comply with applicable foreign laws, policies, customs, and practices; (d) establish subplans and modify exercise procedures, Vesting conditions, and other terms and procedures to the extent the Committee determines such actions to be necessary or advisable (and such subplans and/or modifications shall be attached to this Plan as appendices, if necessary); and (e) take any action, before or after an Award is made, that the Committee determines to be necessary or advisable to obtain approval or comply with any local governmental regulatory exemptions or approvals. Notwithstanding the foregoing, the Committee may not take any actions hereunder, and no Awards shall be granted, that would violate any applicable Canadian securities law or any other applicable Canadian governing statute or law. The Committee's decision to grant Awards to Employees, Executives or Consultants located in countries other than Canada or to establish subplans is entirely voluntary, and at the complete discretion of the Committee. The Committee may amend, modify or terminate any subplans at any time, and such amendment, modification or termination may be made without prior notice to the Participants. The Company and members of the Committee shall not incur any liability of any kind to any Participant as a result of any change, amendment or termination of any subplan at any time. The benefits and rights provided under any subplan or by any Award (x) are wholly discretionary and, although provided by the Company, do not constitute regular or periodic payments and (y) except as otherwise required under applicable laws, are not to be considered part of the Participant's salary or compensation under the Participant's employment with the Company or a Subsidiary for purposes of calculating any severance, resignation, redundancy or other end-of-service payments, vacation, bonuses, long-term service awards, indemnification, pension or retirement benefits, or any other payments, benefits or rights of any kind.

## **SECTION 10 APPROVALS AND AMENDMENT**

#### **10.1 Shareholder Approval of Plan**

If required by a Regulatory Authority or by the Committee, this Plan may be made subject to the approval of a majority of the votes cast at a meeting of the shareholders of the Company or by a majority of votes cast by disinterested shareholders at a meeting of shareholders of the Company. If shareholder approval is required, any Options or RSUs

granted under this Plan prior to such time will not be exercisable, settled or binding on the Company unless and until such shareholder approval is obtained.

## **10.2 Amendment of Option or RSU or Plan**

Subject to any requisite shareholder approval and any Regulatory Approvals set forth under Section 10.2(a) and (b) below, the Committee may from time to time amend or revise the terms of the Plan or may discontinue the Plan at any time; provided, however, that no such amendment or revision may, without the consent of the Option Holder or RSU Holder, in any manner adversely affect his, her or its rights under any Option or RSU theretofore granted under the Plan.

- (a) The Committee may, subject to receipt of requisite shareholder approval and Regulatory Approvals, make the following amendments to the Plan:
  - (i) any amendment to the number of Shares issuable under the Plan, including an increase to a fixed maximum number of Shares or a change from a fixed maximum number of Shares to a fixed maximum percentage. A change to a fixed maximum percentage which was previously approved by shareholders will not require additional shareholder approval;
  - (ii) an extension of the term of an Option or RSU held by or benefiting an Insider;
  - (iii) any change to the definition of the qualified Executives, Employees or Consultants which would have the potential of broadening or increasing Insider participation;
  - (iv) the addition of any form of financial assistance;
  - (v) any amendment to a financial assistance provision which is more favourable to qualified Executives, Employees and Consultants;
  - (vi) the addition of a deferred or restricted share unit or any other provision which results in qualified Executives, Employees and Consultants receiving Shares while no cash consideration is received by the Company;
  - (vii) a discontinuance of the Plan; and
  - (viii) any other amendments that may lead to significant or unreasonable dilution in the Company's outstanding Shares or may provide additional benefits to qualified Executives, Employees and Consultants, especially Insiders of the Company, at the expense of the Company and its existing shareholders.
  
- (b) The Committee may, subject to receipt of requisite Regulatory Approvals, where required, in its sole discretion make all other amendments to the Plan that are not of the type contemplated in Section 10.2(a) above including, without limitation:
  - (i) amendments of a "housekeeping" or clerical nature;
  - (ii) a change to the Vesting provisions of an Award or the Plan;
  - (iii) amendments to reflect any requirements of any Regulatory Authorities to which the Company is subject, including the Exchange and the Nasdaq Stock Market;
  - (iv) a change to the termination provisions of an Award or the Plan which does not entail an extension beyond the original Expiry Date;

- (v) a change in the Exercise Price of Options, provided that at least six (6) months have elapsed since the later of the date of commencement of the term of the Option, the date the Shares commenced trading on the Exchange or the date the Exercise Price of the Option was last amended, and provided that Disinterested Shareholder Approval is obtained for any reduction in the Exercise Price if the Option Holder is an Insider (as such term is defined by the Exchange) of the Company at the time of such proposed reduction;
  - (vi) amendments to Section 5.5 and the definitions of Change of Control and Triggering Event;
  - (vii) the addition of a cashless exercise feature, payable in cash or Shares, which provides for a full deduction of the number of underlying Shares from the Plan reserve; and
  - (viii) amendments to reflect changes to applicable laws or regulations.
- (c) Notwithstanding the provisions of Section 10.2(b), the Company shall additionally obtain requisite shareholder approval in respect of amendments to the Plan that are contemplated pursuant to Section 10.2(b), to the extent such approval is required by any applicable laws or regulations.

## **SECTION 11**

### **CONDITIONS PRECEDENT TO GRANTING AWARDS AND ISSUING SHARES**

#### **11.1 Compliance with Laws**

An Option or RSU shall not be granted, exercised or settled, and Shares shall not be issued pursuant to the exercise or settlement of any Option or RSU, unless the grant and exercise or settlement of such Option or RSU and the issuance and delivery of such Shares comply with all applicable Regulatory Rules, and such Options and RSUs and Shares will be subject to all applicable trading restrictions in effect pursuant to such Regulatory Rules and the Company shall be entitled to legend the Option Certificates or Award Agreements and the certificates representing such Shares accordingly.

#### **11.2 Obligation to Obtain Regulatory Approvals**

In administering this Plan, the Committee will seek any Regulatory Approvals which may be required. The Committee will not permit any Options or RSUs to be granted without first obtaining the necessary Regulatory Approvals unless such Options or RSUs are granted conditional upon such Regulatory Approvals being obtained. The Committee will make all filings required with the Regulatory Authorities in respect of the Plan and each grant of Options or RSUs hereunder. No Option or RSU granted will be exercisable, settled or binding on the Company unless and until all necessary Regulatory Approvals have been obtained. The Committee shall be entitled to amend this Plan and the Options and RSUs granted hereunder in order to secure any necessary Regulatory Approvals and such amendments will not require the consent of the Option Holders and RSU Holders under Section 10.2 of this Plan.

#### **11.3 Inability to Obtain Regulatory Approvals**

The Company's inability to obtain Regulatory Approval from any applicable Regulatory Authority, which Regulatory Approval is deemed by the Committee to be necessary to complete the grant of Options or RSUs hereunder, the exercise or settlement of such Options or RSUs or the lawful issuance or sale of any Shares pursuant to such Options or RSUs, shall relieve the Company of any liability with respect to the failure to complete such transactions.

## **SECTION 12**

### **ADJUSTMENTS AND TERMINATION**

#### **12.1 Termination of Plan**

Subject to any necessary Regulatory Approvals, the Committee may terminate or suspend the Plan. Unless earlier terminated as provided in this Section 12, the Plan shall terminate on, and no more Options or RSUs shall be granted under the Plan after, the tenth (10<sup>th</sup>) anniversary of the effective date of the Plan.

#### **12.2 No Grant During Suspension of Plan**

No Option or RSU may be granted during any suspension, or after termination, of the Plan. Suspension or termination of the Plan shall not, without the consent of the Option Holder or RSU Holder, alter or impair any rights or obligations under any Option or RSU previously granted.

#### **12.3 Alteration in Capital Structure**

If there is a material alteration in the capital structure of the Company and the Shares are consolidated, subdivided, converted, exchanged, reclassified or in any way substituted for, the Committee shall make such adjustments to this Plan and to the Options and RSUs then outstanding under this Plan as the Committee determines to be appropriate and equitable under the circumstances, so that the proportionate interest of each Option Holder and RSU Holder shall, to the extent practicable, be maintained as before the occurrence of such event. Such adjustments may include, without limitation:

- (a) a change in the number of Shares or kind of securities of the Company covered by such Options or RSUs; and
- (b) a change in the Exercise Price payable per Share; provided, however, that the aggregate Exercise Price applicable to the unexercised portion of existing Options shall not be altered, it being intended that any adjustments made with respect to such Options shall apply only to the Exercise Price per Share and the number of Shares subject thereto.

For purposes of this Section 12.3, and without limitation, neither:

- (c) the issuance of additional securities of the Company in exchange for adequate consideration (including services); nor
- (d) the conversion of outstanding securities of the Company into Shares shall be deemed to be material alterations of the capital structure of the Company.

Any adjustment made to any Options or RSUs pursuant to this Section 12.3 shall not be considered an amendment requiring the Option Holder's or RSU Holder's consent, as applicable, for the purposes of Section 10.2 of this Plan.

#### **12.4 Triggering Events**

Subject to the Company complying with Section 12.5 and any necessary Regulatory Approvals and notwithstanding any other provisions of this Plan or any Option Certificate or Award Agreement, the Committee may, without the consent of the Award Holder in question:

- (a) cause all or a portion of any of the Options or RSUs granted under the Plan to terminate upon the occurrence of a Triggering Event;
- (b) cause all or a portion of any of the Options or RSUs granted under the Plan to be exchanged for incentive stock options of another corporation upon the occurrence of a Triggering Event in such ratio and at such exercise price as the Committee deems appropriate, acting reasonably; or

- (c) provide that a Participant's outstanding Awards shall terminate upon or immediately prior to such Triggering Event and that such Participant shall receive, in exchange therefor, a cash payment equal to the amount (if any) by which (A) the value of the per share consideration received by holders of Shares in the Triggering Event, or, in the event that the Triggering Event is a transaction that does not result in direct receipt of consideration by holders of Shares, the value of the deemed per share consideration received, in each case as determined by the Committee in its sole discretion, multiplied by the number of Shares subject to such outstanding Awards (to the extent then Vested and exercisable or whether or not then Vested and exercisable, as determined by the Committee in its sole discretion) exceeds (B) if applicable, the respective aggregate Exercise Price for such Awards.

Such termination or exchange shall not be considered an amendment requiring the Option Holder's or RSU Holder's consent for the purpose of Section 10.2 of the Plan. For the avoidance of doubt, nothing in this Section 12 requires all outstanding Awards to be treated similarly.

### **12.5 Notice of Termination by Triggering Event**

In the event that the Committee decides to cause all or a portion of any of the Options or RSUs granted under this Plan to terminate on the occurrence of a Triggering Event, it must give written notice to the Option Holders or RSU Holders in question not less than ten (10) days prior to the consummation of the Triggering Event so as to permit, in the case of Options, the Option Holders the opportunity to exercise the Vested portion of their Options prior to such termination. Upon the giving of such notice and subject to any necessary Regulatory Approvals, all Options and RSUs or portions thereof granted under the Plan which the Company proposes to terminate shall become immediately Vested notwithstanding any contingent Vesting provision to which such Options or RSUs may have otherwise been subject.

### **12.6 Determinations to be Made by Committee**

Adjustments and determinations under this Section 12 shall be made by the Committee, whose decisions as to what adjustments or determination shall be made, and the extent thereof, shall be final, binding, and conclusive.

## **SECTION 13 GENERAL TERMS APPLICABLE TO AWARDS**

### **13.1 Forfeiture Events**

The Board shall specify in an Award Agreement at the time of the Award that the Participant's rights, payments and benefits with respect to an Award shall be subject to reduction, cancellation, forfeiture or recoupment upon the occurrence of certain specified events, in addition to any otherwise applicable Vesting or performance conditions of an Award. Such events may include, but shall not be limited to, termination of employment or service for Cause, violation of material Company policies, fraud, breach of noncompetition, confidentiality or other restrictive covenants that may apply to the Participant or other conduct by the Participant that is detrimental to the business or reputation of the Company, or any reduction, cancellation, forfeiture or recoupment in accordance with the terms of the Clawback Policy.

### **13.2 Awards May be Granted Separately or Together**

Awards may, in the discretion of the Board, be granted either alone or in addition to, in tandem with, or in substitution for any other Award. Awards granted in addition to or in tandem with other Awards may be granted either at the same time as or at a different time from the grant of such other Awards.

### **13.3 Non-transferability of Awards**

Except as otherwise provided in an Award Agreement, no Award and no right under any such Award, shall be assignable, alienable, saleable, or transferable by a Participant otherwise than by will or by the laws of descent and distribution. No Award and no right under any such Award, may be pledged, alienated, attached, or otherwise encumbered, and any purported pledge, alienation, attachment, or encumbrance thereof shall be void and

unenforceable against the Company. The Company does not intend to make Awards assignable or transferable, except where required by law or in certain estate proceedings described herein.

#### **13.4 Conditions and Restrictions upon Shares Subject to Awards**

The Board may provide that the Shares issued pursuant to an Award shall be subject to such further agreements, restrictions, conditions or limitations as the Board in its sole discretion may specify, including without limitation, conditions on Vesting or transferability and forfeiture or repurchase provisions or provisions on payment of taxes arising in connection with an Award. Without limiting the foregoing, such restrictions may address the timing and manner of any resales by the Participant or other subsequent transfers by the Participant of any Shares issued pursuant to an Award, including without limitation: (A) restrictions under an insider trading policy or pursuant to applicable law; (B) restrictions designed to delay and/or coordinate the timing and manner of sales by Participants; (C) restrictions as to the use of a specified brokerage firm for such resales or other transfers; and (D) provisions requiring Shares to be sold on the open market or to the Company in order to satisfy tax withholding or other obligations.

#### **13.5 Share Certificates**

All Shares issued pursuant to an Award shall be subject to such stop transfer orders and other restrictions as the Board may deem advisable under this Plan or the rules, regulations, and other requirements of any securities commission, the Exchange, and any applicable securities legislation, regulations, rules, policies or orders, and the Board may cause a legend or legends to be put on any such certificates to make appropriate reference to such restrictions.

#### **13.6 Conformity to Plan**

In the event that an Award is granted with terms that do not conform in all particulars with the provisions of this Plan, or purports to grant an Award on terms different from those set out in this Plan, the Award shall not be in any way void or invalidated, but the Award shall be adjusted by the Board to become, in all respects, in conformity with this Plan.

#### **13.7 Performance Evaluation; Adjustment of Goals**

At the time that a performance-based Award is first granted, the Board, in the Award Agreement or in another written document, may specify whether performance will be evaluated, including or excluding the effect of any of the following events that occur during the Restriction Period, as the case may be: (A) judgments entered or settlements reached in litigation; (B) the write down of assets; (C) the impact of any reorganization or restructuring; (D) the impact of changes in tax laws, accounting principles, regulatory actions or other laws affecting reported results; (E) extraordinary non-recurring items as may be described in the Company's management's discussion and analysis of financial condition and results of operations for the applicable financial year; (F) the impact of any mergers, acquisitions, spin-offs or other divestitures; and (G) foreign exchange gains and losses.

#### **13.8 Adjustment of Performance-based Awards**

The Board shall have the sole discretion to adjust the determinations of the degree of attainment of the pre-established performance criteria or restrictions, as the case may be, as may be set out in the applicable Award Agreement evidencing the relevant performance-based Award. Notwithstanding any provision herein to the contrary, the Board may not make any adjustment or take any other action with respect to any performance-based Award that will increase the number of Shares subject to any such Award, other than any such increase permitted under Section 12.3 of the Plan. The Board shall retain the sole discretion to adjust performance-based Awards downward or to otherwise reduce the number of Shares issuable with respect to any performance-based Award, except as otherwise provided herein.

**SECTION 14**  
**MISCELLANEOUS**

**14.1 No Right as Shareholder**

Neither the Participant nor the Participant's Personal Representative shall have any rights whatsoever as shareholders in respect of any Shares subject to such Participant's Award until the date of issuance of a share certificate to such Participant or such Participant's Personal Representative for such Shares.

**14.2 No Trust or Fund Created**

Neither this Plan nor any Award shall create or be construed to create a trust or separate fund of any kind or a fiduciary relationship between the Company and a Participant or any other person. To the extent that any Employee, Executive or Consultant acquires a right to purchase or own Shares or receive payments from the Company pursuant to an Award, such right shall be no greater than the right of any unsecured creditor of the Company.

**14.3 No Representations or Covenants with Respect to Tax Qualification; Section 409A**

- (a) Although the Company may, in its discretion, endeavour to (i) qualify an Award for favourable Canadian tax treatment or (ii) avoid adverse tax treatment (including, without limitation, adverse tax treatment pursuant to Section 409A (as defined in Appendix A attached hereto) in respect of US Taxpayers), the Company makes no representation to that effect and expressly disavows any covenant to maintain favourable or avoid unfavourable tax treatment. The Company shall be unconstrained in its corporate activities without regard to the potential negative tax impact on Award Holders under this Plan.
- (b) Notwithstanding the foregoing, neither the Company nor the Committee, nor any of the Company's directors, officers or employees shall have any liability to any person in the event that any Award results in adverse tax consequences for the Participant or any of his, her or its beneficiaries or transferees.

\* \* \* \* \*

## Appendix A

### UNITED STATES SUBPLAN PLAN PROVISIONS APPLICABLE TO US TAXPAYERS

#### **I. General.**

The provisions of this Appendix A apply to Awards held by a US Taxpayer (as defined below) to the extent such Awards are subject to U.S. taxation. The following provisions apply, notwithstanding anything to the contrary in the Plan. All capitalized terms used in this Appendix A and not defined herein, shall have the meaning attributed to them in the Plan.

#### **II. Definitions.**

- (a) “Change of Control” means a “change of control” within the meaning of Section 409A.
- (b) “Code” means the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended, and any applicable United States Treasury Regulations and other binding regulatory guidance thereunder.
- (c) “Incentive Stock Option” means a US Stock Option that is intended to meet the requirements of Section 422 of the Code.
- (d) “Non-Qualified Stock Option” means any US Stock Option that is not an Incentive Stock Option.
- (e) “Section 409A” means Section 409A of the Code.
- (f) “Separation from Service” means, with respect to any Award that constitutes deferred compensation within the meaning of Section 409A, a “separation from service” as defined in United States Treasury Regulation Section 1.409A-1(h).
- (g) “Specified Employee” means a US Taxpayer who meets the definition of “specified employee,” as defined in Section 409A(a)(2)(B)(i) of the Code.
- (h) “Ten Percent Shareholder” means a US Taxpayer who, at the time a US Stock Option is granted, owns or is deemed to own (by reason of the attribution rules of Section 424(d) of the US Code) more than ten percent (10%) of the voting rights attached to all outstanding voting securities of the Company or any parent or subsidiary corporation, within the meaning of Section 422(b)(6) of the Code.
- (i) “US Stock Option” means any Option granted to US Taxpayers pursuant to Section III(a) of this Appendix A.
- (j) “US Taxpayer” means a Participant whose compensation from the Company is subject to taxation in the United States.

#### **III. Awards**

(a) **Options.** The Company may grant Incentive Stock Options or Non-Qualified Stock Options to eligible US Taxpayers. The Award Agreement for each US Stock Option granted under the Plan will identify the US Stock Option as an Incentive Stock Option or a Non-Qualified Stock Option. To the extent that any US Stock Option does not qualify as an Incentive Stock Option, it shall be deemed a Non-Qualified Stock Option. The Exercise Price for a US Stock Option granted to a US Taxpayer shall not be less than the Market Value of the Shares as of the Grant Date. The “Market Value” with respect to Shares, as of any date, shall mean the closing sale price at the regular trading session reported for such Shares on the Nasdaq Stock Market on such date or, if no closing sale price is reported on such date, the closing sale price reported on the next succeeding date on which a closing sale price is reported;

provided, however, that if the Shares are not listed on the Nasdaq Stock Market, the Market Value shall be determined in accordance with Section 5.3(a) of the Plan and Section 409A. If a US Taxpayer disposes of Shares acquired upon exercise of an Incentive Stock Option within two (2) years from the Grant Date or one (1) year after such Shares were acquired pursuant to exercise of such Option, the US Taxpayer shall notify the Company in writing of such disposition and the price realized upon the sale of such Shares.

(b) **RSUs.** The Committee may grant RSUs to US Taxpayers in such amounts and subject to such terms and conditions as determined by the Committee. Any grant of RSU are intended to be exempt from, or in compliance with, Section 409A.

(c) **Special Requirement for Options Intended to Qualify as Incentive Stock Options.** An Option granted to a US Taxpayer that is intended to qualify as an “incentive stock option” within the meaning of Section 422 of the Code shall be subject to the following requirements:

- i. The aggregate number of Shares that may be issued pursuant to Incentive Stock Options under the Plan shall not exceed 37,569,388 Shares.
- ii. An Incentive Stock Option may be granted only to Employees (including a director or officer who is also an Employee) of the Company (or of any parent or subsidiary corporation). For purposes of this Appendix A, the terms “parent corporation” and “subsidiary corporation” shall have the meanings set forth in Sections 424(e) and 424(f) of the Code, respectively. At all times beginning on the Grant Date and ending on the day three (3) months before the date of exercise of the Incentive Stock Option, the Option Holder must be an Employee (including a director or officer who is also an Employee) of the Company (or of any parent or subsidiary corporation) (except in the event of the Option Holder’s death or permanent and total disability, in which case longer periods apply, as provided below).
- iii. The aggregate Market Value (determined as of the Grant Date) of the Shares with respect to which Incentive Stock Options (granted under the Plan and all other plans of the Company and of any parent or subsidiary corporation) that become exercisable for the first time by any US Taxpayer during any calendar year shall not exceed US\$100,000 or any limitation subsequently set forth in Section 422(d) of the Code. The US Stock Options or portions thereof that exceed such limit (according to the order in which they were granted) or otherwise do not comply with such rules will be treated as Non-Qualified Stock Options, notwithstanding any contrary provision of the applicable Award Agreement(s).
- iv. When determining the Exercise Price for any Incentive Stock Option, the “Market Value” shall be determined in the manner defined in Section III(a) of this Appendix A provided, however, that in the case of the grant of an Incentive Stock Option to a US Taxpayer who, at the time such Incentive Stock Option is granted, is a Ten Percent Shareholder, the Exercise Price shall be not less than one hundred and ten percent (110%) of the Market Value of a Share on the Grant Date of such Incentive Stock Option.
- v. An Incentive Stock Option shall terminate and no longer be exercisable no later than ten (10) years after the Grant Date of such Incentive Stock Option; provided, however, that in the case of a grant of an Incentive Stock Option to a US Taxpayer who, at the time such Incentive Stock Option is granted, is a Ten Percent Shareholder, such Incentive Stock Option shall terminate and no longer be exercisable no later than five (5) years after the Grant Date of such Incentive Stock Option. The foregoing term limits shall apply even if the Expiry Date falls within a Black-Out, notwithstanding anything to the contrary in the Plan.
- vi. If a US Taxpayer who has been granted Incentive Stock Options ceases to be employed by the Company (or by any parent or subsidiary corporation) for any reason, whether voluntary or involuntary, other than death, permanent and total disability, or Cause, such Incentive Stock Option shall be exercisable by the US Taxpayer (to the extent such Incentive Stock Option was Vested as

of the Termination Date) at any time prior to the earlier of (A) the date that is three (3) months after the Termination Date or (B) the Expiry Date.

If a US Taxpayer who has been granted Incentive Stock Options ceases to be employed by the Company (or by any parent or subsidiary corporation) because of the death or permanent and total disability of such US Taxpayer, such US Taxpayer, such US Taxpayer's Personal Representative, or any person or persons to whom such Incentive Stock Option is transferred by will or the applicable laws of descent and distribution, may exercise such Incentive Stock Option (to the extent such Incentive Stock Option was Vested as of the date of death or permanent and total disability, as the case may be) at any time prior to the earlier of: (A) the date that is one (1) year after the date of death or permanent and total disability, as the case may be; and (ii) the Expiry Date.

If a US Taxpayer who has been granted Incentive Stock Options ceases to be employed by the Company (or by any parent or subsidiary corporation) for Cause, the right to exercise such Incentive Stock Option will terminate on the Termination Date, unless otherwise determined by the Committee. For purposes of this Appendix A, the term "permanent and total disability" has the meaning assigned to that term in Section 22(e)(3) of the Code.

- vii. An Incentive Stock Option granted to a US Taxpayer may be exercised during such person's lifetime only by such US Taxpayer.
- viii. An Incentive Stock Option granted to a US Taxpayer may not be transferred, assigned or pledged by such US Taxpayer, except by will or by the laws of descent and distribution.
- ix. No Incentive Stock Option shall be granted more than ten (10) years after the earlier of the date the Plan is adopted by the Board or the date the Plan is approved by the shareholders of the Company.

The Company cannot guarantee that a US Stock Option will be treated as an Incentive Stock Option if the Option Holder continues to provide services to the Company (or any parent or subsidiary corporation) after such Option Holder's employment terminates, if the Option Holder otherwise exercises the US Stock Option more than three (3) months after the date his or her employment terminates, or if the Option otherwise fails to qualify as an Incentive Stock Option.

(d) **Payment of Taxes; Tax Withholding.** Each US Taxpayer is solely responsible and liable for the satisfaction of all taxes and penalties that may be imposed on or for the account of such US Taxpayer in connection with the Plan or any other plan maintained by the Company (including any taxes and penalties under Section 409A), and neither the Company nor any parent or subsidiary corporation shall have any duty or obligation to minimize the tax consequences of a US Stock Option to such US Taxpayer or to indemnify or otherwise hold such US Taxpayer or any other party harmless from any or all of such taxes or penalties. A US Taxpayer shall be required to pay to the Company, and the Company shall have the right and is hereby authorized to withhold, from any cash or other compensation payable under the Plan, or from any other compensation or amounts owing to the US Taxpayer, the amount of any required withholding taxes in respect of amounts paid under the Plan and to take such other action as may be necessary in the opinion of the Company to satisfy all obligations for the payment of such withholding and taxes. A US Taxpayer shall be required to pay to the Company, and the Company shall have the right and is hereby authorized to withhold, from any cash or other compensation payable under the Plan, or from any other compensation or amounts owing to the US Taxpayer, the amount of any required withholding taxes in respect of amounts paid under the Plan and to take such other action as may be necessary in the opinion of the Company to satisfy all obligations for the payment of such withholding and taxes.

(e) **Amendments.** In addition to the provisions of Sections 10 and 12 of the Plan, to the extent determined by the Board to be required either by the Code to ensure that Incentive Stock Options granted under the Plan are qualified under Section 422 of the Code or otherwise, Plan amendments as they relate to or affect US Taxpayers shall be subject to approval by the Company shareholders entitled to vote at a meeting of shareholders. An amendment to increase the aggregate number of Shares which may be issued pursuant to the Plan and which may be made subject to Incentive Stock Options as set forth in Section III(c) of this Appendix A must be approved by shareholders within twelve (12) months of adoption of such amendment. Notwithstanding the provisions of Sections

10 and 12 of the Plan, no amendment in respect of a US Stock Option granted to a US Taxpayer shall be made without the consent of such US Taxpayer if the result of such amendment would be to cause the US Stock Option to violate the requirements of Section 409A.

(f) **Adjustments.** Notwithstanding Section 12 of the Plan, in the event that an adjustment pursuant to Section 12 of the Plan is determined by the Committee to be appropriate, the Committee shall appropriately and proportionately adjust the number of Shares subject to, and the Exercise Price of, outstanding Options, and the number of Shares subject to the limit on Incentive Stock Options set forth in Section III(c) of this Appendix A in a manner that complies with Sections 422 and 409A of the Code, as applicable. Unless the Committee specifically determines that such adjustments are in the best interests of the Company, the Committee shall, in the case of Incentive Stock Options, ensure that any adjustments will not constitute a modification, extension or renewal of the Incentive Stock Options within the meaning of Section 424(h)(3) of the Code and, in the case of Non-Qualified Stock Options, ensure that any adjustments will not constitute a modification of such Non-Qualified Stock Options within the meaning of Section 409A. The Committee will make such adjustments, and its determination will be final, binding and conclusive.

(g) **Priority.** Except as specifically provided in this Appendix A, the provisions of the Plan and the Award Agreement shall govern. For an Option Holder who is a US Taxpayer, in the event of any inconsistency or conflict between the provisions of (i) the Plan and/or the Award Agreement, and (ii) this Appendix A, the terms of this Appendix A shall prevail.

(h) **Section 409A.** For US Taxpayers, the Plan is intended to be exempt from or administered in a manner consistent with the requirements, where applicable, of Section 409A. Where reasonably possible and practicable, the Plan shall be administered in a manner to avoid the imposition on Participants of immediate tax recognition and additional taxes pursuant to Section 409A. To the extent that an Award or the payment, settlement or deferral thereof is subject to Section 409A, the Award shall be granted, paid, settled or deferred in a manner that will comply with Section 409A, except as otherwise determined by the Committee. If a Participant is a Specified Employee and should any portion of the Award that would otherwise be payable under such Award be determined to be a payment that is not exempt from Section 409A, such payment will not be made or commence until the earlier of (i) the expiration of the six (6) month period measured from the Participant's Separation from Service, or (ii) the date of Participant's death following such a Separation from Service; provided, however, that such deferral will only be effected to the extent required to avoid adverse tax treatment to the Participant including, without limitation, the additional tax for which the Participant would otherwise be liable under Section 409A(a)(1)(B) in the absence of such a deferral. For purposes of Section 409A, each instalment payment provided under this Agreement shall be treated as a separate payment.

**Appendix B**

**BITFARMS LTD.  
LONG TERM INCENTIVE PLAN - OPTION CERTIFICATE**

This Option Certificate is issued pursuant to the provisions of the Long Term Incentive Plan (the “**Plan**”) of Bitfarms Ltd. (the “**Company**”) and evidences that <insert name of Option Holder> is the holder (the “**Option Holder**”) of an option (the “**Option**”) to purchase up to ● common shares (the “**Shares**”) in the capital stock of the Company at a purchase price of CAD\$● per Share (the “**Exercise Price**”). This Option may be exercised at any time and from time to time from and including the following Grant Date through to and including up to 5:00 p.m. local time in Toronto, Ontario (the “**Expiry Time**”) on the following Expiry Date:

- (a) the Grant Date of this Option is ●, 20\_\_;
- (b) subject to Sections 5.4, 6.2, 6.3, 6.4 and 12.4 of the Plan, the Expiry Date of this Option is ●, 20\_\_.

This Option Certificate and the Option evidenced hereby is not assignable, transferable or negotiable and is subject to the detailed terms and conditions contained in the Plan. This Option Certificate is issued for convenience only and in the case of any dispute with regard to any matter in respect hereof, the provisions of the Plan and the records of the Company shall prevail. This Option is also subject to the terms and conditions contained in the schedules, if any, attached hereto, and to the terms of the Company’s Securities Trading Policy (the “**Policy**”).

From time to time, the Company may partner with a third-party administrative agent to facilitate the Option Holder to exercise their Options in a cashless manner. If such administrative agent is available, to exercise this Option, the Option Holder must, following the approval of the Clearance Committee, as defined in the Policy, log into the administrative agent account and proceed to complete the instructions as per the process established by the administrative agent.

In case the Company ceases to offer the services of an administrative agent, to exercise this Option, the Option Holder must deliver to the Administrator of the Plan, prior to the Expiry Time on the Expiry Date, an Exercise Notice, in the form provided in the Plan, which is incorporated by reference herein, together with the original of this Option Certificate and a certified cheque or bank draft payable to the Company in an amount equal to the aggregate of the Exercise Price of the Shares in respect of which this Option is being exercised.

This Option was granted to the Option Holder in his, her or its capacity as a ● [pick one: Director, Officer, Employee, Consultant] of the Company, and shall continue in effect should his, her or its status change and he, she or it continues in a new capacity as a Director, Officer, Employee or Consultant of the Company.

BITFARMS LTD.  
Per: \_\_\_\_\_  
Director

The Option Holder acknowledges receipt of a copy of the Plan and represents to the Company that the Option Holder is familiar with the terms and conditions of the Plan, and hereby accepts this Option subject to all of the terms and conditions of the Plan. The Option Holder agrees to execute, deliver, file and otherwise assist the Company in filing any report, undertaking or document with respect to the awarding of the Option and exercise of the Option, as may be required by the Regulatory Authorities.

Signature of Option Holder:

\_\_\_\_\_  
Signature

Date signed: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Print Name

\_\_\_\_\_  
Address

\_\_\_\_\_

**OPTION CERTIFICATE – SCHEDULE “A”**

**[Complete the following additional terms and any other special terms, if applicable, or remove the inapplicable terms or this schedule entirely.]**

The additional terms and conditions attached to the Option represented by this Option Certificate are as follows:

1. The Options will not be exercisable unless and until they have vested and then only to the extent that they have vested. The Options will vest in accordance with the following:
  - (a) ● Shares (●%) will vest and be exercisable on or after the Grant Date;
  - (b) ● additional Shares (●%) will vest and be exercisable on or after ● [date];
  - (c) ● additional Shares (●%) will vest and be exercisable on or after ● [date];
  - (d) ● additional Shares (●%) will vest and be exercisable on or after ● [date];
2. Upon the Option Holder ceasing to hold a position with the Company, other than as a result of the events set out in Sections 5.4(a) to 5.4(e) of the Plan, the Expiry Date of the Option shall be *<if applicable, insert date desired that is longer or shorter than the standard 90 days set out in the Plan>* following the date the Option Holder ceases to hold such position.

\* \* \* \* \*

**SCHEDULE "B"**

**LONG TERM INCENTIVE PLAN  
NOTICE OF EXERCISE OF OPTION**

TO: The Administrator, Long Term Incentive Plan  
BITFARMS LTD.  
18 King Street East, Suite 902  
  
Toronto, Ontario M5C 1C4  
  
(or such other address as the Company may advise)

The undersigned hereby irrevocably gives notice, pursuant to the Long Term Incentive Plan (the "Plan") of Bitfarms Ltd. (the "Company"), of the exercise of the Option to acquire and hereby subscribes for (**cross out inapplicable item**):

- (a) all of the Shares; or
- (b) \_\_\_\_\_ of the Shares;

which are the subject of the Option Certificate attached hereto (**attach your original Option Certificate**).

The undersigned tenders herewith a certified cheque or bank draft (**circle one**) payable to "●" in an amount equal to the aggregate Exercise Price of the aforesaid Shares and directs the Company to issue the certificate evidencing said Shares in the name of the undersigned to be mailed to the undersigned at the following address (**provide full complete address**):

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

The undersigned acknowledges the Option is not validly exercised unless this Notice is completed in strict compliance with this form and delivered to the required address with the required payment prior to 5:00 p.m. local time in Toronto, Ontario on the Expiry Date of the Option.

DATED the \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
**Signature of Option Holder**